DOCUMENTS ET DESSINS INÉDITS

LE CHATEAU D'ANGERS

AU TEMPS DU ROI RENÉ

Les Manoirs de ce prince à Chanzé, la Menitré et Reculée, son Mausolée à la Cathédrale, et autres Tombeaux

PAR

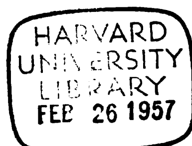
M. V. GODARD-FAULTRIER

Directeur du Musée des antiquités d'Angers;
Correspondant des Ministères de l'Instruction publique; de la Maison de l'Empereur et des Beaux Arts;
de la Commission de la topographie des Gaules;
Associé correspondant de la Société impériale des antiquaires de France;
Chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand;
Officier d'Académie.

ANGERS
IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU
13, Chaussée Saint-Pierre, 13

1866

A Monsieur de Watty de la Tour
l'ingénieur en chef à Rennes.


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
FEB 26 1957



Le 6 décembre 1866, la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, a tenu, sous la présidence de M. le préfet, une séance solennelle. M. le premier président de la Cour impériale, Mgr l'évêque d'Angers, plusieurs ecclésiastiques, des magistrats et un grand nombre de personnes notables de la ville et du pays, conviés à cette solennité, l'avaient honorée de leur présence.

M. Ad. Lachèse, président de la Société, après avoir remercié M. le préfet d'avoir bien voulu accepter la présidence de la séance, a fait connaître à l'assistance que la Société avait décerné une médaille d'or à M. Godard-Faultrier, pour les découvertes qu'il avait faites dans les bibliothèques de Paris ainsi que dans les Archives de l'Empire et qui intéressent vivement l'histoire de l'Anjou, et notamment celle du roi René.

M. Sorin, inspecteur honoraire d'Académie, rapporteur de la commission chargée d'examiner ce travail, en a lu un consciencieux et spirituel résumé. Parmi les documents découverts par M. Godard-Faultrier, se trouvent les inventaires du mobilier de quatre résidences du roi René en Anjou. M. Sorin en a rendu

compte, et a su y intéresser même les profanes, par des remarques savantes, des rapprochements ingénieux.

Après la lecture de ce rapport, accueilli avec une faveur marquée par l'auditoire, M. le préfet a pris la parole, et en quelques mots dits avec ce bonheur d'expressions, cet heureux choix des pensées et des mots dont il a le secret, il a remercié la Société qui l'avait invité, et M. le rapporteur, qui avait rendu un compte si intéressant du travail du lauréat, et a félicité, dans les termes les plus flatteurs et les mieux mérités, M. Godard-Faultrier de ses succès; il l'a remercié du dévouement avec lequel il consacre son temps et ses soins à l'histoire du pays. M. le préfet lui a remis ensuite, au nom du Conseil général du département, la médaille d'or, que la Société lui avait décernée et que le lauréat reçut au milieu d'applaudissements unanimes, qui confirmaient un honneur si bien gagné....

A. BIÉCHY.

(*Journal de Maine et Loire*, 10 décembre 1866).

LE

CHATEAU D'ANGERS

AU TEMPS DU ROI RENÉ.

LES MANOIRS DE CE PRINCE

A CHANZÉ, LA MENITRÉ ET RECULÉE,

D'après quatre inventaires inédits, provenant des Archives de l'Empire.

RAPPORT.

Messieurs.

A l'une de vos dernières séances (14 mai 1866) j'avais l'honneur de vous adresser un compte-rendu de l'emploi d'un crédit que vous m'aviez ouvert pour divers dessins inédits concernant le mausolée de René d'Anjou, etc.

Aujourd'hui, je dois vous parler d'un autre crédit relatif à la copie de divers inventaires se rapportant au même prince, et dont les originaux existent aux

Archives de l'Empire. Ces inventaires sont au nombre de quatre.

Le premier commence ainsi : « Inventoire des meubles, biens et ustencilles de maison, estans au lieu de Chanzé, fait par moy, Guillaume Rayneau, secrétaire du roy de Sicille et clerc de ses comptes à Angiers, de l'ordonnance et commandement du dit seigneur à moy, fait le XIIIe jour d'octobre, l'an mil CCCC soixante-unze, etc. »

A cet inventaire en est joint un autre de lettres et papiers censifs, concernant Mouliherne, en 1465.

Le second a pour titre : « Inventoire des biens, meubles et utencilles. estans au chastel d'Angiers, appartenant au roy de Sicille, fait par moy, Guilliaume Rayneau, secrétaire du dit seigneur et clerc de ses comptes à Angiers, du commandement d'iceluy seigneur après son partement de cestuy pays d'Anjou ou pays de Provence, en la présence de Croissant, consierge du dit chastel auquiel sont demeurez en garde les dits biens. Le d. inventoire fait à diverses foiz et par plusieurs journées et commancé à y besongner le XVIIIe jour de décembre, l'an mil CCCC soixante et unze, et fini le dit inventaire ainsi qu'il est, ou moys de février en suyvant l'an dessus dit [1]. »

On trouve *in fine* la date de 1473.

Le troisième est intitulé : « Inventoyre des biens, meubles et utenciles appartenans au roy de Sicile, duc

[1] L'année 1471 finissait à Pâques. En ce temps les années au lieu de se compter de janvier à janvier, allaient souvent de Pâques à Pâques, ce qui dura jusqu'à l'édit de Charles IX du mois de janvier 1563. (Voir Natalis de Wailly, *Élém. de pal.*, t. I, p. 41.)

d'Aragon (lisez d'Anjou) estans au lieu de la Menistré demourez en la guarde de la veufve de feu Huguet Guillot, concierge du d. lieu fait du commandement du d. seigneur roy de Sicile, par Guillaume Rayneau, son secrétaire et clerc de ses comptes, le jeudi dizième jour d'octobre mil IIIIc LX unze, etc. »

Le quatrième porte en tête : « Inventaire fait par nous Jehan Muret, conseiller du roy de Sicille, etc., et Jehan Lepeletier, huissiers, des utencilles trouvés es maisons de Recullée pour ledit seigneur roy de Sicille, fait le XXVIe jour de mars M. IIIIc LXXVIII. »

Le premier contient sept rôles; le second, vingt-huit; le troisième, sept; le dernier cinq.

Chaque rôle revient à 1 franc.

Soit donc 46 francs; plus pour frais de papier, déplacement et correspondance, 13 francs; au total, 59 francs.

Il ne faut pas s'en étonner, car il s'agit ici de copies faites sur d'anciens titres du XVe siècle, passablement difficiles à déchiffrer, ainsi que j'ai eu l'occasion de m'en convaincre durant mon dernier séjour à Paris.

Avant de nous occuper du fond même des inventaires, il convient de vous faire savoir, Messieurs, comment j'ai été amené à me procurer ces intéressantes pièces.

Par suite de diverses circonstances, qu'il serait trop long d'indiquer ici, je me suis trouvé en rapport avec un professeur de l'École des chartes, homme aussi distingué que bienveillant, auteur d'une histoire de Charles VII couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Vous dire l'aimable empressement que M. Vallet de Viriville a mis à m'être utile, me serait dif-

ficile, précisément à cause du légitime orgueil que j'en pourrais tirer; toutefois, cette affectueuse estime qu'il m'a témoignée, je vous la reporte entièrement, Messieurs, aussi, sur ma proposition, le nommerez-vous correspondant de notre Société. Soyez certains qu'il acceptera ce titre, si modeste qu'il soit, avec cette reconnaissance de bon goût qui est propre aux hommes d'élite. Il ne sera pas seulement pour nous un correspondant d'honneur, mais encore un correspondant utile, et je ne puis mieux vous le prouver qu'en vous disant qu'il s'est donné la peine de compulser, avec moi, aux Archives de l'Empire, les manuscrits in-folio de l'ancienne chambre des comptes établie à Angers par les ducs d'Anjou. Il a fait plus, il s'est détourné de ses occupations pour me trouver un copiste intelligent, M. Louis Pâris, directeur du Cabinet historique, et ensuite pour collationner lui-même les copies des inventaires en question; vous trouverez en effet sa signature à la fin de chacune de ces pièces, aussi pourrez-vous, après l'impression, les déposer dans vos archives comme des monuments d'une incontestable authenticité. Je m'empresse de le dire ici, cette bienveillance, pour les modestes savants de nos provinces, je l'ai rencontrée toujours empressée de la part de MM. Duruy, Léon Renier, de Longperrier, Anatole de Barthélemy, Alfred Darcet, du Sommerard, Servaux, etc.

A ce bon accueil, indépendamment de l'urbanité parisienne que chacun sait, on peut reconnaître sans effort les progrès d'une décentralisation scientifique trèsmarquée.

Sans plus de préambule, abordons maintenant la

principale pièce, je veux dire l'inventaire du mobilier du château d'Angers.

Il est assurément certains passages insignifiants et plusieurs autres de qui l'on pourrait dire : *risum teneatis amici*, mais il en est aussi, et c'est le plus grand nombre, qui ont un réel intérêt à divers titres, savoir :

1. Distribution intérieure des appartements du dit château;
2. Meubles proprement dits;
3. Vêtements;
4. Objets et ustensiles de guerre;
5. Horlogerie, instruments et outils;
6. Jeux et exercices;
7. Produits industriels : céramique, verres, tissus, cuirs, ivoires, métaux, bois, etc;
8. Importations étrangères;
9. Objets d'art;
10. Bibliothèque;
11. Géographie;
12. Musique;
13. Objets divers;
14. Sobriquets.

I.

DISTRIBUTION INTÉRIEURE DES APPARTEMENTS DU CHATEAU D'ANGERS.

René, comme ses prédécesseurs, habitait le château d'Angers. Le logis qu'il occupait fut en partie détruit vers 1858. Il s'étendait dans la cour intérieure, sur un plan à peu près rectangulaire, depuis le petit porche à tourelles, contigu à la chapelle servant aujourd'hui

d'arsenal, jusque vers le milieu du côté de la forteresse qui regarde le boulevard du Château. Nous y avons vu quantité de petites chambres qui, la plupart, étaient ornées de solives prismatiques. Les mentions, consignées dans notre inventaire, se rapportaient à beaucoup de ces pièces.

S'il nous est difficile désormais de nous faire de leur distribution une idée exacte, du moins pourrons-nous connaître leurs noms et leur nombre.

L'inventaire n'en cite pas moins de cinquante-cinq. J'ai bien peur que cette énumération ne vous fatigue, et pourtant il me semble utile de n'en point oublier, car ces salles nous mettent au courant de ce qui composait une habitation princière au xve siècle. Mentionnons-les donc le plus rapidement possible et selon l'ordre qu'elles ont dans nos documents.

1. Chambre du roy;
2. Chambre du petit retrait du roy;
3. Galerie neufve sur le petit jardin contre l'oratoire du roy;
4. Chambre du haut retrait du roy;
5. Petite chambre du haut retrait du roy;
6. Chambre de la royne;
7. Chapelle au bout de la dite chambre;
8. Chambre du retrait de la dite chambre de la royne;
9. Haulte chambre du petit palays ou souloit [1] loger Marguerie;
10. Chambre où est logé Mme de Saux;

[1] Souloit, du verbe solere, avoir coutume.

11. Retrait de la d. chambre;
12. La grant salle;
13. La salle de parement;
14. Chambre de Jehanne Bierdelle;
15. Chambre des estuves;
16. Chambre de Mlle Margerie;
17. Petite chambre voûtée;
18. Chambre basse du petit pallays;
19. Chambre de la garde-robe du roy;
20. La garde-robe du roy;
21. Chambre de mademoiselle de la Jaille;
22. Prouchaine chambre de la susdite;
23. Chambre de M. de Parnay;
24. Autre chambre que tient mon dessusdit seigneur de Parnay soubz la bourjoisie;
25. La grant basse salle où est le jeu de paume;
26. Chambre où est logée de présent madamoiselle de Vaudemont;
27. Chambre de dessus la d. chambre;
28. La cuisine;
29. Le garde manger;
30. La saucerie;
31. Chambre d'auprès;
32. La panneterie;
33. Chambre haulte de la d. panneterie;
34. L'eschanzonnerie;
35. La fruiterie;
36. Chambre haulte du d. lieu.
37. Le paveillon;
38. Chambre de la garde-robe de la royne;
39. Retrait de la d. chambre;

40. Logeis de Beauvau;

41. Chambre des crochez;

42. Chambre où souloit logier M. de... sur la rivière;

42. Chambre où loge M. de Loe sur la rivière;

44. Chambre de la Boessière;

45. Chambre de la tappicerie;

46. Première chambre du portal des champs;

47. Chambre du conseil, au bout de la grant salle du jeu de paume, sur la rivière;

48. Portal neuf, premièrement en la chambre où soloit loger M. de la Cabre (Calabre).

49. Torelle de la d. chambre;

50. En la première sallete du d. portal, sur la garde-robe du roy;

51. Prouchaine chambre en allant amont de la d. chambre de feu M. de Calabre;

52. Autre chambre d'encontre;

53. Haulte chambre du portal;

54. Une des tourelles de la d. chambre,

55. Estude du roy.

Il est ici des choses qui s'expliquent d'elles-mêmes, mais il en est d'autres pour lesquelles une interprétation me paraît nécessaire. Et d'abord que doit-on entendre par salle de parement? Viollet-le-Duc, dans son Dictionnaire raisonné de l'architecture, nous apprend qu'on appelait chambre de parement la pièce où était placé le dais sous lequel s'asseyait le seigneur, lorsqu'il exerçait ses droits de justicier; celle du château d'Angers renfermait en effet un grand charlit de parement (lit de parade) garni de couette, traversin, etc., et entouré

d'un treillis de boys pour garder que les chiens se couchent dessus (fol. 7, verso de la copie dudit inventaire).

Quid de la chambre des estuves?

La chambre des estuves était un lieu où l'on disposait des cuves remplies d'eau tiède, au moyen de conduits. Avant le XVI[e] et le XVII[e] siècle, la plupart des châteaux possédaient une chambre des estuves; l'usage des bains fut beaucoup plus en usage au moyen âge, qu'à l'époque de la Renaissance et que sous Louis XIII. Les baignoires étaient le plus ordinairement en bois. On se baignait quelquefois plusieurs dans une même cuve, témoin ce passage du *Roman de la Rose* :

Puis revont entr'eus as estuves,
Et se baignent ensemble ès cuves
Qu'ils ont es chambres toutes prestes,
Les chapelès (chapeaux) de flors (fleurs) es testes.

Les estuves du château d'Angers possédaient deux cuves baignouaires.

Que dirons-nous de la chambre des crochets? C'était un lieu où des crochets en fer, fixés symétriquement, soit au plafond, soit à la voûte, permettaient de suspendre dans des sacs de toile des liasses de papier, afin de les conserver et de les préserver de l'humidité.

La panneterie doit s'entendre de l'office où chez le roi de Sicile, comme chez les autres souverains, l'on distribuait le pain. Les panetiers étaient des officiers de la couronne chargés de cette distribution.

L'eschansonnerie était le lieu destiné à la boisson des princes.

Le jeu de paume s'entend d'une salle très-vaste où

les joueurs avec une raquette, un battoir, ou même avec la paume de la main, chassaient et se renvoyaient une balle. Au château d'Angers, l'inventaire nous apprend que cette salle regardait la rivière.

J'ignore ce que signifie la dénomination de bourjoisie, appliquée à l'une des pièces.

Vous avez sans doute remarqué, Messieurs, que les principaux appartements du château avaient emprunté leurs noms aux personnes qui les habitaient : chambres du roi, de la reine, de Mme de Saux, de Jehanne Bierdelle, de Mlles Margerie, de la Jaille, de Vaudemont, de Mrs de Parnay, de Beauvau, de Loe, de la Boessière et de M. de Calabre. Ces personnes, dont plusieurs portent des noms historiques, composaient la petite cour du duc d'Anjou.

M. de Calabre, notamment, est Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, mort à Barcelone en décembre 1470; il était l'espérance et la gloire du roi René, son père. D'autres pièces tiraient leurs noms de leur destination : chambres du petit palais, du conseil, la grant salle, salle de parement, chambre des estuves, salle du jeu de paume, etc.

A quelques-unes on avait affecté des noms qui rappelaient alors leur récente construction, savoir : Galerie neuve, sur le petit jardin, contre l'oratoire du roi, portal neuf, etc.

Il en est une, dite chambre de la tapicerie, qui indique suffisamment qu'elle devait être ornée de l'une de ces magnifiques étoffes de laine à personnages, comme on savait les faire au xve siècle.

De tout cet ensemble qu'environnaient les vastes

fossés, les courtines et nos dix-sept tours du château, il ne reste guère que la chapelle (présentement l'arsenal); la chambre du portail des champs, du côté de la place de l'Académie; les chambres dites du portal neuf, c'est-à-dire ce petit logis ou donjon au pignon accoté de deux tourelles près le flanc méridional de la chapelle. Là naquit René, le 10 janvier 1408.

Les bâtiments qui faisaient face à la rivière, existaient encore au xve siècle; de ce côté se trouvaient la chambre du conseil, la grande salle du jeu de paume contigue, et la chambre de M. de Loe.

Ce que l'on nommait la galerie neuve, sur le petit jardin, contre l'oratoire du roi, était placée sur le flanc méridional de la chapelle. L'oratoire du roi, dont les petites fenêtres ogivales avec claires-voies, furent découvertes vers 1844, existait aussi du même côté.

Nous venons de dire que la chambre du portail des champs, vers la place de l'Académie, peut se voir encore; en effet, on la nomme présentement chambre des orgues. Par ce terme, l'on ne doit pas entendre qu'il s'agisse de l'un de ces grands instruments dont la voix remplit si majestueusement l'enceinte de nos églises. Les orgues dont il est question ici, sont en termes de fortifications « des pièces de bois suspendues à un moulinet, sous le milieu des portes, et qu'on peut faire tomber pour fermer promptement l'entrée, en cas de surprise. On a substitué les orgues aux herses, parce qu'on pouvait empêcher la herse de tomber et que les orgues n'ont pas le même inconvénient. » (Encyclopédie du xviiie siècle.)

Notre château avait donc, au xve siècle, deux issues;

l'une où elle est encore vers nord, et l'autre dite porte des champs, vers l'est.

N'attendez pas de moi, Messieurs, que j'entreprenne d'écrire une monographie du château, travail qui va de droit à notre nouveau et savant collègue, M. le commandant du génie Prévost; je me borne uniquement à vous parler de ce qui a trait à nos inventaires. Et cependant qu'il me soit permis de vous citer une inscription qui se trouve à la voûte en saule pleureur, d'un petit escalier à tige du xvᵉ siècle, situé près de la chapelle, vers nord : je crois qu'il n'a pas encore été démoli. Or, en 1844, on lisait, au sommet, ces quatre mots divisés par des espaces en six syllabes : EN DI EU EN CO IT, c'est-à-dire *en Dieu en coit.* J'avoue que ce dernier mot fut pour moi longtemps inintelligble. Enfin la lumière se fit, en lisant un travail de M. H. Faugeron, alors élève de l'École des chartes, sur une légende rimée de sainte Marguerite, de l'époque du xivᵉ siècle et insérée dans votre *Répertoire archéologique* de février 1861. Or, à la page 49, je lis dans le texte de la légende :

« Mout (*multum*, beaucoup) commença Dieu à amer.

« Et son corage *coiement*, etc. »

Puis en note : « *Coiement*, nous disons encore : *Se tenir coi*, de *quietus*, coiement, *quietâ mente.* »

Il suit de là que le *coit* embarrassant signifie repos. Notre inscription peut donc se traduire ainsi : *en Dieu, en repos.* Cette devise, appropriée à la voûte d'un escalier, est pieuse et charmante; en effet, que trouve-t-on au sommet de toutes choses? Dieu! et au sommet d'un escalier? la dernière marche, c'est-à-dire le com-

mencement du repos. Et voilà comment nos pères savaient donner aux pierres un langage, *clamabit lapis a pariete.*

Revenons maintenant à notre inventaire.

II.

MEUBLES PROPREMENT DITS DU CHATEAU.

Dans la plupart des chambres se trouvait un *charlit* de bois. On appelait ainsi un véritable lit à ciel, le plus ordinairement environné de deux ou de trois marchepieds qui servaient de coffres fermant à clef. Ce lit, garni de couette, rideaux, traversin et d'une couverture souvent en soie, était vers la tête placé contre la muraille, de manière qu'on y pouvait monter de trois côtés. Les flancs de certains charlits étaient souvent peints et sculptés de façon à former des ornements imitant de petites fenêtres (fol. 4). Le traversin se nommait travers lit, et l'oreiller lodier.

Indépendamment du charlit, plusieurs chambres possédaient une couchette de bois. Notre inventaire en cite une qui était garnie « d'un rideau, d'estamine blanche, bandé de soye bleue et grise, puis de couete, traversier et couverture perse, semés de fleurs de lys » (fol. 2 de la copie de notre manuscrit).

Des bancs tenaient lieu de siéges, ils étaient revêtus de tapisserie (fol. 1, verso) et quelquefois n'avaient pas moins de huit pieds de long (fol. 3, verso).

Des armoires à deux ou plusieurs guichets, des coffrets en forme de siége et fermant à clef, des tables

parées de drap vert et qui se pendaient à deux anneaux (fol. 6), d'autres à pliant (fol. 8), des tréteaux, des pupitres peints (fol. 4),ou ornés de velours vert, et encore de drap de même couleur, des escabeaux, des bassets sur lesquels on jouait aux échecs (fol. 1, verso), de petites chaires en bois, des torchiers de bois (torchères), complétaient l'ameublement.

Une garniture de cheminée se composait de grands landiers de fer, de fonte et d'un soufflet (fol. 2). Deux chandeliers de laiton, chacun à deux bobèches, ornaient la cheminée.

La grande salle était éclairée par deux chandeliers de bois, chacun à quatre bobèches et pendus au plafond. Leurs lumières se projetaient sur deux grandes tables, de longs bancs et sur un ample dressoir. Le dressoir était ici un meuble à plusieurs degrés où la vaisselle s'étalait avec luxe. Un grand coquemart ou vase d'airain couvert, contenait l'eau pour l'ablution des mains (fol. 7, verso).

Évidemment, la grande salle servait de salle à manger, de même que la salle de parement servait de salle d'honneur. Probablement, dans cette dernière, on transportait un meuble mentionné au folio 12, verso, sous le nom de hault banc forme, et qui servait quand on tenait la feste de l'ordre du Croissant. René, vous le savez, avait institué cet ordre en 1448. La cérémonie civile de cette fête se célébrait donc au château.

Ce serait à n'en pas finir, que d'entrer dans de plus longs détails sur les meubles proprement dits; passons à ce qui concerne les vêtements.

III.

VÊTEMENTS.

Ne pensez pas, Messieurs, que je m'étende longuement sur cette matière, voulant me borner à quelques remarques suggérées par notre inventaire.

Il paraît, d'après ce document, folio 12, verso, que l'on mettait en presse les robes des femmes, au lieu de les repasser avec un fer chaud; il y avait en effet un instrument de bois dit grosse presse, qui servait à cet usage.

Au folio 15, verso et fol. 16, nous voyons que l'on portait alors des chaussures nommées patins à la façon de Turquie; qu'avec des peaux de cuir rouge l'on fabriquait des bourrequins (brodequins) et que les femmes se vêtissaient d'un manteau rouge et noir. Mais à qui pouvait convenir cet autre manteau de drap noir (fol. 16) fait à la rommaine et à escapuchon ?

L'inventaire ne le dit pas; il est curieux de savoir qu'en ce temps on se soit ingénié, plus d'un demi-siècle avant la Renaissance, à faire retour vers le costume romain.

J'oubliais de dire, à propos des patins, que plusieurs se composaient de natte de jonc de Turquie, garnie de laine rouge et perse, d'autres de cuir doré et ouvré à la façon mauresque, c'est-à-dire à la mode des Maures d'Espagne.

IV.

OBJETS ET USTENSILES DE GUERRE.

Au folio 3, verso, nous lisons qu'en la chambre du haut retrait du roy « se trouvoit une chambre de boys

et ung lit de camp que feu M. de Calabre donna au roy. »

Au folio 4 il est question de « quatre targetes de cuir bouilli à la faczon de Tunis. »

On appelait de la sorte de petits boucliers, targete étant ici un diminutif de targe.

Au folio 9, verso, on cite ung escu de boys paint de blanc et de roge.

Il est fait mention, folio 4, de sept vieux carquois de Turquie, d'un couteau en façon de masse, à pommeau et poignée de fer, de deux autres carquois de drap pers, rouge et vert, toujours à la mode de Turquie. Pers est un vieux mot synonyme de couleur, entre le vert et le bleu.

Les carquois ne pouvaient être seuls, leur accompagnement obligé était l'arc turquois et le folio 5 en mentionne six.

Au folio 15, il est question d'un crenequin, garni de criq, et d'un carquois, garni de viretons, puis d'ugne herbalaistre (arbalète) d'acier de Cathelongne (Catalogne), garnie de criq, d'une autre petite herbalaistre de Cathelongne, garnie de petites tillolles; d'un cric d'Alemaigne en un estuy de cuir noir; d'une paire d'estrées (étriers), à la façon maurisque; de deux paires de petits éperons, les uns blancs et les autres noirs; d'une paire de vieux estriés de leton à l'entienne faczon; enfin d'un bois de lance creux, où il y a dedans ung rollet de parchemin ou quel c'est dedans la pourtraicture de la royne de Sicille.

Cette reine devait être la seconde femme de René, Jeanne de Laval, qu'il avait épousée en 1455 et laquelle

vivait à l'époque où se faisait notre inventaire. Ce portrait de ses plus chères affections, caché dans le creux d'une lance, était assurément tout à fait dans le goût du roi de Sicile.

Pour lui, la lance dut être un emblème de valeur, et le rollet un symbole de tendresse. Cet objet, à ses yeux, signifiait, sans aucun doute, amour et bravoure.

V.

HORLOGERIE, INSTRUMENTS ET OUTILS.

Au folio 26, verso, on lit : Item une petite orloge.

« Jusqu'au xve siècle, dit M. Viollet-le-Duc dans son Dictionnaire du mobilier français, ce meuble était un objet assez rare pour qu'on ne le trouvât que dans des palais, des monastères ou des châteaux. »

Les plus anciennes horloges, nommées clepsydres, avaient l'eau pour moteur. On se servit également de sable pour le mouvement, et ce genre de petit meuble s'appelait sablier.

Le Roman de la Rose parle d'horloges à rouages.

« Et refait sonner ses orloges, par ses sales et par ses loges, à roes trop sotivement de perdurable movement. »

Les statuts de l'ordre de Cîteaux mentionnent des horloges mues par des rouages et des poids.

L'horloge de notre inventaire appartenait sans doute à ce genre.

Le cadran solaire était également en usage, témoin cet article de notre inventaire, folio 25 : « Item ung petit cadran de leton en ung estuy de cuir. »

Au folio 18, verso, on trouve cette description qui semble devoir indiquer une boussole : « Item une bouete de boys blanc à couvercle, en laquelle a dedans la faczon d'ung cadran branlant et dessus une vitre. »

La boussole, successivement appelée marinette, compas de mer, et enfin boussole de l'Italien, *bossola*, *boxel*, petite boîte, paraît avoir été, mais avec moins de perfection qu'aujourd'hui, en usage dès le XIII[e] siècle; on en attribue l'invention à Flavio de Gioia, napolitain; néanmoins on voit dans Guyot de Provins, vieux poète français de la fin du XII[e] siècle, que ce petit instrument, ou quelque chose s'y rapportant, était connu à cette époque; voici ce passage :

« Icelle étoile ne se muet un art font qui mentir ne puet par vertu de la marinette une pierre laide, noirette ou li fer volentiers se joint. »

Quelques écrivains attribuent la boussole aux Chinois, mais sans preuves valables.

Un article du folio 5, verso, s'exprime ainsi : « Item une table de leton sur laquelle a plusieurs lettres escriptes en faczon d'astralabre. »

Nous pensons qu'il s'agit d'un astrolabe, « du grec αστρον, astre, constellation et λαμβανω, je prends, instrument astronomique dont les marins se servent pour prendre la hauteur et en conclure la latitude du lieu où ils font leurs observations. » (Napoléon Landais.)

Le Musée des antiquités d'Angers en possède un fort curieux de l'année 1415.

Au folio 24, verso, on trouve cette mention : « Item un petit compas de leton. »

Le compas remonte à la plus haute antiquité, puisque

l'on croit que Talaüs, neveu du fabuleux Dédale, en fut l'inventeur.

Le folio 23 parle « d'une petites ballances avecques les poys en ung estuy plat longuet tout marqueté. »

Les balances paraissent avoir été employées de tout temps, des auteurs ne craignent pas d'en chercher l'étymologie dans un mot hébreu.

En la petite chambre du haut retrait du roy, folio 5, existait une sorte de petit atelier composé :

« 1° D'ung basset de boys sur lequel est ung fourneau pour ung orfeuvre et quatre petites tenailles de fer ;

« 2° D'une petite establye pour ung orfeuvre sur laquelle a deux leaites qui se tirent l'une de ça, l'autre de là, sur laquelle a plusieurs petits ferremens, comme marteaux, tenailles, etc;

« 3° D'une celle à quatre piés en laquelle a un petit tour. »

Ces instruments, par leur situation dans la petite chambre du haut retrait du roy, nous laissent deviner qu'ils ont bien pu être à l'usage de René.

S'occuper d'orfévrerie, tourner le bois ou les métaux, ne semblent d'ailleurs point choses étrangères à ses habitudes. Si plus d'une fois il a été comparé par sa spontanéité loyale, franche et généreuse à Henri IV, il pourrait l'être aussi à Louis XVI par son goût pour les arts industriels, et quelque peu par ses infortunes.

VI.

JEUX ET EXERCICES.

A la cour de René, les principaux jeux étaient le jeu de paume, les échecs, le billard, les dés, et l'hiver,

l'exercice du patin sur la glace. Rapprochons entr'eux certains passages de notre inventaire, à l'appui de ce qne nous avançons.

Au folio 10, verso, on lit : « En la grant basse salle où est le jeu de paume. »

Au folio 12, verso : « En la chambre du conseil, au bout de la grant salle du jeu de paume, sur la rivière. »

Nous ne dirons rien autre chose de ce jeu, pour ne pas nous répéter.

Quant à celui des échecs, cinq articles disséminés dans notre inventaire le mentionnent de la sorte :

Au folio 1, verso : « Item ung basset sur lequel on joue aux echecqs. »

Aux folio 5 et 6 : « Item plusieurs eschets blancs et noirs. »

« Item ung petit basset à pié sur lequel a ung eschiquier pour jouer aux eschiecs. »

Aux folios 15, verso et 19 : « Item une petite cassete de boys où il y a ung jeu de gros eschecs de yvoire et plusieurs petis ferrements à faire petites negoseries.

« Item ung petit barril de genebre (genevrier), où il y a de petits eschets blancs et rouges. »

L'origine du jeu des échecs se perd dans la nuit des temps. Quelques savants le font remonter jusqu'au siége de Troie; d'autres en attribuent avec plus de raison, l'invention aux Indiens qui le transmirent aux Perses vers le commencement du VIe siècle de notre ère. Plus tard il passa en Occident et fut en usage dès le XIIe siècle. Le nom d'échec paraît dériver du persan schack ou du mot arabe schek, termes qui signifient roi ou seigneur; en effet, ce jeu était aussi appelé jeu

du roi, parce que la principale pièce porte ce nom.

Pour ce qui est du jeu de billard, voici ce que nous lisons au folio 16 : « Item troys billards à antez de boys, deux cuisnes (queues) et deux billes. »

Il est difficile de savoir si le billard du xve siècle ressemblait au nôtre. Les descriptions que nous trouvons dans les textes, ne sont pas assez explicites.

Le folio 18, verso, nous présente un texte assez curieux sur le jeu de dés : « Item une petite cuvette de boys couverte en laquelle a cinq paires de gros dés et une petite main de boys. »

Cette main de bois est sans doute le cornet, qui servait à lancer les dés sur la table.

Le jeu de dés est très ancien. On en connaît d'ivoire et de terre cuite qui furent trouvés dans les fouilles d'Herculanum. En Suisse, des dés de bois ont été découverts et attribués au séjour des légions romaines.

En ce qui concerne l'exercice du patin sur la glace, nous lisons au folio 24 ce passage :

« Item une paire de grans patins de blanc boys ferrés par dessoubz pour aller sur la glace. »

Au folio 24 : « Item deux esgaloches de fer noir pour aller sur la glace. »

VII.

PRODUITS INDUSTRIELS, CÉRAMIQUE, VERRES, TISSUS, CUIRS, IVOIRES, MÉTAUX, BOIS, ETC.

Parmi les objets appartenant à la céramique, nous citerons en terre de Valence les articles suivants :

Au folio 2, verso : « Ung grant plat de terre de Valence ou a au fond un eigle.

« Item ung bacin de pareille terre ou a au fond ung lyon. »

Au folio 3 : « Ung lavouer à mains. »

Au folio 27, verso : « Ung grand plat de terre blanche de Valence à feuillages dorés. »

Autre à feuillage pers.

Au folio 21, voici venir un vase dont la description rappelle les majoliques : « Item ung... potet de terre fait en manière de gobellet par-dessus ouvré à fleurs et à losanges de feuilles d'or et d'argent. »

Le folio 22 parle « d'ung petit potet de terre ouvré à la faczon de Turquie. »

Enfin le folio 25, verso, mentionne : « Un petit potet de terre à couvercle qui tire sur le porphire à une petite ance. »

Les produits en verre sont les suivants :

Folio 24, verso : « Item ung petit bas mirouer paint de rouge et dessus le couvercle y a ung soleil. »

Ce genre de miroir était porté sur un pied comme l'indique l'article fol. 27, verso : « Item ung grant pié de boys blanc à mectre ung mirouer. »

Jusqu'au xve siècle, dit M. Cochin, dans son article sur la manufacture de Saint-Gobain (Correspondant, 1865), « les riches se sont contentés de miroirs de métal... Les miroirs de glace étaient réservés aux rois... On oublie trop que lorsque le roi Henri IV envoya Sully en Angleterre, en 1603, il mit au nombre des présents précieux un grand miroir de Venise. » C'était chose bien plus rare encore au temps de René.

Cette industrie ne date en effet que du XIVe siècle et eut longtemps son principal siége à Venise.

Les objets en verre de Venise étaient très à la mode. Notre inventaire indique de grandes coupes à pied, fol. 20, verso, des pots à ance tous fabriqués en cette ville; il mentionne aussi, fol. 21 : « Ung chandellier de verre cristallin qui a la bobeche de pers, dorée, puis des esguieres de même, un gobelet de verre à esmail blanc, et fol. 27, ung pot de verre bleu semé de fleurs de lys. »

Tous objets aux couleurs douces et chatoyantes qui devaient avoir bonnes grâces, étagés sur les élégants dressoirs de cette époque.

Les tissus n'avaient pas moins d'éclat. Les riches draps d'or morisques s'épanouissaient sur les coussins, les paremens et les vêtemens de la petite chapelle du roi de Sicile (fol. 27).

Le linge était fabriqué de commande et marqué à la croix de Jérusalem, moitié fil noir et moitié fil blanc (la Ménitré, fol. 3).

Les cuirs rouge, noir, jaune, blanc, à la façon de Turquie, se métamorphosaient en éclatants tapis, folio 15, verso; en bottines et brodequins, en harnoys à cheval, garnis de cuir blanc; en carreaux ou coussins « fais à la morisque et aux armes de la feue royne de Sicille (Isabelle de Lorraine), fol. 17; » en riches encriers et même en gibecières ornées.

Enfin, la bride de cheval de René était égayée de deux boullons où étaient ses armes qui avaient pour supports deux sauvages (fol. 18).

Les objets d'ivoire, quoique peut-être moins remarquables, méritent eependant d'être cités.

Folio 5 : « Item ung coffre vieil tout fait à personnaiges disvoire. »

Folio 15, verso : « Item ung grant tablez de yvoille bien marqueté, ouvré à bestes et feullages. »

Folio 23 : « Ung estuy de cuir longuet tout doré et ouvré, ou quel a dedans quatre bastons d'yvoire faits carrés et semble que ce soit une quenolle (quenouille) par pièce. »

L'ivoire sculpté, fol. 23, verso, ornait les manches de certains couteaux. L'un de ces manches représentait « un lyon qui tient ung petit enffant. »

Au folio 24, on lit : « Item une merche d'yvoire au bout de laquelle a une petite virolle d'or esmaillé et y a dedans gravée une double croix de Jherusalem et un R.

« Item une autre merche d'yvoire d'argent au bout en laquelle est pareillement gravée double croix de Jherusalem et un R. »

J'ignore quels sont ces instruments nommés merche, et qui certainement ont été à l'usage de René, comme la lettre initiale de son nom l'indique; toutefois il paraîtrait qu'ils servaient au vin, témoin cet article :

Folio 24, verso : « Item une petite merche de fer pour mercher vin. »

Mercher signifie-t-il marquer ou mécher ? je crois que c'est marquer.

Au folio 27, il est question d'une paix d'ivoire, représentant une Annonciation et provenant de la petite chapelle du roi.

Parmi les métaux, notre inventaire cite des objets en or, argent, laiton, fer, fonte de fer et plomb.

Au folio 22, verso, il est fait mention d'une « grand boueste d'or à couvercle ouvré à la morisque et percée à jour. » C'est peut-être d'os qu'il faut lire dans le texte.

Ces objets d'origine orientale étaient alors très-recherchés, les Vénitiens et les Génois les apportaient du Levant.

Au folio 27, il est question de bassins d'argent ornés au centre d'une rose dorée et de bordures de même.

Le cuivre ouvré à la façon de Turquie se métamorphosait en grands chandeliers, fol. 5, verso; en coquemars de laiton à tuyaux, destinés au lavement des mains, fol. 5, verso, 7, verso.

L'airain était employé pour les bassinoires, c'est du moins ce que l'on peut inférer de ce passage, folio 17, verso : « Item ung chauffelit darain. »

Parmi les objets en fer, citons des tenailles, une grille à manche qui se plie, des contre-rotissoirs, une escohinne d'acier (égoïne), une grande serpe vougeresse (vouge), « une coutelliere où il y a quatre couteaulx à trencher devant le roy... emmanchés de jaspe, garnis d'argent doré noeslé (niellé); » citons encore « un quenyvet, » sans doute un canif (fol. 25).

La fonte de fer est représentée par des landiers de grande dimension; le plomb, par une fontaine garnie de deux tuyaux.

La vaisselle d'étain, venue de Lorraine, était comme le linge, marquée à la croix de Jérusalem (Menitré, fol. 7).

Quant au bois, il prend toutes les formes, formes de

gobelet, de drageoir à pied ouvré de bestes et de fleurs, de patins de bois vuidés dessous (sabots), de bouteilles à la façon d'Allemagne, de cor garni d'or, de bénitier ouvré à imayge de Notre-Dame-de-Pitié, de treteaux pour table qui se haussent et se baissent à volonté au moyen de chaînettes, de bâton à main, couvert de plumes de paon, de torchiers (torchères), de chandeliers à bobèches, et enfin d'aiguière ouvrée à fleurs, au pied percé à jour, et au couvercle sculpté, représentant une jeune fille qui tient unes patenostres, c'est-à-dire un chapelet.

VIII.

IMPORTATIONS ÉTRANGÈRES.

Lorsque, par la pensée, l'on groupe ensemble les lieux lointains d'où provenaient la plupart des objets de luxe de notre inventaire, on aurait lieu d'être surpris de l'étendue du commerce à cette époque, principalement sur les côtes de la Méditerranée, si l'on ne savait que depuis les temps les plus reculés, le négoce avait uni l'Orient et l'Occident. Il sera facile de se rendre compte de ce très-ancien et civilisateur mouvement, en lisant le chapitre quatrième, t. I, de l'*Histoire de Jules César*, par Napoléon III, chapitre intitulé Prospérité du bassin de la Méditeranée, avant les guerres puniques.

Mais, sans prendre les choses de si haut, bornons-nous à dire que ces rapports, même au point de vue du commerce, n'ont fait qu'augmenter avec les croisades. Dans le dernier siècle, il était de bon ton d'affirmer que ces religieuses expéditions ne furent qu'une grande

œuvre fanatique. La vraie science historique, de nos jours, a fait justice de cette manière de voir. Vous pourrez vous en convaincre en parcourant les pages d'un livre trop peu répandu de notre savant archiviste, M. Célestin Port. En effet, dans son ouvrage intitulé : *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne*, qui a obtenu une médaille d'or au concours des antiquités nationales de 1853, nous lisons : « La grande secousse des croisades vint donner une impulsion nouvelle aux entreprises maritimes de la Méditerranée. Depuis longtemps les pèlerinages avaient frayé la route qui n'était plus inconnue. Pendant un siècle (950-1050) il n'y eut si chétive ville qui, de cinq en cinq ans, n'envoyât vers ces pays, sa petite colonie. Le pèlerin se confiait à Dieu, mais il manquait rarement d'emporter avec lui son ballot bien garni qu'il débitait aux infidèles, et s'en revenait pieusement la bourse pleine ou la sacoche munie de marchandises nouvelles. On allait à Jérusalem, comme disent les contemporains, par dévotion, par intérêt de commerce ou pour ces deux motifs à la fois.

« .... C'était pour les villes du littoral une source de revenus considérables. Une foire réunissait, le 15 septembre, à Jérusalem, tous les pèlerins du monde, et un marché leur était ouvert, toute l'année, pour le prix de 2 sous d'or. Narbonne faisait le passage, quelquefois même elle empruntait pour ce service les vaisseaux des chevaliers de l'Hôpital et ceux des chevaliers du Temple....

« L'époque des croisades fut pour toutes les villes du midi de France, celle de leur plus grande prospé-

rité. L'établissement des Latins en Orient leur créait des marchés nouveaux et ouvrait ceux des barbares. »

L'impulsion, Messieurs, était donnée, et ce remarquable mouvement, même après la fin des croisades, se soutint, au point de vue du commerce, par l'entremise des Vénitiens, des Génois et des Pisans. Leurs vaisseaux couvraient la mer, leur navigation servit à former cette remarquable école méditerranéenne qui ne dut pas être sans influence sur l'esprit de Christophe Colomb et d'Améric Vespuce, le premier Génois et le second Florentin. Tout se lie, tout s'enchaîne : les pèlerinages enfantèrent les croisades, celles-ci imprimèrent un incroyable essor au commerce ; le commerce à son tour donna le goût de l'inconnu, ce goût mit au cœur du marin l'amour des lointaines contrées, l'amour des découvertes, et vers la fin du xve siècle, le monde fut doublé. Mais je sens que je me laisse entraîner loin de mon sujet, et que ce n'est pas l'heure de quitter le bassin de la Méditerranée ; nous devons y rentrer pour dire qu'il n'y a donc pas lieu de s'étonner de voir figurer dans nos inventaires, des objets provenant de Turquie, de Tunis, de Venise, de Valence, de Catalogne, etc., etc.

D'ailleurs la maison d'Anjou, par ses rapports continuels avec le sud de l'Italie, était plus à même qu'aucune autre, de se procurer les poteries de Valence, les cuivres ouvrés à la façon de Turquie, les étriers morisques, les cuirs turquois, les verres de Venise, les tissus chatoyants du Levant et les targettes de Tunis.

IX.

OBJETS D'ART, TABLEAUX, PORTRAITS, TOILES PEINTES, DESSINS, STATUETTES.

Dans la chambre du roy, fol. 1, verso, toujours au château d'Angers, se voyait « ung beau tableau paint où est Nostre Seigneur que on descend de croix. »

Dans sa chambre du petit retrait on distinguait « ung petit tableau où est l'annonciation Nostre-Dame (fol. 2). »

Dans la même, autre « tableau de Nostre-Dame, mais qui tient son enfant (fol. 2, verso). »

Quant aux portraits, nous avons déjà parlé de celui de Jeanne de Laval, placé dans un bois de lance creux (fol. 15). Nous n'y reviendrons pas, mais il est bon de mentionner l'article suivant du folio 20 :

« Item unes tablettes de boys à huit feuillets où sont les pourtraitures tirées de plombt du roy de Sicile, de la royne, de feu M. de Calabre et autres seigneurs. »

Que doit-on entendre ici par pourtraitures tirées de plombt ?

Seraient-ce des dessins faits à la mine de plomb ou des empreintes en plomb ? je pencherais volontiers pour ce dernier procédé, qui paraît franchement indiqué dans le texte suivant, folio 21 :

« Item une emprainte en plomb du feu duc de Millan, Francisco Forcia. »

Les toiles peintes étaient alors très en vogue, notre inventaire en cite plusieurs qui ne manquent assuré-

ment pas d'intérêt. Nous lisons en effet au folio 15, verso :

« Item ung grant drap où sont paintes les villes de Prouvence et les villes qui sont depuis Prouvence jusques à Gennes.

« Item une autre pièce de toille où est la ville de Gennes en painture. »

Puis aux folios 16, verso et 17 : « Item deux toilles où il y a en chacune ung homme paint tenant un vouge.

« Item trois autres petites toilles à mectre en une chambre dont en l'une a paint ung paon, ung faisant et deux perdrix, une cheveche, ung cinge et plusieurs aultres chouses. En l'autre est pareillement paint ung paon, ung fesant, ung oiseau de rivière, deux pots de grubelle, etc.... En l'autre a escrips plusieurs petiz personnaiges à pié et à cheval, ung faulcon, ung connin blanc (lapin) et une ville, etc. »

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que toutes ces toiles ont un certain air de famille avec les goûts de René; elles lui rappelaient sa chère Provence, qu'il aimait tant à parcourir, après l'Anjou toutefois. Elles mettaient sous ses yeux Gênes, la superbe alors, si riche par son commerce du levant, Gênes dont son fils, Jean d'Anjou, duc de Calabre, avait été gouverneur en 1459. Ces belles rives de la Méditerranée, je ne serais point surpris qu'il les eût peintes lui-même, comme aussi ces oiseaux qu'il se plaisait à élever dans ses châteaux : paons, faisans, faucons et perdrix; ne s'occupait-il pas à peindre une bartavelle (perdrix rouge), lorsqu'on lui annonça l'usurpation de l'Anjou par Louis XI?

Viollet-le-Duc parle ainsi des toiles paysagées : « Tissu de fil. La toile peinte était une des tentures les plus ordinaires pendant le moyen âge. On commençait par coucher un encollage assez épais sur le tissu... et sur cet apprêt on peignait soit des sujets, soit des ornements.

« Dans les premiers siècles de notre ère, à l'imitation des anciens, on employait les toiles peintes pour décorer et couvrir les rues lors des grandes solennités publiques. Grégoire de Tours dit qu'à l'occasion du baptême de Clovis, les rues de la ville de Reims étaient ombragées par des toiles peintes. Et encore aujourd'hui, l'Hôtel-Dieu de cette ancienne cité possède une nombreuse collection de toiles peintes représentant la mise en scène du théâtre des confrères de la passion qui datent de la fin du xve siècle et du commencement du xvie. »

Pour ce qui est des dessins, voici les seules mentions qui s'y rapportent : « Item un cayer de papier où sont portraiz plusieurs morsz de chevaulx, fol. 19.

« Item un cayer de papier en grant volume ouquel est le commencement d'ung tournoy. »

Peut-être ces dessins étaient-ils les ébauches du Livre des Tournois de René? On sait qu'il le composa après les emprises de Razilly, de Saumur et de Tarascon, célèbres pas d'armes qui eurent lieu l'un en 1446, l'autre en 1447 et le dernier en 1449. Le manuscrit original et illustré existe à la Bibliothèque impériale, sous le n° 8,352.

Il nous reste à parler de statuettes qui sont ainsi décrites au folio 4, verso :

« Item plusieurs petites ymaiges de terre faites en molle de la passion de Notre-Seigneur et des douze apostres, » trouvées en la chambre du haut retrait du roy de Sicile; elles pourraient bien avoir été de sa composition.

Nous tairons les sculptures en ivoire afin de ne point faire double emploi avec les objets du paragraphe 7.

X.

BIBLIOTHÈQUE.

La librairie du roi, c'est ainsi qu'en ce temps se nommait une bibliothèque, ne consistait pas toujours comme aujourd'hui en meubles à rayons symétriques. On ne se donnait point tant de peine pour placer les livres, ou plutôt on s'en donnait davantage pour les retirer; en effet on les déposait ordinairement dans de grands coffres de bois. L'un de ces coffres est mentionné de la sorte au folio 3, verso, de notre inventaire :

« Ung grant coffre de boys fermant à clef ouquel est partie de la librairie du roy. »

Parmi les principaux ouvrages de la bibliothèque de René, nous citerons : « Ung livre en parchemin nommé Dante de Fleurence, escript en lettre (langue) italienne.

« Item ung autre livre en papier couvert de cuir noir ouvré à la devise du roy commençant : Cy sensuivent les histoires des Belges.

« Item ung livre en parchemin tout escript de chanczons ensiennes commencant : Amour et desirs my destroient.

« Item ung autre livre en papier longuet auquel a ung commanchement de chanzons notées commanzant : Quant elle voyt qui noccist.

« Item un cayer en papier rollé du pas fait à Brucelles par messire Philippe de Lalain. »

Voici un nom qui ne peut manquer de fixer l'attention des bibliophiles, je le leur recommande.

« Item ung grand tableau ouquel sont escripts les A B C, par lesquels on peut escripre par touz les pays de chrétienté et de sarrasinaisme. »

A qui s'occupe de linguistique, ce tableau mérite d'être signalé.

« Item XXIII tant grans que petiz escripz en lettre (langue) turquine et morisque.

« Item ung livre en parchemin couvert daez escript en latin, ouquel est escript dessus : Description des parties orientales.

« Item ung missel à l'usaige de Rome, etc. »

Il serait fastidieux de continuer cette liste dont quelques ouvrages prouvent suffisamment jusqu'à quel point la maison ducale d'Anjou, je le répète à dessein, s'était mise en rapport avec l'Orient, par ses possessions napolitaines.

XI.

GÉOGRAPHIE.

Les ouvrages, concernant la géographie, relatés dans notre inventaire, sont les suivants :

Folio 9, verso : « Item ung grant tableau qui se ferme à couplez ouquel a une mapemonde. »

Folio 20 : « Item ung rolle en parchemin paint en faczon de mapemonde rolé en un baston. »

Fol. 24 : « Item ung rollet en parchemin rollé en ung baston rouge, lequel rollet est paint en faczon d'une petite mapemonde. »

Fol. 27 : « Item (Jehan Boutinard, pour porter au roy de Sicile) print en la garde du d. seigneur une mapemonde en toille où sont les XII signes (du zodiaque). »

Folio 19, verso : « Item ung livre en papier de la générale division de toute la terre. »

La mappemonde ou plutôt son nom, comme on le voit, par ce qui précède, n'est pas d'invention récente.

XII.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Notre inventaire nous en fait connaître de quatre sortes :

1° Le manicordion. Fol. 4, verso : « Item ung vieil manicordion désaccordé et mal en point. »

C'était un instrument à cordes que l'on touchait avec les doigts, ainsi que l'indique son étymologie.

2° Le tambourin. Fol. 10 : « Item un grant tabourin en faczon d'une tamballe couvert de cuir noir. »

C'était une sorte de tambour propre aux Provencaux, moins large et plus long que le tambour; on le battait avec une seule baguette en s'accompagnant avec le galoubet ou flûte à trois trous.

3° La guitare : « Item deux guiternes de boys, l'une

painte de rouge a foullage (feuillage) de jaulne et l'autre est de boys blanc. »

C'est un instrument d'origine espagnole trop connu de nos jours, pour que nous en disions davantage.

4° Le cor : « Item ung cor de boys garni de ferremens d'or. »

Ce n'était pas assurément un cor d'harmonie, et nous ne le plaçons ici que vu la difficulté où nous sommes de le mettre ailleurs.

Ces cors servaient de trompes principalement à la chasse.

XIII.

OBJETS DIVERS.

Sous ce titre, nous classons tout ce qui pourrait difficilement entrer dans les douze précédentes divisions.

L'usage de l'ambre est établi par les articles suivants :

Folio 23, verso, et 24. « Item ung baston de blanc boys à porter en la main ouquel a au bout une grosse patenostre (grain) d'ambre.

« Item trois paires de patenostres de boys (chapelets) dont en une a une petite patenostre d'ambre. »

A cette époque, l'on croyait à la vertu de l'ambre contre les maléfices et certaines maladies. L'odeur en était du reste très-recherchée de même que les autres parfums, c'est ainsi que l'on tenait souvent à la main des bâtons couverts de paste de bonnes senteurs (folio 23).

Les dragées avaient également la vogue, celles surtout d'un confiseur nommé Alexandre (folio 21).

Il paraît que c'était une coutume assez répandue que celle d'avoir aussi son petit nécessaire de pharmacie; au folio 21, verso, nous lisons :

« Item une petite boueste en faczon de boueste d'apothicaire, painte à feuillages en faczon de drap d'or en laquelle a dedens ne scay quelle petite chose torteisse que ne savons nommer. »

De cette boîte à un collier de levrier, la transition est brusque, aussi serez-vous assez indulgents pour ne pas exiger de votre rapporteur, plus de liaisons qu'il n'est possible d'en établir, en ces matières qui n'en ont pas. Disons donc, sans plus nous en inquiéter, que certains petits colliers de levrier, provenant d'Allemagne, jouissaient alors d'une grande faveur auprès des duchesses; folio 23, verso. « Item ung collier de levrier de satin violet escript dessus en alman en lettres de fil d'or. »

Le goût des oiseaux leur était familier et le roi René n'y était point indifférent. On connaissait la *gluz* pour les prendre, folio 16, verso, et les jolies cages pour les emprisonner; les tourterelles, appelées en ce temps *turtres*, et les perroquets nommés *papegaults*, folio 9, verso, étaient particulièrement les heureux favoris des grandes dames. Je ne mets aucune intention, je vous prie de le croire, à grouper ici ces oiseaux de l'amour et du babil; si vous y trouvez malice, c'est à l'inventaire qu'il faut s'en prendre.

XIV.

SOBRIQUETS.

Vous avez pu remarquer, Messieurs, par les citations que nous avons faites de certains objets, qu'ils indiquaient jusqu'à un certain point, les goûts familiers du roi René. En effet si le style est l'homme en général, le mobilier est en quelque sorte l'homme dans sa vie privée; mais il nous reste maintenant à vous faire connaître les tendances de René, à personnifier les souvenirs qu'il aimait, même les plus abstraits.

Du vivant de sa première femme Isabelle de Lorraine et afin de lui témoigner sa tendresse, il invente la devise *d'ardent désir* placée tout près d'un élégant réchaud où pétille la flamme, emblème de son amour. Après la mort de cette épouse chérie, arrivée le 28 février 1453, cette même devise et ce même symbole, il les peint ou les fait peindre sur les colonnes de son tombeau; on peut les voir encore derrière la boiserie du chœur de la cathédrale d'Angers, vers nord.

Il va plus loin, il s'empresse, en souvenir de sa dame, de personnifier la devise *Ardent désir*, en appelant de ce nom, une personne de sa cour. C'est du moins ce que l'on peut inférer de ce passage de notre inventaire, folio 20 :

« Item ung petit traicté en parchemin que *Ardent désir* donna au roy. »

D'un autre côté il s'en va personnifiant l'ordre du Croissant, en donnant ce même nom au concierge du

château d'Angers, devant lequel se fit l'inventaire. On voit par là que René se plaisait à imprimer la vie aux choses matérielles; c'était aussi le goût de l'époque. On mettait alors son plaisir à personnifier la vertu, le vice, la beauté, la laideur, et à leur donner sur la scène et dans les romans, un langage dialogué. Mais avançons !

En comparant entr'elles quelques dates extrêmes de nos quatre inventaires, 1471 et 1478, on est pris d'une certaine tristesse en songeant qu'ils ont été dressés aux époques les plus douloureuses de la vie de ce bon roi. En effet, toutes les souffrances lui vinrent coup sur coup : mort de son fils Jean d'Anjou ; désastre de Marguerite en Angleterre, 4 mai 1471 ; perte de son gendre Ferry de Lorraine, 1472; décès de Nicolas, son petit-fils, le 27 juillet 1473 ; perte de son frère le comte du Maine. Ce n'est pas tout! Vers le même temps, Louis XI lui enlève l'Anjou, le contraignant à se réfugier en Provence où du moins il passa dans la compagnie de Jeanne de Laval, sa deuxième femme, assez paisiblement les quelques années qui lui restèrent à vivre.

A la fin de la copie du présent inventaire, on lit qu'il a été achevé « après le partement (de René) du pays d'Anjou pour aler en Prouvence l'an MIL CCCC LXXIII. »

Ne trouvez-vous pas, Messieurs, que ce mot de *partement* a quelque chose de pénible, rapproché de la date de 1473; en effet ce fut à cette époque qu'il quitta notre pays sans espoir de retour, pour aller mourir dans sa ville d'Aix, le 10 juillet 1480, âgé de 72 ans. Ce prince emporta du moins avec lui les regrets de ses

chers Angevins; leur amour ne lui fit pas défaut, convaincus qu'ils étaient que son grand cœur valait bien une charte.

Ici, Messieurs, je m'arrête et pourtant il me resterait encore à vous parler des trois autres inventaires savoir :

1° De *Chanzé*, manoir situé, d'après une note de M. A. de Soland, sur la route de Faye à Thouarcé;

2° De la *Menitré*, petit castel encore existant et situé dans la vallée, non loin de Beaufort;

3° Enfin de *Reculée*, habitation détruite et qui près d'Angers, faisait les délices de René. Là, sur la rive droite de la Maine, il se plaisait à tendre le filet aux petits poissons; le filet, c'était son sceptre familier et il en usait moins pour les prendre et les faire frire, que pour les déposer dans ses viviers où il aimait à les nourrir et les voir s'ébattre au soleil; aussi les pêcheurs, ses bons amis, l'avaient-ils appelé le roi des gardons. Roi des gardons! Vraiment ce sobriquet lui convenait, non qu'il ne fût pas capable de très-grandes choses, car en maintes occasions il montra de l'héroïsme et un vrai talent d'administrateur, mais il se préoccupait par-dessus tout du sort des humbles, des souffrants et des petits, moins pour les charger d'impôts que pour les gouverner en père. Et cet amour qu'il leur portait, ils le rendent à sa mémoire après tantôt quatre siècles, car les pêcheurs de Reculée n'ont pas encore oublié leur bon Roi des gardons.

Vous ne l'oublierez pas non plus, Messieurs, et vous saurez suppléer à mon silence, sur les trois autres inventaires, en les étudiant vous-mêmes. Vous y re-

trouverez les objets qui lui furent familiers, et mieux que je ne le pourrais faire, vous reconstituerez avec certains éléments épars, ses habitudes privées, ses goûts modestes et pour tout dire sa vie domestique. Cette manière d'envisager l'histoire, bien qu'assurément terre à terre, n'est cependant pas sans charme; voir toujours un personnage par le côté des batailles et de l'administration, par son côté public et extérieur, si je puis ainsi parler, devient monotone.

Le voir quelquefois déchaussant le cothurne, apporte du moins quelque diversion. Je le sais, on l'a dit et écrit, *il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre*, j'en tombe d'accord, mais si le grand homme s'efface au déchaussé, l'homme vrai, méchant ou bon apparaît, et ce revers de médaille est encore de l'histoire. Ce ne serait pas d'ailleurs le roi René qui perdrait au deshabillé. Toujours semblable à lui-même, dans sa vie publique comme dans sa vie privée, il n'a pas deux faces, l'une qui pose et l'autre qui mente, et de quelque façon qu'on l'envisage, il restera constamment le modèle des princes, d'une popularité sans reproche parce qu'elle était sans recherche.

V. Godard-Faultrier.

INVENTAIRES.

I.

CHANZÉ.

Inventoire des meubles, biens et utencilles de maison estans au lieu de Chanzé, fait par moy Guillaume Rayneau, secrétaire du roy de Sicille et clerc de ses comptes, à Angiers, de l'ordonnance et commandement dudit seigneur à moy fait le XIIIe jour d'octobre, l'an mil CCCC soixante unze. Ledit inventoire recongneu sur celuy qui autresfoiz avoit esté fait par feu Thibault Lambert et maistre Jehan Muret, conseilliers et auditeurs des comptes dès le XXIIIe jour de décembre, l'an mil CCCC cinquante six, et tous lesditz biens de cest présent inventoire demourez en la garde de Jacquet de la Fontaine, concierge dudit lieu de Chanzé.

Premier, en la cuisine :

Quatre grans broches de fer et une petite,
Deux grans routissouers de fer,
Deux graeilles, lune grant lautre petite,
Troys paelles dacier,
Neuf paelles darain en pille que grans que petites,
Deux dressouers,
Deux brichez,
Une huche,
Unes armaires à quatre fenestres,

Deux trepieis de fer telz quelz,

Vingt trois plaz destain dont y en a onze grans et douze petiz,

Ving et une grant escuelle,

Dix neuf autres escuelles plus petites,

Dix sept sauciers le tout destain et le tout marché aux armes de la royne de Sicille,

Huyt quartes et tierces,

Deux potz rons,

Quatre pintes le tout destain,

Huyt chandeliers,

Deux bassins,

Deux chauffectes,

Ung chauffouer à laver mains le tout de cuyvre.

En la chambre basse près le puiz :

Deux grans charlitz et deux chariolles dessoubz, lun desditz charlitz garny de lit traverslit sarge perse de ciel tresdox et rideaux de toille, et en lautre charlit na point de lit mais y a dessus ung ciel et une sarge roge et les deux chariolles garnies de liz et deux sarges lune roge lautre perse.

Item ung petit dressouer deux fourmes, une table et deux traicteaulx.

En la petite chambre dessus la saulcerie a plusieurs aumolles de verre, gardemangers de terre plaz de pourcelaine et autres choses de verre, dont y a plusieurs rompuz et cassez.

Item en la chambre du concierge, unes armaires à quatre fenestres.

Item une chappelle à tirez eaux.

Item huyt piez à bescher en vigne, deux beez danne, deux piez perriers et deux deschaussouers, qui ont été baillés au closier dudit lieu.

Item en la petite chambre sur la penneterie a ung lit garny de coete traverslit et une sarge blanche.

En la salle basse près la fontaine :

Troys tables,
Six treteaulx,
Ung banc à reigle,
Deux bancs formes,
Ung buffet,
Deux tables rondes.
Vingt quatre escabeaux.
Une mapemonde,
Une taille de morisque encontre la cheminée,
Deux landiers de fer.

En la chapelle :

Une ymaige de Nostre Seigneur et de la Magdelaine, ung petit aultier beneist, ung petit beneystier destain, deux clochetes, ung tableau de Notre Dame, deux chandeliers de cuyvre.

En la chambre près ladite chapelle :

Deux charliz garnitz de litz et traverslitz,
Une sarge blanche, lautre perse,
Une tante dun vieil drap edresdoux et deux rideaux, et
Deux landiers, et soubz lun desditz litz a une chariolle ou na riens.

En la chambre du roy :

Ung grant charlit garny dune coete de duivet et le traverslit,

Belle coete pointe par dessus,

Une tante de toille garnye de ciel tresdox et rideaux,

Item dessoubz ledit charlit une chariolle garnie de lit, traverslit et une couverture de laine perse,

Item une couschéte garnye de coete, traverslit et couverte de laine blanche,

Item ung paveillon de toille dessus en fatzon dun espervier a pescher poisson,

Item six carreaulx couvers de blanc à la devise du roy une R, ung J, et ung laz damours,

Item six carreaulx de tappicerie,

Item quatre carreaulx rous couvers de cuyr aux armes de la feue royne Ysabel,

Item quatre carreaulx longs couvers de cuyr,

Item trois carreaulx veluz de laine,

Item trois banchiers deux vers et ung blanc,

Item ung tapiz velu,

Item six carreaulx à abres,

Item deux banchiers pers à feilles,

Item unes armaires à deux fenestres fermans à clef,

Item deux bancs à reille, deux chœeres à doux, une table garnie de tréteaulx,

Item ung chandelier de cuyvre pendu en ladite chambre,

Item ung tableau de muscq garny de charnières dargent couvert de velourz cramoesy,

Item six cuillers dargent trois grans et troys plus petites,

Item six sallières dargent en faczon de soufflez qui sont rompues et desmaillées,

Item troys madres plains de potz de terre, de verres de plusieurs sortes, dont il y en a partie de rompue et cassée, avec deux esmouchailz à la faczon de Prouvence,

Item deux coffres servans de bancs fermans à clef et claveure, esquelx a douze draps de lit,

Item une toille painte en laquelle est paincte Pâris, Vénus et autres choses,

Item quatre escraines, deux doubles et deux simples, avecques deux landiers.

En la galarerie près ladite chambre du roy :

Troys litz garnis de sarges, lune rouge, lautre perse et lautre blanche, et le premier lit garny d'un paveillon à faczon d'un espervier, et l'autre d'un ciel tresdox et deux rideaux, et l'autre de ciel et tresdox seulement,

Item deux landiers,

Item deux fourmes estables.

Au petit retraict près ladite chambre du roy :

Ung charlit garny de lit ciel tresdox et sarge blanche avec deux landiers. Ladite chambre painte à groyseliers dont les groyselles sont rouges.

En la chambre haulte appellée la chambre de madame Yoland :

Ung charlit garny de lit ciel et tresdox et rideaux avecques une sarge rouge telle quelle,

Item soubz ledit lit une chariolle garnie de lit, avecques une sarge rouge telle quelle,

Item une petite couschète sans lit, avecques unes armaires dont les guischey sont rompuz,

Item deux bancs,

Ung banchier tel quel,

Une table,

Deux tréteaulx,

Deux landiers,

Item en lescripture du hault a ung basset à deux armaires fermans à clef dont lune est rompue,

Item en une autre petite escripture ung charlit et une couverte sans lit,

Item ung petit charlit sans lit ne coete,

Item en une autre petite chambre près la chambre de madite dame Yoland, appellée la chambre aux pucelles ung charlit et une charriolle dessoubz garniz de litz traverslitz et sarges rouges telles quelles.

Ung demy ciel et tresdox de toille,

Item deux longs coffres de boys fermans à clef, en lun desquelx a ung lodier ou couete pointe et en lautre na riens,

Item en la maison de devant la cave que lon appelle le logeys de Mons[r] le seneschal dAnjou a deux chambres en chascune desquelles a deux charlitz sans litz ne couvertures,

Deux fourmes escabelles,

Deux landiers.

Au celier :

Ung grant pressouer garny de toutes les choses qui y faillent que la royne a puis naguières fait faire, une

grant cuve de vin de lannée darraine passée mil cccc soixante dix quinze pippes.

De ceste présente année de vin nouveau trente quatre pippes.

Sensuyvent les bestes qui sont de present à la mectayerie de la rive :

Six bœufs tirans,
Deux mères vaches,
Deux toreaulx venans à troys ans,
Deux genisses de ceste année,
Une genisse venant à deux ans,
Deux truys dont il y en a une qui a cinq ans, et l'autre venant à deux ans,
Deux porcs venans à deux ans,
Cinq petitz porceaulx,
Neuf brebis que masles que femelles.

Fait audit lieu de Chanzé le XIIIe jour dudit moys doctobre lan mil cccc soixante unze.

Signé : Rayneau.

En tête de ce document est écrit : « De magno coffro rotondo camere Andegavensis. »

Inventoire des lettres, papiers censifz comptes et autres choses que noble homme René de Maillé a baillez et mis devers honnorable homme et saige sire James Louet trésorier d'Anjou pour les rendre et bailler au roy de Sicille pour et en descharge de Monsr de Maillé.

Premier :

Deux comptes non cloz non examinez et non arrestez renduz audit sieur de Maillé par Guillaume Pechoux son receveur de la Vieille-Mouliherne pour les années IIIIc XXXIII et XXXIIII,

Item deux autres comptes clos arrestez et examinez rendus par Guillaume Hersent receveur de la Vieille-Mouliherne pour les années IIIIc L et LI,

Item ung papier censif de ladite terre estant en ung cahier de pappier faisant mencion que lesditz cens furent receuz en la ville de Mouliherne le jour de saint André MIIIc IIIIxx V,

Item ung petit papier censif et procès dudit lieu de Moliherne mengié de raz,

Item ung papier de vielz procès dudit lieu donné le... de may IIIc LXXI,

Item ung roolle en parchemin contenant les cens dudit lieu donné lan IIIc LVII,

Item un rolle en parchemin contenant les procès dudit lieu donné lan IIIc IIIIxx X,

Item ung autre censif estant en ung rolle de parchemin bien vieil,

Item ung autre papier contenant les procès et amendes dudit lieu donné lan IIIIc XVI,

Item ung autre vieil pappier contenant les procès et censifz dudit lieu de lan IIIc LXXVIII,

Item trois petiz rolletz de parchemin contenant les noms de ceulx qui sont affranchis en herbaige de la forest de Monnoys, dont lun est scellé de cire rouge,

Item une obligation contenant XIII s. de rente acquis par feu Hardoyn s^r de Maillé de Pierre Gontier,

Item huit déclarations en parchemin non signées,

Item une coppie daveu baillé audit s^r roy de Sicille par Jehanne de Maillé, ladite coppie non signée,

Item a esté mis audit sac la lettre de l'acquest et vendicion faicte dudit Mouliherne par ledit s^r de Maillé au roy de Sicille duc d'Anjou.

Fait ce présent inventaire à Baugé le VIII jour de juillet mil IIII^c LXV. Constat et si aucuns autres papiers censifz, adveux, déclarations ou autres enseignemens sont es mains de mondit s^r de Maillé ou d'autres dont ilz les puisse recouvrer, moy Réné de Maillé les prometz rendre et bailler touttesfoys etc., audit s^r roy de Sicille et autre que sera son bon plaisir. Ainsi signé RICHOMME et Regné de MAILLÉ.

II.

CHASTEL D'ANGIERS.

Inventoire des biens, meubles et ustencilles estans au chastel d'Angiers appartenant au roy de Sicile, fait par moi Guilliaume Rayneau, secrétaire dudit seigneur et clerc de ses comptes à Angiers, du commandement diceluy seigneur après son partement de cestuy pays d'Anjou ou pays de Provence en la présence de Croissant consierge dudit chastel auquiel sont demourez en garde lesditz biens. Ledit inventoire fait à diverses foiz et par pluseurs journées, et commancé à y besongner le XVIIIe jour de décembre lan mil CCCC soixante et unze, et fini

ledit inventoire ainsi quil est ou moys de février ensuyvant, lan dessusdit.

En la chambre du roy ont esté trouvées les choses qui s'ensuivent :

Ung grant charlit qui nest point foncé, garny de couéte de traverslit et lodier,

Item une couchète de boys,

Item unes armoires à deux guischez fermans à clief,

Item ung grant banc qui est entre les armoires et luys de ladite chambre,

Item ung autre petit banc garny de tappicerie,

Item ung basset sur lequel on joue aux eschecqs,

Item deux bancs formes lung plus grant que lautre qui sont autour du grant lit,

Item en la venelle dudit lit ung bas marchepié de boys,

Item une petite chère basse de boys,

Item une couchète de boys qui est contre le grant lit à ciel de menuserie garny dung rideau de sarge verd,

Item ung petit marchepié à ladite couchéte couvert de drap verd,

Item ung bas petit marchepié qui est soubz ung des bancs formes,

Item deux grans landiers de fer de fonte.

Item ung grant escabeau garny de drap verd,

Item une pale de fer,

Item ung petit torchier de boys,

Item deux grandes escrannes declice,

Item deux chandeliers de leton panduz à la cheminée, chascun a deux bobèches,

Item ung beau tableau paint où est Nostre Seigneur que on descend de la croix,

Item une petite eschalle de boys a pencer les oaiseaux,

Item ung escabeau merché,

Item deux pupîtres, lun de troys pièces couvert de veloux vert, lautre dune pièce couvert de drap vert,

Item deux lanternes en faczon de chandelier qui sont de feille de leton a creneaux, et sont pour pendre contre ung mur,

Item troys petitz bas escabeaux,

Item ung petit souflet.

En la chambre du petit retrait du roy :

Une chambre de boys complette en laquelle a ung charlit de boys qui nest point foncé, sur ledit charlit a une couverte de soye blanche ouvrée à la vigne, et est ladite chambre garnie de donciel et rideaux,

Item en ladite chambre a ung petit tableau ou est lanonciation Nostre Dame,

Item une couchete de boys toute enchassillée de mesmes sur laquelle a unes armoires de boys pour mectre le harnoys du roy,

Item en ladite couchete a ung rideau de estamine blanche bandé de soye bleue et grise,

Item ladite couchete est garnie de couete traversier et couverture perse semée de fleurs de lys,

Item sur ladite couchete a ung tableau de Nostre Dame qui tient son enfant,

Item ung madre de boys à quatre piéz couvert,

Item ung grant galemart descritoire de cuir noir,

Item audevant des armoires où se met le hernoys du roy ung rideau destamine blanche pareil dicelui de la couchete,

Item deux petiz landiers de fer de fonte,

Item ung petit basset en forme descabeau sur lequel escript Berthélemy,

Item deux petiz bacins de cuivre ouvrez à la faczon de Turquie,

Item ung escabeau couvert de drap verd,

Item ung plat de boys paint,

Item ung grant drojouer de boys couvert,

Item ung grant plat de terre de Valence ou a au fons un eigle,

Item ung bacin de pareille terre ou a au fons ung lyon,

Item une grant tasse de terre grise,

Item troys petiz bacins de voirre cristalin qui sont jaunes par les botz,

Item ung petit drajouer de voirre cristalin à pié,

Item ung lavouer a mains de terre de Valence,

Item deux grans potetz de voirre cristalin en faczon deguieres,

Item ung plat de voirre cristallin bordé de verd et de jaune,

Item une cherre à coffre et à ciel sur laquelle se siet Berthélemy pour besongner,

Item unes petites tenailles de fer,

Item ung baston à porter en la main au bout duquel baton a une poincte d'ambre,

Item ung petit chandelier de leton à pendre contre ung mur a deux bobèches.

En la gallerie neufve qui est sur le petit jardin contre loratoire du roy :

Une couchete de boys qui nest point foncée garnie de troys matelaz de couete traversier et lodier, et de deux couvertures veilles, lune de laine blanche, lautre de soye blanche faicte a louvraige de la vigne,

Item cinq siéges à coffres estans du long de la gallerie,

Item une perre de bas treteaux,

Item troys perres dautres treteaux communs,

Item une grant table,

Item une petite table,

Item ung grant escabeau de boys,

Item une petite eseranne déclice qui a le pie dun petit torchier,

Item ung bacin darain a louvraige de Turquie,

Item une escranne dune aes de boys a deux crampons de fer,

Item deux petiz landiers de fer,

Item ung petit chandelier de boys a deux bobèches,

Item quatre pièces de nates de Turquie, cest assavoir troys grandes et une petite,

Item une celle de boys a quatre piez.

En la chambre du haut retrait du roy :

Ung grant coffre de boys fermant à clef auquel est partie de la librairie du roy,

Une chambre de boys et ung lit de camp que feu Mons[r] de Calabre donna au roy,

Item ung banc de huit piez de long ou environ,

Item deux tables assez grandes,

Item deux bancs formes,

Item une chere foncée,

Item une petite establie de boys à quatre piez,

Item quatre targetes de cuir bouilli à la faczon de Tunes (Tunis),

Item sept vieulx cacaz (carquois) de Turquie à mectre arcs turquois et viretons en aucune desquielx a aucunes fleches pour arc de Turquie,

Item ung couteau à la guise de Turquie en faczon de mace qui a le pommeau et la pongnée tout de fer,

Item deux autres cacaz de drap pers, roge et verd à la faczon de Turquie,

Item pluseurs aes de sapin couplées ensemble de couplez de fer,

Item cinquante troys hampes despie de couldre,

Item deux coustez de charlit qui furent autrefoiz pains à fenestres,

Item ung autre cousté de charlit plain,

Item ung pupitre paint auquel a deux leaites qui se tirent,

Item un estui carré de boys en faczon de lanterne,

Item un grant tableau auquel sont escriptz les A B C par lesquelx ont peut escripre par touz les pays de chrétianté et de sarrasinaisme,

Item deux grans veilles caces de sapin estans soubz la chambre de boys des susdite esquelles na point esté gardé pour ce que ladite chambre est dessus,

Item plusieurs petites ymaiges de terre faites en molle de la passion de Nostre Seigneur et des douze apôtres,

Item le dessus dung petit pupître garny de drap verd,

Item ung instrument de basteleur fait en faczon dun choro,

Item ung viel manicordion desacordé et mal en point,

Item deux cierges pains chascun a une main,

Item une cassete de boys en laquelle a une branche de coural,

Item ung petit bacin à laver main à la faczon de Turquie,

Item ung coffre viel tout fait a personnaiges disvoire ou quel a plusieurs pappiers qui guères ne vallent,

Item deux petiz landiers,

Item deux arcz turquois.

En la petite chambre du haut retrait du roy ;

Ung basset de boys sur lequel est ung fourneau pour un orfeuvre, et quatre petites tenailles de fer,

Item une celle à quatre piez, en laquelle a ung petit tour,

Item une petite establye pour ung orfeuvre sur laquelle a deux leaites qui se tirent lune deça lautre dela, sur laquelle a plusieurs petiz ferremens, comme marteaux, tenailles et autres petiz ferremens,

Item une couchete de boys foncée de tous les coustez, sur laquelle a ung sac de toille plain de paille,

Item quatre arcs turquois,

Item ung grant viel couteau à la faczon de Turquie,

Item une grant boete de cuir noir carrée fermée à clef,

Item pluseurs eschetz blancs et noirs,

Item ung petit banc forme garny de drap verd,

Item deux grans coquemars, lun de léton a tuau, lautre a la faczon de Turquie dont le tuau est dessoudé,

Item deux bacins a louvraige de Turquie lun plus grant que lautre,

Item deux petiz lavemains à bec à la faczon de Turquie,

Item deux petites boetes rondes à la faczon de Turquie en manière de petiz drajouers,

Item troys grans chandeliers de cuivre ouvrez à ouvraige de Turquie,

Item une petite celle de boys à quatre piez,

Item ung fourneau de terre sur une celle de boys à quatre piez,

Item une veille lanterne de ferblanc,

Item ung bloc de boys sur lequel a ung petit enclumeau dacier,

Item une table de leton sur laquelle a plusieurs lettres escriptes en faczon d'astralabre,

Item en lestude de ladite chambre a ung banc forme couvert de drap verd.

En la chambre de la royne :

Ung grant charlit de boys qui nest point foncé, garny des deux coustez de marchepiez et a coffre fermans à clief; et en la venelle dudit lit a ung marchepié de boys commun, et sur ledit lit charlit a une couete et ung traversier qui sont de la chambre de boys du retrait du roy.

Item une couchete de boys qui nest point foncée,

Item ung grant banc qui est contre le mur entre ledit charlit et luys de ladite chambre,

Item une table de boys garnie de drap verd qui se pend à deux anneaux,

Item ung petit banc de boys garny de drap verd qui est entre la cheminée et les fenestres de ladite chambre,

Item deux petiz bancs formes qui sont autour de la petite couchete,

Item ung petit basset a pié sur lequel a ung eschiquier pour jouer aux eschiecs,

Item unes armoires a deux guischez fermans à clef,

Item deux grans landiers de fer de fonte,

Item une escranne de boys à pié,

Item ung petit torchier de boys à pié.

En la chapelle au bout de ladite chambre :

Une ymaige de St-Nicholas qui est dalbastre qui tient en sa main une crosse de léton, et y a dessus une toillete ou sont pains Notre Dame et St Jehan,

Item un coffret en forme de siége qui est fermé à clef.

En la chambre de retrait de ladite chambre de la royne :

Ung grand charlit de boys cordé, au long duquel charlit dun coùsté a ung marchepié a coffres fermans a clief,

Item auprez dudit charlit ung petit banc forme,

Item unes petites armoires a deux guischez fermans a clef,

Item un petit banc a douciel garny de drap verd,

Item une table sans treteaux fendue par le meilleu et pertuisée,

Item deux landiers de fer.

En la haulte chambre du petit palays où souloit loger Marguerie :

Ung grant charlit de boys cordé,
Item une petite couchete cordée,
Item deux petiz bancs formes,
Item ung autre petit banc,
Item deux escabeaux dont lun est garny de drap verd,
Item unes armoires a deux guischez fermans à clef.
Item deux landiers de fers.

En la chambre où est logée Madame De Saux :

Ung charlit de boys foncé dessil (*sic*),
Item une couchete de boys qui nest point foncée,
Item ung grant banc a reille.
Item unes armoires a deux guichez fermans à clef,
Item deux bancs formes estans autour dudit charlit,
Item quatre escabeaux,
Item une table et deux tréteaux.

Au retrait de ladite chambre :

Une table et deux tréteaux.

En la grant salle :

Deux grandes tables et deux haults tréteaux,

Item ung grant banc a reille jouste lequel a deux marchepiez en maniere de deux degrez,

Item ung autre petit banc a reille,

Item ung autre viel banc moyen sans reille,

Item sept bancs formes,

Item ung grant dressouer de salle foncé,

Item deux grans chandeliers de boys pendus en ladite salle a quatre bobèches chascun,

Item deux grans landiers de fer de fonte,

Item ung grant coquemart darain couvert a mectre eau pour laver les mains,

Item ung petit dressouer de boys à quatre piez pour soustenir ledit coquemart,

Item ung bien petit banc fourme.

En la salle de parement :

Ung grant charlit de parement, sur lequel a une grande couete et traversier de grosse plume, et ung grant treillis de boys pour garder que les chiens ne se couchent dessus,

Item ung grant banc a reille et a marchepié double,

Item troys tables,

Item sept tréteaux,

Item dix bancs formes tant grans que moyens,

Item ung grant dressouer de salle fonsé,

Item deux grans landiers de fer de fonte,

Item une grande escranne de boys à pié,

Item ung grant chandelier de boys à quatre bobèches,

Item une grant pierre de quillier enchacée en boys,

Item ung torchier de boys.

En la chambre Jehanne Bierdelle :

Ung grant charlit de boys cordé,

Item ung bang forme,
Item une table de boys pléante à quatre piez,
Item ung grant veil banc sans reille,
Item troys escabeaux,
Item deux landiers de fer moyens.

En la chambre des estuves :

Unes armoires a deux guichez fermans à clef,
Item deux petites formes de boys,
Item deux grandes cuves baignouaires, lune entière et lautre par pièces.

En la chambre de mademoiselle Margerie :

Ung grant charlit foncé dessil,
Item ung marchepié de boys qui est contre ledit charlit,
Item une couchette de boys enchassillée, et à ciel, qui est de cousté la cheminée de ladite chambre,
Item ung dressouer de parement à ciel, et à armoires à deux guichez fermans à clef,
Item ung petit banc fourme,
Item deux escabeaux,
Item ung grant banc à reille,
Item deux haulx landiers de fer,
Item deux tables et quatre tréteaux,
Item ung basset à escripre en faczon déscabeau.

En une petite chambrette voutée qui est près de ladite chambre :

Troys coffres de boys fermans à clef, et ne sçait-on quil y a dedans, pour ce que on na pas les clefs.

En la chambre basse du petit pallays :

Unes armoires de boys à ciel, à deux guichez fermans à clef.

Item ung grant banc fait de menuserie à lectres, à marchepié,

Item une petite table et deux haulx tréteaux,

Item ung petit banc forme,

Item ung tableau de boys enchassillé, ouquel est paint une morisque en toille.

En la chambre de la garde robe du roy :

Un charlit de boys cordé, garni de couète, et traversier, sur lequel a une vieulle sarge perse,

Item soubz ledit charlit a une petite couchète roulante garnie de couète et traversier,

Item une table et deux tréteaux,

Item troys bancs fourmes,

Item vieul coffre couvert de cuir noir bardé de fer,

Item ung escabeau,

Item ung autre hault viel escabeau,

Item deux landiers de fer,

Item unes armoires de boys à deux guichez fermans à clef.

En la garde robe du roy :

Deux grans armoires de boys à plusieurs guischez fermans à clef,

Item unes autres petites armoires à quatre guichez fermans à deux claveures,

Item une table pléante à deux piez de boys, et à quatre bâtons de fer pour la tenir,

Item une autre petite table et deux haulx tréteaux couvers,

Item une autre table qui sert de dressouer à troys bas petiz tréteaux,

Item une cage de boys pour mectre deux turtres,

Item une autre cage de fil de fer pour ung papegault,

Item ung pannier déclice couvert,

Item ung petit fourneau de léton à faire cuire viande,

Item ung grant tableau qui se ferme à couplez, ouquel a une mapemonde,

Item ung estui de cuivre couvert à mectre une lampe pendu à troys cheynons,

Item ung pannier déclice ouquel a plusieurs potetz de terre blanche,

Item ung petit coffre de blanc boys, qui est fermé à la clef,

Item ung escu de boys paint de blanc et de roge [1],

Item troys escuelles de blanc boys,

Item deux flacuns noirs de boys,

Item ung grant tabourin en façon d'une tamballe couvert de cuir noir,

Item unes tenailles de fer à chacune troys pointes,

Item une grille de fer, dont le manche se ploye,

Item deux petiz contre routissouers de fer,

Item un viel pannier de osiers ouquel sont quatre madres, cest assavoir troys grans et ung petit.

[1] Il a esté porté en Prouvence à Messire Jehan à qui il estoit par les mulletiers que Loys Fouscher amena en ce pais.

En la chambre de mademoiselle de la Jaille :

Ung charlit cloux à fleur de terre,
Une couchète pareille,
Ung petit comptouer quarré,
Ung banc sans reille,
Une vieille escranne de boys qui nest que demye.

En la prouchainne chambre de la dessusdite :

Ung charlit cordé et une couchète cordée,
Item troys marchepiez de charlit,
Item quatre tréteaux, dont en a ung merché et les autres non,
Item unes basses armoires à deux guischez,
Item ung petit banc forme.

En la chambre monsieur de Parnay :

Ung grant charlit cordé, et ung marchepié de boys, et une couchète cordée.

En lautre chambre que tient mon dessusdit seigneur de Parnay soubz la bourjoisie :

Une vielle table de sapin et une selle à quatre piez,
Item deux haulx landiers de fer.

En la grant basse salle où est le jeu de paume :

Ung grant banc à grant marchepié de parement,
Une grant table de la longeur dudit banc.

En la chambre où est logée de présent mademoiselle de Vaudemont :

Ung charlit de boys cordé, et une couchète cordée, ledit charlit à deux marchepiez de boys,

Item une table et deux tréteaux,

Item ung banc à reille,

Item unes armoires à deux guischez,

Item ung petit banc forme de quattre piez de long,

Item deux landiers de fer petiz.

En la chambre de dessus ladite chambre :

Ung grant charlit de boys cordé, à deux petiz marchepiez de boys,

Item une petite couchète de boys cordé,

Item unes armoires à deux guischez et à une léaite,

Item ung petit banc à reille,

Item ung petit dressouer à ung guischet,

Item deux petiz landiers de fer,

Item une table,

Item quatre tréteaux et ung vueil escabeau,

Item en la petite garde robe de ladite chambre estant amont a ung petit comptouer bas sans guischez.

En la cuisine :

Une grant table à dresser viande sur deux gros tréteaux,

Item troys grosses tables à hacher viande, chacune sur deux bruchez,

Item ung grant mortier de pierre double enchassillé de boys.

Au garde-manger :

Deux grans tables garnies de tréteaux,
Une autre petite table garnie de tréteaux,
Item deux rateliers de boys à pandre viande,
Item troys pères de tréteaux neufs.

En la saucerie :

Deux tables et quatre tréteaux.

En la chambre d'auprès :

Quatre tréteaux et deux petiz hachouers,
Item une grant vielle huge de boys fermant à clef.
Item ung escabeau merché à lespée.

En la panneterie :

Une table et deux tréteaux,
Une petite selle à quatre piez,
Item deux buges à mectre pain dont lune a couvercle fermant à clef, et l'autre non,
Item troys aes qui servent de dressouers,
Item ung viel escabeau.

En la chambre haulte de ladite panneterie :

Une table et deux tréteaux telz quelz,
Item une petite basse selle à quatre piez.

En l'eschançonnerie :

Une table à deux tréteaux,
Ung banc forme,

Ung grant dressouer de boys foncé, sur quoy lon mect la vesselle.

En la fruiterie :

Deux tréteaux, et ung viel banc forme,
Item deux escabeaux telz quelz.

En la chambre haulte dudit lieu :

Ung charlit de boys cordé,
Item ung petit banc forme,
Item ung grant marchepié de boys foncé dun costé,
Item deux grans aes de boys.

Au paveillon :

Cinq tables,
Item dix tréteaux,
Item ung grant banc à reille garny de marchepié,
Item deux landiers à pommète,
Item ung grant dressouer à trésdoux, et à deux guischez fait a clervoys,
Item six bancs formes qui sont autour de la chambre dudit paveillon,
Item sept escabeaux,
Item une escranne de boys.

En la chambre de la garde robe de la royne :

Ung charlit cordé et une couchète dessoubz,
Item une table pléante ovrée par dessoubz, qui sert d'establie et à deux tréteaux,
Item ung banc forme de six piez de long qui nest point merché,

Item deux tables et quatre tréteaux, sur quoy sont les robes,

Item une grosse presse de boys à mectre robes sur deux tréteaux,

Item ung viel dressouer de salle,

Item deux landiers de fer.

Au retrait de ladite chambre :

Ung petit dressouer de boys foncé à quatre piez, et dessus ledit dressouer y a une petite planche de sapin qui sert de dressouer,

Item ung escabeau.

Ou logeis de Beauvau en la grant chambre :

Un grant banc forme.

En la chambre des crochez :

Ung charlit cordé.

En la chambre où souloit logier Mons[r] de No..... sur la rivière :

Ung charlit de boys cordé et une petite couchète rouleresse,

Item deux bouchez,

Item ung hault banc forme qui sert quant on tient la feste de l'ordre du Croissant.

En la chambre où loge M. de Loe sur la rivière :

Ung charlit foncé et une couchète cordée,

Une table deux tréteaux,

Deux escabeaux,
Ung banc à reille,
Ung banc forme,
Item deux landiers de fer,
Item ung petit dressouer de salle foncé,
Item ung petit bas marchepié de deux aes.

En la chambre de la Boessière :

Ung charlit de boys cordé,
Item une couchéte de quatre aes jusques en terre,
Une petite table et deux tréteaux,
Ung banc forme,
Une charre qui est de lordre, assez grande.

En la chambre de la Tappicerie :

Une couchete de boys enchassillée faicte de menuserie,
Unes armoires à deux guischez fermans à clef,
Item deux bancs lun à reille l'autre sans reille,
Item quatre escabeaux,
Item une grant table sur quoy on dresse la tappicerie, soubs laquelle sont quatre tréteaux,
Item deux autres tréteaux,
Item quatre grans fenestres de boys sans serreure qui autrefoiz feurent faictes pour servir au dehors de fenestres de ladite chambre de ladite tapicerie,
Item une grant roue de boys pour une estude,
Item deux petiz landiers de fer.

En la première chambre du portal des champs :

Ung grant charlit cordé,

Item une couchete foncée jusques en terre,
Ung banc à reille.

En la chambre du conseil au bout de la grant salle du jeu de paume sur la rivière :

Ung grant dressouer de salle,
Item troys tables et six tréteaux,
Item ung banc et cinq siéges,
Item quatre grans bancs formes,
Item un chandelier de boys à quattre bobèches.

Ou portal neuf. Premièrement en la chambre ou soloit loger M. de la Cabre (Calabre) :

Ung grant charlit foncé de boys,
Une petite couchète de boy foncée jusques en terre,
Item unes armoires à deux guischets fermans à clef,
Item ung banc a reille.
Item en une des torelles de ladite chambre :
Un petit banc à reille qui ne torne point,
Item ung grant banc forme,
Item deux petiz landiers de fer,
Item une petite chaére basse de boys,
Item ung marchepié de lit.

En la première sallete dudit portal sur la garde robe du roy :

Troys bancs, lun à reille, lautre sans reille,
Item ung dressouer de salle,
Item deux haulx landiers de fer dont l'un est rompu.

En la prouchaine chambre en allant amont de ladite chambre de feu M. de Calabre :

Ung charlit foncé jusques en terre,
Une petite table de sapin et deux tréteaux,
Ung petit banc à reille,
Item deux petiz landiers de fer.

En lautre chambre dencontre :

Ung charlit foncé,
Item le boys dune couchête foncée.

En la haulte chambre dudit portal :

Ung charlit de boys foncé jusques en terre,
Item une table et deux tréteaux,
Item ung banc à reilles,
Item deux petiz landiers.
Item en une des torelles de ladite chambre une bien petite table et deux petiz tréteaux,
Ung petit comptouer quarré,
Item ung veil escabeau.

Signé : RAYNEAU.

S'ensuit ce qui est dedans les grans armoires de la garde robe du roy.

Premièrement :

Ung crenequin garny de criq et ung carcay garny de viretons,
Item ugne herbalaistre dacier de Cathelongne garnie de criq,

Item une autre petite herbalaistre de Cathelongne garnie de petites tillolles,

Item ung cric d'Alemaigne en un estuy de cuir noir,

Item une paere destrées noire à la faczon de morisque,

Item une autre paere destrées blancs à la genète,

Item deux paeres de petiz esperons les uns blancs et les autres noirs,

Item une paere de vieux estriés de leton à lentienne faczon,

Item ung boi de lance creux où il y a dedans ung rollet de parchemin ou quel cest dedans la pourtraicture de la royne de Sicille,

Item quatre petiz esmouchaiz de poil à la faczon de Turquie,

Item une petite cassete de boys ou il y a ung jeu de gros eschecs de yvoire et plusieurs petiz ferremens à faire petites negoseries,

Item une gibacière de cuir jaulne à la faczon de Turquie,

Item une paere de patins à la faczon de Turquie,

Item une petite cassète longuète ou il y a dedans lescoce de ne scay quel fruit qui est dedans,

Item ung grant drap ou sont paintes les villes de Prouvence et les villes qui sont depuis Prouvence jusques à Gennes,

Item une autre pièce de toille où est la ville de Gennes en painture,

Item une pièce de cuir rouge contenant une aulne et demie ou environ toute rayée,

Item une pièce de cuir rouge à la faczon de Turquie

en faczon de tappiz contenant deux aulnes ou environ et est de trois pièces,

Item ung grant tablez de yvoille bien marqueté ouvré à bestes et feuillages,

Item sept peaux de cuir rouge à faire bourrequins,

Item cinq autres peaux tirantes sur le gris à faire broudequins,

Item une grant pièce de sarge à la faczon de Turquie barlée de blanc gris, de vert, de jeaune et de plusieurs aultres,

Item ung abit de manto rouge et noir qui est pour une femme,

Item ung manteau de drap noir fait à la rommaine et à escapuchon,

Item troys harnoys de cheval larges de drap noir dont il faut une cropière,

Item la cappe dun petit escapuchon de drap noir barrelé de satin noir,

Item troys billars [1] à antez de boys deux cuisnes et deux billes,

Item deux petiz paniers dousier blans,

Item deux brez coulleyz de boys,

Item une escohinne dassier,

Item une couverture darbalastre dacier et de cuir noir,

Item deux esgaloches de fer noir pour aller sur la glace.

[1] Loys en a porté ung, II cuisnes et II billes.

S'ensuit ce qui ès basses armoires de la garde robe du roy :

Premièrement :

Dix petites bouteilles de boys à la faczon d'Alemaigne,

Item deux paeres de bouteilles à la faczon morisque,

Item une targette à la faczon morisque,

Item ung vieil carcas à la morisque,

Item six boulles et quatre grosses billes et troys petites [1],

Item ung harnoys à cheval de cuir rouge garny de cuir blanc,

Item une cropière à cheval de cuir rouge et une rouge,

Item ung cor de boys garny de ferremens d'or,

Item ung pot où il y a de la gluz,

Item ung cuir de beuf marin,

Item une lanterne de fer blanc faicte à viz et à plusieurs bobeches,

Item deux toilles ou il y a en chacune ung homme paint tenant ung vouge,

Item troys autres petites toilles à mectre en une chambre dont en lune a paint ung paon, ung faisant, et deux perdrix, une cheveche, ung cinge et plusieurs aultres chouses.

En lautre est pareillement paint ung paon, ung fesant, ung oyseau de rivière, deux potz de grubelles et autres plusieurs chouses,

En lautre a escripz plusieurs petiz personnaiges à

[1] Loys a emporté deux grosses billes.

pié et à cheval, ung faulcon, ung connin blanc et une ville et autres pluseurs choses,

Item troys carreaux roux de cuir rouge faiz à la morisque aux armes de la feue royne de Sicille,

Item ung autre carreau carré fait à la faczon de Turquie,

Item une grant serpe vougeresse,

Item troys cassetes de boys blanc ou il y a des estoupes dedans,

Item ung petit harnoys de gambes tout rouillé,

Item ung chanffran de cheval,

Item ung viel estandard de taffetas qui rien ne vault,

Item une rondelle de jouste,

Item une longue pièce de toille taincte sur le rouge bien estroite, frangée de fil blanc et rouge, du long de laquelle toille a ung baton blanc escoté,

Item ung chauffelit darain,

Item ung petit cor de verre esmaillé,

Item deux guiternes de boys lune painte de rouge a foullages de jaulne, et lautre est de boys blanc,

Item quatre petites pieces de cuir à carreler bottines,

Item sept chappeaux [1] à la faczon de Turquie, les uns gris les autres vers et noirs,

Item ung gros baston à ployer quelque toille de cuir noir.

Sensuit ce qui est demouré es coffres de la galerie neufve :

Et premièrement a esté trouvé en ung des dits coffres ce qui sensuit :

[1] Loys en emporta III.

Treize paires de patins [1] de natte de jong de Turquie garnie de laine rouge et perse,

Item troys autres perres de patins [2] dudit jong tout blanc,

Item IX paires dautres patins [3] de cuir à la faczon morisque, dont il y en a troys paires de dorez et les autres sont ouvrés à la morisque,

Item en ung petit drappeau y a envelopé XXIIII petiz boullons de leton doré, XII petites virolles de leton esmaillées de pers, et quatre aultres petiz boullons qui tennent a deux autres virolles,

Item deux bindettes de boys à la faczon de Turquie,

Item ung petit estuy turquin garny de cuillers de Turquie,

Item une paire de grans patins de boys qui sont vuidez dessouz,

Item quatorze carreaux longs de cuir de Turquie,

Item troys autres carreaux rons dorez et ouvrés à la morisque,

Item ung petit patron descapuchon de toille neufve.

Sensuit ce qui est dedans ung des autres coffres de ladite gallerie :

Ung draiouer de rassine de couldre à pié ouvré sur le bort de bestes et de fleurs,

Item ung grant fer de gibacière de leton doré,

Item II boullons de bride de cheval où sont les armes

[1] Loys en a porté IIII paires en Provence.
[2] Loys emporta II paires.
[3] Loys en emporta IIII paires.

du roy et en chacun deux hommes sauvages qui tiennent les dites armes,

Item huict platenes de leton doré en chacune desquelles a deux pertuis au meillieu,

Item xxx autres plus petites platenes de leton doré, dont en chacune a deux pertuis au meillieu,

Item troys ancriers faiz à la faczon morisque,

Item une escriptouere de cuir noir ouvrée à la morisque,

Item une gaine de cuir jaune à mectre six couteaux,

Item ung petit estuy de cuir blanc ouvré, lequel est faict en faczon de nave,

Item ung pot de terre blanc à v sercles de.... pers et deux petites anses,

Item une paire de grans patins de Turquie de cuir fauve clouez par dessoubz,

Item ung rolle en parchemin escript en lettre italienne et se commance : *In hoc volumine*,

Item une bouete de boys blanc à couvercle en laquelle a dedans la faczon dung cadran branslant et dessus une vitre,

Item une petite cuvette de boys couverte, en laquelle a cinq paires de gros dez [1] et une petite main de boys,

Item y a IIII emprainctes en plomb, dont il y en a deux grandettes, une autre petite et lautre moindre,

Item XIIII fourmes doiseau,

Item ung petit barril de Genebre ou il y a de petiz eschetz blans et rouges,

Item une double lyme de fer et II viz,

[1] Loys en a prins III gros dez.

Item ung petit chose carre de cuir rouge ouvré à la faczon morisque, ouquel a ou meillieu une couverture de corne en rondeur,

Item ung cayer de papier où sont portraiz plusieurs mors de chevaulx.

S'ensuyvent les livres qui sont en ung des autres coffres de ladite gallerie.

Premièrement :

Ung livre en parchemin nommé Dante de Fleurence escript en lettre ytalienne,

Item ung autre livre en parchemin couvert daez escript en latin, ouquel est escript dessus : Description des parties orientales,

Item ung autre livre en papier couvert de cuir noir ouvré à la devise du roy commençant : Çy sensuivent les histoires des Belges,

Item ung livre en papier couvert de cuir jaulne, ou na guères descripture commençant : Sensuyt certaine ordonnance faicte par le roy de Sicille,

Item ung autre livre en papier couvert de parchemin ouquel a dessus escript : Papier du Conseil,

Item ung autre livre en papier couvert de parchemin qui se commance : *A veritate quidem*,

Item ung livre en parchemin tout escript de chanczons ensiénes, commançant : Amour et desirs my destroient,

Item ung autre livre en papier escript en latin qui se commance : *Hic nota quedam deffinita,*

Item ung autre livre en papier ou na gueres descrip-

ture couvert de parchemin commançant : Compositions et condampnacions,

Item ung autre livre en papier de la générale division de toute la terre,

Item ung petit livret en parchemin couvert de cuir noir fermant à esguillettes commançant : Cy commance ung petit traicté,

Item ung autre petit livret en parchemin fermant à esguillettes commançant au premier fueillet tourné sur le quart VIII,

Item ung petit traicté en parchemin que Ardent Désir donna au roy,

Item ung grant livre en papier couvert de rouge, ouquel na gueres descripture commanzant : Nous René par la grace de Dieu,

Item ung autre livre en papier longuet ouquel a ung commanchement de chanzons notées, commanzant : Quant elle voy qui noccist,

Item unes tablettes de boys a huit feuilletz où sont les pourtraitures tirées de plombt du roy de Sicille, de la royne, de feu M. de Calabre et autres seigneurs,

Item en ung rolle en parchemin paint en faczon de mapemonde rolé en un baston,

Item ung cayer en papier rollé du pas fait à Brucelles par Messire Philipe de Lalain.

En ung autre desditz coffres de la galerie y a ce qui sensuyt.

Premièrement :

XXIII livres tant granz que petiz escripz en lettre turquine et morisque,

Item un rolle en parchemin jaune escript en lettre turquine,

Item ung pacquet lié dune cordelette ou il y a plusieurs cayers de papier escriptz en chiffre et autres faczons,

Item ung tableau ront double couplé à II coupplez, dont en ung des costez est limaige de Nostre Dame qui tient son enfant, et de laustre costé y a la pourtraiture dun ancien seigneur.

Sensuyt ce qui a esté trouvé en l'estude du roy :

Et premièrement sur le dressouer qui est du cousté de la gallerie neufve :

Ung gros pot de terre blanche verdoyante fait à costes et à couvercle remerssé[1] en VI lieux,

Item deux grans couppes à pié de verre de Venise,

Item cinq petites escuelles plactes de verre cristallin faictes à costes,

Item une autre escuelle de verre cristallin toute plaine,

Item deux escuelles de terre blanche ouvrées à fleurs perses dont la plus petite est rompue,

Item sept madres telz quelz, cest assavoir ung grant et VI petiz,

Item ung lamperon de terre blanche paint à fleurs perses,

Item ung petit potet à pié de verre de Venise dont lautre est rompu,

Item ung ancrier de marble couvert qui se soustient sur petiz boutons dorez,

[1]Raccommodé, ou peut être renversé.

Item ung chandellier de verre cristallin qui a la bobèche de pers dorée,

Item huit petiz gobelletz de boys blanc,

Item une petite cassette plaine de dragée, et y a dessus escript dragée d'Alixandre,

Item troy noues d'Inde et moitié d'une autre nouez vuide.

En l'autre petit dressouer devers la muraille :

Deux haulx potz de verre à ance lung vert et lautre pers,

Item deux autres potetz à pié et à ance de verre de Venise,

Item ung autre plus grant de terre (*sic*) de Venise à costes et à ance,

Item ung autre plus hault potet de terre fait en manière de gobellet par dessus ouvré à fleurs et à losanges de feuilles d'or et d'argent,

Item une emprainte en plomb du feu duc de Millan Francisco Forcia,

Item quatre petiz gobelletz de marbre en une pille,

Item une petite pièce de verre cristallin a demy ront en ung petit estuy de cuir noir,

Item une petite esguière de verre cristallin à ung petit couvercle de mesmes,

Item ung bien petit potet en faczon de gobellet de verre blanc qui semble à esmail blanc, à une petite courte ance.

En lautre petit dressouer qui est du costé de la chambre du petit retrait du roy :

Deux bongnes esguières de verre cristallin à pié et couvercle,

Item une autre esguière à pié de verre cristallin sans couvercle,

Item une autre esguière de verre cristallin sans pié et à couvercle, sur lequel a une croix,

Item une petite boucste en faczon de boueste d'apothicaire painte à fueillages en faczon de drap d'or en laquelle a dedens ne scay quelle petite chose torteisse que ne savons nommer,

Item ung petit gobellet à pié de pierre de marbre à une petite ance renversée,

Item une pile de petiz madres ou il a en nombre huit,

Item une petite pile de petiz tranchoueres, et y en a en nombre douze,

Item ung petit oiseau fait desclisse,

Item une grande et large coquille de mer.

En lautre petit dressouer devers la petite chapelle :

Deux grans gobelletz de marbre couvercle de mesmes,

Item ung petit plat de terre blanche tirant sur le vert,

Item ung petit plat et deux escuelles de terre blanche ouvrez à fleurs perses,

Item ung petit estuy de boys à couvercle ouquel a six petitz gobelletz de boys,

Item quatre grans cuillers à la faczon de Turquie,

Item ung gobellet de boys,

Item ung gobellet de corne,

Item une autre chose de corne en faczon de gobellet et y a ung siblet au bout,

Item ung petit potet de terre ouvré à la faczon de Turquie à couvercle et à une petite ance,

Item ung autre plus petit de terre à couvercle garny de leton à une petite ance garnye de mesmes,

Item une grant boueste d'oz à couvercle ouvrée à la morisque et percée à jour,

Item ung petit pot de cuivre sans couvercle a III piez ouvré à la morisque,

Item IIII petites cueilliers de corne.

Sensuyvent pluseurs autres choses estans tant sus le comptouer de ladite estude comme autres qui sont pendues es costez dicelle :

Et premièrement :

Une coutellière ou il y a quatre couteaulx à trencher devant le roy, dont les deux sont grans, lautre moyen et lautre plus petit, et sont emmanchez de jaspe garniz d'argent doré néeslé,

Item ung petit carcaz de cuir noir ouvré fermant à clef ou il y a XV petiz viretons à la faczon de Turquie,

Item une coppe de racine ouvrée à fleurs et a le pié perssé à jour, et a ung couvercle pareillement ouvré sus lequel a ou maillieu une jeune fille qui tient unes patenostres et est ladicte esguère en ung estuy couvert de cuir blanc fermant a petitz lassetz de cuir,

Item ung estuy de cuir noir ouvré ouquel a VI gobelletz de bois et une couverte de mesmes,

Item ung estuy de cuir longuet tout doré et ouvré ouquel a dedens IIII bastons dyvoire fais à petites carres et semble que ce soit une quenolle par pièces,

Item une petite daguette faicte en faczon dune petite masse et ung estuy couvert de cuir rouge fermant à ressort,

Item une gibassière de cuir à la faczon de Turquie ouvrée de fleurs perses et jaulnes,

Item une petite masse de fer en ung estuy de cuir,

Item une escriptoire plate à la faczon de Turquie mengée de ratz,

Item une petites ballances avecques les poys en ung estuy plat longuet tout marqueté,

Item ung baston noir à porter en la main qui est fait et couvert de paste de bonnes senteurs, ouvré tout au long et a une pommecte au bout dahault et a bas ung petit clou de fer,

Item ung petit benoistier de racine de bouys ouvré à ymaiges et en devant a une ymage de Nostre Dame de pitié,

Item ung meschant couteau tout rouillé à manche dyvoire taillé a un personnaige de Barbarin qui a les mains cachées en son habillement,

Item ung manche de couteau dyvoire ouquel a IIII petites testes aux IIII bouts et aux deux costez deux Barbarins,

Item ung autre manche dyvoire au bout duquel y a ung lyon qui tient ung petit enffant,

Item deux petites bindectes de boys à la faczon de Turquie,

Item ung baston de blanc boys à porter en la main

ouquel a au bout une grosse patenostre dambre,

Item deux lesses de poil blanc, rouge, pers et vert,

Item une autre lesse de poil rouge et pers,

Item une paire de petiz esperons de leton,

Item ung collier de levrier de satin violet escript dessus en alman en lettre de fil d'or,

Item une paire desperons de leton doré à la Turquesque,

Item cinq paires de patenostres de boys, les unes plus grosses que les aultres, dont en lune des moyennes a ung cassidoyne au bout,

Item XII patenostres de cristal enfillées,

Item XVI petites patenostres de geest enfillées,

Item une petite sallière de racine de bouys,

Item XII petis panneretz desclisse en une pille,

Item une petite gibassière de cuir rouge ouvrée par dessus de cuir noir et blanc,

Item ung grant fer de gibassière noir,

Item une paire de grans patins de blanc boys ferrez par dessoubz pour aller sur la glace,

Item une paire de grans estriers de boys noirs garnis de fer par dehors,

Item III paires de patenostres de boys faites à petites estoz dont en une desdites patenostres a une petite patenostres dambre,

Item ung rollet en parchemin rollé en ung baston rouge, lequel rollet est paint en faczon dune petite mapemonde,

Item ung cayez de papier en grant volume ouquel le commancement dung tournoy,

Item une merche dyvoire au bout de laquelle a une

petite virolle dor esmaillé et y a dedans gravé une double croix de Jherusalem et une R,

Item une autre merche dyvoire dargent au bout en laquelle a pareillement gravee double croix de Jherusalem et une R,

Item VI petiz couteaulx à la faczon de Turquie emmanchez de petiz manches gresles doz blanc,

Item une petite chose de fer faicte en faczon dun gresillon pendu a ung cordon de soye,

Item ung petit triangle de leton,

Item IIII annelletz de verre dont les deux sont pers et les autres blans,

Item ung petit compas de leton,

Item une petite merche de fer pour mercher vin,

Item ung petit bas mirouer paint de rouge et dessus le couvercle y a ung soleil,

Item ung petit potet de terre à couvercle qui tire sus le pourphire a une petite ance,

Item une cueiller de boys à la faczon de Turquie en ung estuy de cuir noir,

Item IIII cannelletz rons de cuivre,

Item une merche dyvoire gravée au bout de petis pertuis et a une fleur au meillieu,

Item neuf petites patenostres dagathe enfillées,

Item XV autres patenostres faites à pans de ne scay quelle pierre qui tire sur le marbre,

Item une gayne ouvrée à la faczon de Turquie en laquelle a une coux à esguiser quenyvet,

Item une petite reille de fer carrée,

Item une boucle et ung mordant de fer blanc,

Item une longue corne torteissée de bong estain,

Item ung petit cadran de leton en ung estuy de cuir,

Item ung meschant petit livret en papier couvert de parchemin auquel a certaines figures et se commance au premier fueillet pour tel ouvraige.

S'ensuit ce qui est sus ung dressouer qui est dehors lestude sur la chaire de retrait du roy :

IIII chandelliers de cuivre à la faczon de Turquie dont il y en a II plus haulx que les autres,

Item deux esguières de cuivre à ance à la faczon de Turquie,

Item une grosse coquille de mer,

Item une grosse courte corne noire foncée et est faicte en faczon de cor,

Item ung grant viel esperon noir à la turquesque.

Signé RAYNEAU.

Sensuit ce qui est demeuré en la chambre de retraict du roy.

Premièrement :

Ung banc de VI piez ou environ,

Item une table carrée de quatre piez en carré ou environ,

Item deux tréteaux pour ladite table qui haussent et bessent garniz chascun de deux chesnettes et deux chevilles,

Item une autre table carrée d'environ IIII piez et les traiteaux de mesmes,

Item quatre petiz bancs formes lun denviron V piez

de long, les deux autres de IIII piez et l'autre de troys piez et plus,

Item une grant escranne de boys plaine à pié,

Item une autre petite escranne de boys faicte à treillis qui se met sur la regle d'un banc,

Item une autre escranne pareille,

Item deux autres petites escrannes neufves faictes à treillis dont lune est garnie dune petite fenestre de boys blanc de sa grandeur, toutes lesquelles escrennes sont garnies de crampons,

Item ung autre petit banc forme pareil du petit devant dict,

Item une petite table ronde où il y a une armoire garnie de bandes et de ferrures,

Item une autre petite table d'environ quatre piez de long garnie de treteaux,

Item une grant chaire de boys garnie de fons,

Item ung escabeau,

Item ung dressouer de salle,

Item ung aes de marchepié,

Item une petite eschalle pour monter à la caige de lostevant,

Item ung chandellier de boys o une croizée garnie de quatre escuelles et de quatre bobesches,

Item ung petit soufflet de boys,

Item quatre landiers neufs,

Item troys barres de fer qui sont en la cheminée,

Item une palle de fer et ung treffeu,

Item une fontaine de plomb garnie de deux tuaulx,

Item dessoubz ung esvier garny de plomb,

Item une petite orloge,

Sensuist ce quest demouré en la petite chappelle du roy.

Premièrement :

Deux petiz bacins dargent esquelz a ou meilleu une rose dorée et les bors dorés,

Item ung calice dargent doré par les bors ou pié duquel a une petite Nostre-Dame dargent,

Item ung corporaillier de drap dor,

Item ung petit coussin de drap dor,

Item ung messel à lusaige de Rome commançant au premier fueillet *Tuam in me*, et finissant ou derrenier fueillet *Redemptoris per*,

Item deux chandelliers de cuivre,

Item une boeste à mestre pain à chanter,

Item deux choppines de cristal,

Item deux autres petites choppines destaing,

Item une *paix divoere* à une Annonciation,

Item ung pot de verre bleu semé de fleurs de lis,

Item ung parement de drap d'or morisque et chasuble de mesme,

Item une touaille dautel, aube, amit, et fanon de mesmes la chasuble,

Item ung petit tableau ou a ung crucifix Nostre-Dame et St. Jehan.

L'an mil IIIIc LXXIII le XIIe jour du mois d'octobre Jehan Boutinart vint querir pour porter au roy de Sicille ung couteau de Turquie qui estoit en lestude du roy,

Item print en la garde robe dudict seigneur, une mappemonde en toille du tour ou sont les XII signes et ung estuy de cuir,

Item print es armoires de ladicte garde robe troys grans serpes à long manche.

Sensuit ce qui est demouré sur les petiz dressouers de la chappelle du roy,

Ung grant plat de terre blanche de Valance à fueillaiges dorés,

Item ung autre plat parfont de ladite terre de Vallance blanche ouvré à fueillages pers.

Item ung pot de ladite terre de Vallance qui a le cul long en faczon de gongourdes ouvré à fleurs perses,

Item ung petit chandellier de boys,

Item ung pot de boys blanc fait en faczon d'un estaman,

Item une grant bouteille de boys blanc,

Item ung grant pié de boys blanc à mettre ung mirouer,

Item troys madres à deux desquelx a en chacun ung ymaige dargent au fons apresses et cousuz de fil dargent en aucuns lieux, et en l'autre n'a riens au fons,

Item ung autre madre bien espès de ne scay quelle racine,

Item ung petit plat de verre pers,

Item en la chappelle y a deux carreaux longuetz de cuir de Turquie,

Item ung autre carreau ront à la faczon de Turquie aux armes de la feue royne.

Item ung baston en la main couvert de plume de paon ferré au bout.

Signé Rayneau.

Au dos est écrit : Inventaire des meubles et utensilles

estans au chastel d'Angers et appartenans au roy, fait par Messire Guillaume Rayneau, par son commandement, après son partement du paiz d'Anjou pour aler en Prouvence, l'an mil IIII LXXIII.

« De magno coffro. »

III.

LA MENITRÉ.

Inventoyre des biens meubles et utenciles appartenans au roy de Sicile duc d'Aragon (lisez d'Anjou) estans au lieu de la Menistré demourez en la guarde de la veufve de feu Huguet Guillot concierge dudit lieu fait du commandement dudit seigneur roy de Sicile par Guillaume Rayneau son secrétaire et clerc de ses comptes le jeudi dizième jour doctobre mil IIII^{c} LX unze en presence de Messire Philippes Papot prestre chappelain dudit lieu et de ladicte Huguette.

Et premièrement en la chambre du roy :

Un grand charlit cordé garny de couéte dune souille de toille de vief linge, et le traverslit une couverture de lanne, laquelle couverture ladicte Huguette a fait faire, et alentour dudit lit y a deux coffres longs de boys servans de marchepié fermans a deux claveures chascun et ung marchepié par terre en la venelle dudict lit.

Item une courtine guarnye de tredoux et troys rideaux ung paveillon sur la couchète,

La couchète roulleresse guarnye de couète de deux toilles ensouillée de deux souilles et traverslit et dune

sarge tannée que a fait faire ladicte Huguette pour le roy,

Une aultre couchette à soy asoyés sans couète,

Deux landiers,

Ung banc o reigle,

Une selle feutrée coupverte de drap vert,

Deux petiz escabeaulx bas,

Ung dressouer.

En la chambre ou cousche Monsr de Nogen :

Deux grans charliz cordez garniz de couètes l'une de deux toilles et demye et lautre de deux toilles en souilléz de deux souilles et lautre dune, garniz de marchepiez, et sur chascun lit y a une sarge blanche et une courtine garnies chacune courtine de trois rideaux et tresdox, le tout de toille de lin, lune desdites courtines est en linventoire de piecza fait,

Ung charlit roulerez garni dune couete de toille et demye et de sarge blanche,

Deux landiers,

Ung banc selle,

Une chaere persée a tredox faicte de menuserie,

Ung dressouer.

En la salle haulte :

Ung grant banc a reigle,

Deux grans tables longues et troys moiennes et les brechez de mesmes,

Deux bancs selles, une selle a quatre piez,

Un dressouer,

Trois tappiz veluz,

Ung grant chandelier a six bobèches de cuivre pendu au meillieu de ladite salle,

Troys petiz bacins, et troys chaufouers à laver les mains,

Ung grant bacin a laver en salle,

Six carreaux carrez telz quielz,

Douze sauciers destain,

Sept grans chandeliers de leton,

Neuf petites salières destain,

Une sarge vermoille telle quelle.

Toutes lesdites choses estants en ladite haulte salle estoient de pieça audit lieu de ladite Menistré et par inventoire.

En ladite salle haulte oultre ce que dit est :

Deux grans coffres ferrez tout neufz, lun ou lon mect les cortines et rideaux, et en lautre des draps de litz, et en lun diceulx est une relique de Madame Saincte Marte enchassée d'argent et ung angelot qui porte ladite relique laquelle est dedans ung petit coffret de cuir fermant à clef.

Ce sont les draps qui sont dedans lun desditz coffres.

Premier :

Trente draps de lin chascun de troys toilles,

Trente-six draps de deux toilles et demye de lin dont y en a environ demie dozenne telz quelz,

Trente draps qui sont de brin et de reparon chascun de deux toilles.

Le linge de table :

Six touailles de lin contenant chacune quatre aulnes,

Dix longières de lin chacune de cinq aulnes,

Sept longières de lin chacune de troys aulnes,

Quatre dozennes de serviettes dont plusieurs sont fort usées,

Huit autres touailles de lin qui guieres ne valent et sont de quatre aulnes chacune,

Troys touailles de quatre aulnes de brin en brin qui sont comme neufves contenant chacune quatre aulnes ou environ,

Quatre autres touailles qui sont de brin en brin et sont comme neufves, contenant chacune troys aulnes,

Cinq autres touailles de brin en brin comme neufves qui sont de deux aulnes et demie chacune,

Tout ledit linge merché a la croiz de Jherusalem, moitié fil noir et moitié blanc.

En la chambre de Monsr de Calabre :

Deux grans liz garniz de couetes chacune de deux toilles et les traverslitz et les charlitz cordez, deux courtines garnies de tresdox et rideaux et de deux sarges blanches,

Troys couschètes en charliz roulerez garniz chascun dune couete de toille et demie et de traverliz et troys couvertures blanches,

Ung banc selle,

Ung marchepié a deux estuiz fermans a clef,

Deux landiers,

En la chambre des maistres dostelz :

Troys grans charliz cordez en chacun desquielx y a une couete dont lune est de deux toilles et demye ensouillée de deux souilles, et les deux autres de deux toilles ensouillées chacune dune souille, et les traversliz de mesme garnis deux desditz grans liz de ciel tredox et rideaux, et le tiers garny de ciel et tredox sans rideaux, et troys couvertes bures que ladite Huguette a fait faire et sont au roy,

Une couschette rouleresse garnie d'une couete de deux toilles et traverslit et une couverte blanche,

Deux landiers,

Ung banc selle,

Deux marchepiéz,

Ung autre grant marchepié a deux coffrez fermans a clef.

En la chambre des escuiers déscurie :

Deux grans charliz cordez garniz lun dune couete de deux toilles et demye et lautre de deux toilles et de traverslitz et de deux couvertures blanches et de deux courtines de toille blanche garnies de tredox et rideaux chascune, le tout de lin,

Troys couschetes cordées garnies chascune de couete et traversliz de toille et demye, et troys couvertures blanches,

Ung grant marchepié a deux estuiz fermant chascun a clef,

Une huche que lon a fait faire en laquelle on estage la vesselle de...

Deux landiers.

En la garde robbe :

Ung grant charlit et ung petit qui sont cordés et sont sans couetes ne couvertures.

En la garde robbe ou couschent les femmes de chambre du roy :

Deux grans charliz et deux petiz roulerez qui nont que une couete de deux toilles et une souille et le traverslit, et une couverte grise laquelle ladite Huguette a fait faire pour le roy.

En la chambre de la royne :

Deux grans charliz cordez garniz chacun de couetes de deux toilles et traversliz ensouillées dune souille, et aussi garni chacun dun ciel dont lun a troys rideaux et lautre deux, et nont lesditz deux liz que ung tredox cousu ensemble et servant pour iceulx, le tout de linge, deux serges grises lesquelles ladite Huguette a fait faire pour le roy,

Ung charlit roulerez garni dune couete de deux toilles, traverslit et serge blanche,

Ung marchepié long a deux estuiz fermant à deux claveures,

Ung dressouer,

Deux landiers,

Ung banc a reigles,

Ung banc selle.

En la cuisine :

Une paire de grans routissouers de fer, une autre paire de petiz routissouers de fer,

Cinq grans broches de fer,
Une greille,
Ung grant trepiez,
Ung dressouer a rompre la viande et les brechez,
Ung grant mortier sur ung bloc de boys,
Sept poilles darin, chacune des deux plus petites dune seillée deau, lautre de deux, lautre de troys seillées, lautre de quatre, lautre de six et lautre de neuf ou dix seillées,
Quatre paelles darain a queue semblable lune de lautre, tenant chacune une seillée deau.

En la galerie :

Une lanterne de verre pendue à ung traveteau,
Deux chandeliers de fer blanc chacun o quatre bobesches penduz en ladite galerie,
Ung treillys fait de lates cousues ensemble pour mectre sur les litz pour les deffendre des chiens.

En la chamdre du parement du roy faicte de neuf :

Ung grant charlit cordé garni de couete de deux toilles et demie, et traverslit de sarge blanche, et ung ciel, tredox et les rideaux, le tout de linge et de lin,
Deux marchepiez et ung banc,
Une couschete garnie de couete de deux toilles ensouillée de deux souilles et traverslit de mesme et une sarge blanche,
Une chaere persée a tresdox de menuserie,
Ung dressouere,
Deux grans landiers,

En la chamlre joignant la chambre dessusdite en ladite maison neufve :

Ung grant lit garni dune couete de deux toilles et demie et de traverslit ensouillé dune souille, une couverte de tappicerie blanche à abres avec le ciel et tredox de mesme, troys rideaux de sarge blanche,

Deux marchepiez à lentour dudit lit,

Une couschete garnie dune couete dune toille et demye une petite couverte blanche de tappicerie faite à abres, semblable de celle du grand lit et ung paveillon de toille de lin,

Ung banchet et six carreaux de tappicerie blanche à abres semblable dudit ciel et sarges dessusditz,

Ung tableau de Nostre Dame paint en toille atachée en ung chasseis de boys contre la cheminée,

Ung banc selle,

Deux landiers.

En la chambre de ladite maison neufve ou galatas ou couche Margerie :

Ung charlit cordé garni dune couete de deux toilles et le traverslit ensouillez dune souille une sarge blanche une tante de linge garnie de tresdoux sans rideaux, troys marchepiez à lentour dudit lit,

Ung petit charlit garni dune couete dune toille et demie et le traverslit, une sarge blanche,

Ung banc a reigle,

Une chaere percée a tresdox de menuserie,

Deux landiers.

En la chambre joignant la chambre dessusdite ou galatas en ladite maison neufve ou couche Mtre Pierre Robin.

Ung grant lit garni dune couete de deux toilles et demye et de traverslit o une souille, une sarge blanche, ung ciel garny de tresdox et troys rideaux, le tout de lin,

Deux marchepiéz à lentour dudit lit,

Ung petit charlit garni dune couete de deux toilles et le traverslit avec une sarge blanche,

Ung banc a reigle,

Ung dressouer,

Une chaere persée à tresdox,

Deux landiers.

En la salle basse de la maison neufve ou mange le roy :

Quatre grans landiers,

Deux grans bancs dont lun diceulx est garni de marchepié,

Ung grant dressouer de parement,

Un banc selle,

Une grant table carrée et deux brichez bien longs,

Six tables et doze brichez qui servent pour ladite maison neufve,

Le tableau de Gaultier paint a personnage cousu en ung chasseis de boys contre la cheminée.

En la chapelle :

Six touailles d'autel,

Une aulbe, lamit, lestolle, le fenon et la chasuble,

Ung galice d'argent et la pletaine,

Ung petit messel,

Ung beneistier de cuivre,

Deux petites choppines,

Ung tableau de toille paincte en ung chasseis de boys cousu contre la muraille ouquel est la mort qui picque lamoureux,

Une ymage de Nostre Dame, de Sainte Marte, et [de] la tierce de Saint Sebastien assises sur corbeaux à lautel de ladite chappelle,

Une cloche pour ladite chappelle,

Une aureloge ou hault de ladite chappelle.

Sensuyvent les mesnages qui servent chacun jour en plusieurs endroitz de la maison de la Menistré oultre ce qui en est cy-devant inventorié :

Vingt cinq escabeaux,

Deux bancs selles,

Six tables et douze treteaux,

Quatre bien grans platz destain achatez par le roy, et les bailla Jehan Leberton de Saumur à Huguette,

Six plaz destain moyens,

Dix sept autres plaz moindres,

Trente cinq grandes escuelles et y en souloit avoir XXXVI,

Six dozaines descuelles, vingt sauciers, le tout destain que le roy a fait venir de Lorreinne,

Doze chandelliers de leton achatez par Huguette oultre les sept chandelliers de pieza,

Deux petiz chandeliers de cuivre qui ont chacun une fleur de lis et servent pour la chambre du roy,

Douze chandeliers de fer blanc qui se atachent contre

les murailles, dont les aucuns ont troys bobèches et lautres nen ont que deux,

Quatre quartes destain,

Sept tierces destain,

Douze potz de plon qui servent aux chambres à pisser,

Toute la vesselle destain dessusdite plaz et escuelles merchée à la croix de Jherusalem,

Douze lodiers en la maison anxienne,

Cinq autres lodiers et une coete pointe en la maison neufve.

Unes tenailles a prendre les bedonaux,

Une besse enmanchée en une potence,

Une serpe dont le manche est dune corne crochue.

Sensuyt le nombre des bestes estant de présent audit lieu de la Menistré.

Premièrement :

De vaches mères seize,

De jeunes vaches dun an et de deux ans, cinq,

De jeunes veaulx de ceste année quatre,

De bouvars de troys ans quatre,

Ung thoreau et ung petit thorillon dun an.

A la mestayrie de la Menistré :

De bœufs de hernoys huit,

De bovars quatre,

De vaches mères deux,

De genices deux et ung veau.

Le foing estant de présent audit lieu de la Menistré :

En la granche de la Menistré soixante charretées de foin ou environ.

Une grant barge de foing qui est en ung placistre devers le bucher où il a huit vingts charretées de foin ou environ comme rapporte ladite Huguette.

Faict à la Menistré le dix[e] jour doctobre lan mil CCCC soixante unze.

Signé : RAYNEAU.

Huguete a eu le double de cest inventoire par la main de moy Rayneau.

« De magno cofro rotundo camere Andegavensis. »

IV.

RECULÉE.

Inventaire fait par nous Jehan Muret, conseiller du roy de Sicille etc., et Jehan Lepeletier, huissier, des utencilles trouvées es maisons de Recullée pour ledit seigneur roy de Sicille fait le XXVI[e] jour de mars M IIII[c] LXXVIII.

Premier, en la salle du roy :

Ung banc à reille couvert d'un banchier qui rien ne vault et ung marchepié,

Troys bancs formes et ung long scabeau de troys piez de long le tout couvert de banches qui sont usez,

Item ung petit banc forme non couvert,

Deux scabeaulx,

Troys tables garnies de tréteaulx,
Ung dressouer sans armoires,
Une p^re de landiers,
Deux grans escrennes vieilles.

En la chambre painte aux chauffertes (Chaufferettes) :

Ung grant charlit garny d'une coete trédoulx et une coete pointe,
Ung sourlit roullerez sans coete cordez,
Une couschete garnie d'une coete sans tresdoulx,
Item deux bancs formes couvers comme dessus,
Item ung petit dressouer à armoires dont lune a claveure et l'autre nen a point,
Item une petite eschalle à bastons.

En la chambre painte à seches :

Ung grant charlit garny de coete, traverslit et d'une coete pointe,
Item dessoubz ung charlit roullerez cordé sans coete,
Item une table à deux brechez,
Item deux petiz bancs formes environ chacun de deux piez de long,
Item deux tréteaulx.

En la chambre basse qui est au pié de l'eschalle de la chapelle :

Ung grant charlit et ung roullerez dessoubz cordé,
Item une petite couete qui est audit roullerez.

En la chambre qui est joignant par où l'on monte à quatre marches appres la garde robe :

Ung grand charlit et une couschete cordez sans coete,

Ung grant chassis à mectre devant vitres cordé de cordes de harpes usées,

Item troys petiz chassis cordés de fil d'archaz,

Item une longue table de garde robe enchasseté ou mur,

En la chambre dempres appellée la buanderie :

Ung charlit couscheté roullerez cordé garny d'une coete et d'une sarge blanche,

Ung dressouer sans armoires,

Ung banc forme de VIII ou IX piez de long,

Item une selle à buer qui na que deux piez.

Ou celier :

Dix tréteaulx,

Troys chantiers.

En la cuisine :

Deux landiers,

Ung mortier double enchassé,

Une grant table de cuisine sur les brechetz,

Item une autre table avec ses brechez de VIII piez de long,

Item troys rasteaulx attachez à crampons pour pendre les viandes,

Item une autre table de cuisine avec ses brechez de VIII piez de long,

Item une table de cuisine telle quelle garnie de brechez,

Item ung petit dressouer de quatre piez et demy de

long et ung et demy de large cousu contre le garde menger.

Ou garde menger joignant la cuisine :

Troys petites tables,
Deux paires de brechez,
Une grant seille à porter poisson,
Une grant greille dun pié et demy en carré à XI bastons,
Cinq quartes rondes destaing merchées à la croix de Jherusalem,
Vingt troys escuelles destaing à pareil merc,
Quinze plaz destaing, dont il y en a deux grans et XIII petiz audit merc.
Trente huit clefs en une lyasse,
Item en une autre liasse XV clefs.

En la court où est la saulcerie :

Ung groux dressouer garny de brichez.

En la chambre ou est le four :

Ung long dressouer de boys bien espées de XII piez de long garny de treteaux,
Une petite table sans tréteaulx.

En la petite chambre qui est joignant le four :

Une petite table garnie de tréteaulx,
Deux bancs fourmes dont lun est couvert d'un banchier usé,
Deux scabeaux,
Une petite table sans treteaulx.

En la chambre de dessus la dessusdite :

Ung grant charlit et ung roullerez cordez sans coete, sarges ne autre choses,

Ung banc forme.

En la petite chambre sur la cuisine :

Ung grant charlit cordé sans coete ne autre chose.

En la chambre de au dessus painte à gongourdes :

Ung grant charlit cordé sans autre chose.

En la chambre dauprès :

Ung petit charlit cordé sans autre chose.

En la court ou est le puiz :

A une potence sur ledit puiz à tirer leau laquelle est tout couverte de plomb, et aussi y a une poulye de cuyvre.

En la fruterie :

Ung banc selle fort usé a IIII piez,

Deux treteaulx,

Et deux petiz ez qui servent de dressouer portans sur chevilles.

En la paneterie :

Une table garnie de tréteaulx,

Deux petites ayes portans sur chevilles,

Item une huge de paneterie.

En leschançonnerie :

Une table et deux tréteaulx,

Ung aye portans sur chevilles.

En la court soubz la chapelle:

Ung banc double qui tient a couplez,

Une table ronde de menuyserie qui est encontre le lieu ou lon mect refroidir le vin,

Item ung banc forme,

Item une eschelle de charpenterie qui ne sert de riens.

En la gallerye ou est le jeu de paulme:

Quatre bancs formes enchayennez,

Item des deux boutz de ladite gallerie garnis de treillys,

La grant gallerie est toute garnie de treillys,

Soubz le pigeonnier, y a ung banc forme.

En la chambre qui est pres la chapelle:

Ung grant charlit et ung roullerez dessoubz touz cordez sans coetes ne autres choses,

Item deux bancs formes couvers de banchiers usez,

Item deux tables III tréteaulx ung scabeau,

Ung petit dressouer sans armoires,

Deux landiers,

Ung marchepié à coffre sans claveure,

Item une vieille eserenne.

En la chambre du roy:

Ung grant charlit garny de couete traverslit,

Une courtine garnie de ciel tres doux et venelle de la faczon de Turquie,

Item une couschete cordée sans coete ne autre chose

avec ciel pareil de la courtine sans tresdoulx ne venelle,

Item ung petit banc sans reille; — près le lit couvert de banches usez,

Item une petite chaere couverte; — idem,

Item ung banc forme aussi couvert,

Item ung marchepié en la venelle dudit grant lit,

Item deux carreaulx de verdure lung garny de cuir et lautre non,

Item une escrenne ronde desclisse,

Item une autre escrenne a pié de menuyserie,

Item une chaère basse à barboyer,

Item ung petit scabeau à mectre soubz le pié,

Item ung scabeau,

Item ung petit dressouer cousu en la pareil,

Item une crasterre de ferblanc à mectre chandelle pandu en la chambre,

Item deux petiz landiers.

Du comptouer pres ladite chambre :

Ung buffet garny de deux guischez a claveure et ferrements,

Item ung banc forme,

Item ung vieil eschiquier,

Item une petite corbeille desclisse,

Ledit comptouer garny alentour de petiz dressouers cousuz en la pareil.

En la petite chambre qui est aupres :

Une grant table de garde robe garnye de brichez,

En la chambre du barbier qui est devant le lit du roy :

Une grant escrenne à mectre sur le lit toute de menuyserie, ciel, dossier et venelle avec deux verges de fer à rideaux,

Item une selle à IIII piez,

Item ou retrait dicelle chambre, une chère persée couverte de verd.

En la chambre de la royne :

Ung grant charlit garny de coete et traversier ung charlit roullerez qui est dessoubz cordé seulement,

Item ung charlit de couschete garny de couete sans traversier,

Item ung banc à reille,

Item ung banc forme couvert de banches usez,

Item une p[re] de landiers,

Item ung dressouer à armoires toutes ferrées garny de layettes,

Item une chère de parement persée,

Item une escrenne de menuyserie à pié.

En la chambre — qui est aupres painte à groiselles roges :

Ung grant charlit et ung roullerez dessoubz cordez seullement,

Une table à deux brichez,

Deux bancs formes couvers comme dessus,

Une vieille escrenne déclisse,

Ung petit dressouer d'une ayes cousu a nue....

En la petite chambre d'emprès :

Ung grant escrenne ronde déclisse,
Ung petit dressouer armoires,
Item le retrait garny de chaere persée couverte de vert.

Du gallatas qui est dessus la chambre de la royne :

Deux bancs formes,
Une petite couschete descordée,
Deux petites tables,
Ung scabeau,

Signé PELETIER.

La coppie de cedit inventaire a esté baillée à Bertran Garnier...... demorant audit lieu de Recullée, auquel ont esté baillées en garde toutes et chacunes les choses contenues audit inventaire.

Recullée.

En marge est écrit : « De magno coffro rotundo camere Andegavensis. »

Ces inventaires sont cotés aux Archives de l'Empire P. 329.

DESSINS INÉDITS

CONCERNANT L'ANJOU [1]

Mausolée de René d'Anjou, inscription. — Tombeau dit de Jeanne de Laval. — Sépulture de Thiephaine. — Plan de la cathédrale avant 1699.

Messieurs,

Aujourd'hui, plus que jamais, la lumière se fait et se fera en matière historique et archéologique, par voie de libre échange ; c'est l'expression reçue, je suis bien obligé de m'en servir. Tel document sur un sujet donné

[1] Compte rendu, à la séance du 14 mai 1866, de l'emploi d'un crédit ouvert cette même année, à M. Godard-Faultrier, par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, pour divers dessins inédits concernant l'Anjou, la plupart faits d'après des calques pris sur des originaux des portefeuilles Gaignières de la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, calques faisant partie des collections de la Bibliothèque Impériale.

se trouve en effet à Angers, tel autre à Oxford, à Paris ou ailleurs. Qui se fût douté, notamment, que la plupart des tombeaux de nos églises de l'Anjou, mis en poudre par la Révolution, eussent été dessinés, il y a plus d'un siècle et demi, et que le plus grand nombre de ces mêmes dessins dussent être un jour rencontrés dans seize portefeuilles de la Bibliothèque Bodléienne[1] d'Oxford, sous le nom de dessins de Gaignères ?

Mais quel personnage était donc Gaignères ? Une façon d'antiquaire comme il n'en existe plus, recueillant de tout côté et ne publiant pas, amassant des trésors de quoi faire vingt réputations et négligeant la sienne, homme modeste parce qu'il était homme de dévouement. On eût dit que pressentant les désastres de la Révolution, il se fût appliqué à inventorier et à faire reproduire par le dessin, les principaux monuments que renfermaient de son temps, nos églises de France. Les services qu'il a rendus sont immenses, car avec ses nombreuses recherches, il n'est peut-être pas une cathédrale, pas un édifice religieux un peu remarquable, qui ne puissent, à l'aide de ses portefeuilles, rétablir leurs anciens tombeaux, leurs vieilles inscriptions et leurs autels primitifs. C'est une source féconde où l'historien, l'archéologue, le sculpteur, le peintre et l'architecte, peuvent puiser à l'aise et sans mécomptes.

François-Roger de Gaignières, par ses fonctions de gouverneur des villes et principauté de Joinville, de précepteur des fils du grand dauphin, fut à même, en

[1] Ainsi nommée de Thomas Bodley, gentilhomme anglais, né en 1544 à Exeter, mort à Oxford en 1612, restaurateur de la célèbre bibliothèque publique de cette ville.

effet, mieux que personne, de réaliser sa vaste entreprise.

Mais il ne se contenta pas de recueillir, il prit soin d'assurer la conservation de son cabinet, en le cédant, vers 1711, au roi Louis XIV. Toutefois, ce ne fut qu'après le mois de mars 1715, époque du décès de Gaignières, que ses collections furent déposées à la Bibliothèque Royale (rue Richelieu).

Un inventaire dressé avant l'année 1717, « donnait la répartition suivante des volumes ou portefeuilles de Gaignières : manuscrits 2,407 ; modes 24 ; tombeaux 31 ; topographie 133 ; portraits 210 ; imprimés 2910 ; en outre, environ 4,400 médailles et monnaies et 693 tableaux ou peintures. Cette collection est peut-être la plus considérable qu'un particulier ait jamais possédée, et on a peine à comprendre aujourd'hui comment un homme isolé, dont la fortune était bornée, a pu la former [1]. »

Un certain nombre de pièces doubles furent vendues légalement le mercredi 21 juillet 1717, mais les Anglais ne se sont pas procuré par cette voie les seize volumes in-folio de dessins qui sont à Oxford, car il est dûment établi qu'ils ont été légués à la Bibliothèque Bodléienne par M. Richard Gough, célèbre topographe anglais, décédé le 20 février 1809.

Comment M. Richard s'était-il procuré ces seize volumes ? Il paraît qu'il les avait achetés dans une vente aux enchères à Londres. Mais les vendeurs en étaient-

[1] *Revue des Sociétés savantes*, août 1860, page 166. Rapport de M. Dauban au ministre de l'instruction publique.

ils légitimes propriétaires? Il est permis d'en douter, et l'on pense généralement qu'il y a eu soustraction faite entre 1785 et 1808 [1].

Quoi qu'il en soit, ces seize volumes, incontestablement sortis de la Bibliothèque Royale (Impériale aujourd'hui), n'y rentreront probablement jamais, il faut en faire son deuil. Leur absence est une fâcheuse lacune parmi les autres portefeuilles de Gaignères que nous possédons. Pour la combler, on dut songer à faire copier les dessins des seize volumes soustraits, extrêmement précieux, puisqu'ils contiennent la plupart des anciens tombeaux des églises de France, et notamment sous le nº 7, ceux des églises d'Angers [2].

M. Dauban, directeur-adjoint du département des estampes, à la Bibliothèque Impériale, et frère de notre conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Angers, eut l'honneur d'être choisi pour faire un rapport à ce sujet, au nom de la section d'archéologie du comité des travaux historiques.

Ce rapport, en date du 26 février 1860, adressé à Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique, eut un plein succès, et dès la même année un habile artiste, M. Frappaz, reçut définitivement l'honorable mission d'exécuter en deux ans, des copies des dessins de la collection Gaignières, d'Oxford.

M. Frappaz s'est acquitté de sa tâche avec une scrupuleuse exactitude, une entente parfaite de la matière et un incontestable talent.

[1] *Revue des Sociétés savantes,* août 1860, page 174.
[2] *Idem*, page 170.

Grâce à l'obligeance de M. Dauban, que je ne puis trop remercier ici, j'ai eu l'avantage, pendant mon récent séjour à Paris, de feuilleter tous ces fac-simile, et l'avantage plus grand encore d'avoir la liberté d'en faire prendre des copies. Mon choix naturellement s'arrêta sur des monuments inédits de l'Anjou. Chacun à sa marotte! *Trahit sua quemque voluptas.* La mienne, et c'est aussi la vôtre, est de tout rapporter à ce tant aimé petit coin de la France, si cher que qui a le bonheur d'y naître, souhaite y mourir.

Vous ne serez donc pas fâchés, Messieurs, d'avoir quelque idée des copies de tombeaux provenant d'Oxford, en ce qui concerne notre province; toutefois nous ne nous attacherons qu'à certaines sépultures, et sans autre ordre que celui de nos notes, mais en conservant les titres et rubriques donnés par Gaignières :

1. « Tombeau d'Ysabeau de Beauveau, femme de Jehan de Bourbon, comte de Vendosmois. »

2. « De Renée d'Anjou, princesse Daulphine, femme de François de Bourbon, fils de Louis Ier, duc de Montpensier. »

3. « De Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, duc de Beaupreau, et de Philippe de Montespedon, sa femme, et de deux de leurs enfants. Il est de marbre, à Beaupreau, dans le milieu du chœur de l'église. »

4. « Tombeau de marbre, à droite contre la clôture du chœur, en dehors, dans l'église cathédrale du Mans, pour Charles d'Anjou, comte du Maine. »

5. « Tombeau dans la chapelle de Serrant, en l'église de l'abbaye de Saint-Georges, près Angers, il est de

Jeanne de Dreux et de Jean de Brie, seigneur de Ser-rant, son mary. Il mourut le 19 septembre 1356, et fut enterré aux Jacobins de Poitiers. Ils sont représentés priant, etc. »

La rédaction de ce titre, quoiqu'embarrassée, nous dit assez cependant que l'ex-abbaye de Saint-Georges-sur-Loire possédait le corps de Jeanne de Dreux, mais non celui de son mari.

6. « Tombe en pierre de saint Michel, chapelle des évêques, à Saint-Maurice d'Angers. »

7. « Guillaume de Beaumont; tombe de cuivre au milieu du chœur [1], près le pulpître de l'église cathédrale de Saint-Maurice d'Angers. »

8. « Nicolas Gellant; tombe de cuivre jaune au milieu du chœur de l'église cathédrale de Saint-Maurice d'Angers [2]. »

9. « Hugues Odard; tombeau de marbre noir avec la figure de marbre blanc, devant l'autel de Saint-Serin (Saint-Seréné), à gauche, dans la nef de l'église cathédrale de Saint-Maurice d'Angers (côté de la chaire). »

10. « Henry Arnauld; tombe de marbre noir au bas du degré qui monte à l'évêché, dans la croisée (aile nord), à gauche, dans l'église cathédrale de Saint-Maurice d'Angers. »

11. « Claude de Rueil; tombeau contre le mur, à gauche de la croisée (aile nord). Il est de marbre blanc et noir, etc. »

D'après ce dessin, le tombeau de cet évêque pourrait

[1] Sous la voûte du transsept central.
[2] *Idem*.

être rétabli en son entier, d'autant plus facilement que nous possédons sa statue.

12. « Guillaume Fouquet; tombe de marbre noir sous le jubé [1], en entrant au chœur de l'église Saint-Maurice d'Angers. Épitaphe. »

13. « Foulques de Mathefelon ; tombeau de marbre noir, la figure de marbre blanc, proche la sacristie, au costé de l'épître, vis-à-vis du grand autel [2], dans l'église cathédrale de Saint-Maurice d'Angers. Epitaphe. »

14. « Épitaphe contre le mur, dans la croisée, à droite (côté sud), de l'église de Saint-Maurice d'Angers. »

Cette épitaphe est celle de Gilles Comers, docteur et chanoine, professeur de droit à Angers, originaire du Limousin. Il mourut le 25 mai 1522.

15. « Épitaphe en cuivre contre le mur, proche la porte qui va au cloître, dans la croisée, à droite (aîle sud de Saint-Maurice d'Angers). »

Cette épitaphe mentionne deux personnages du nom de Maschac, oncle et neveu, le premier décédé le 15 août 1514, et le second le 20 juin 1537.

16. « Épitaphe en cuivre contre le mur, dans la chapelle des évêques, au coin, proche l'escalier qui va à l'évêché, dans l'église cathédrale de Saint-Maurice d'Angers. »

Cette épitaphe, où plutôt cette inscription, relate une fondation faite par Antoinette Legay, dame des Isles,

[1] Aujourd'hui sous l'arc-doubleau séparatif du transsept et de la nef.

[2] Sous le premier arc-doubleau à partir du fond de l'abside.

d'un *de profundis* et d'un *requiem*, en 1533, spécialement à l'intention de son frère.

17. « Tombe en cuivre, vis-à-vis la chapelle de Notre-Dame, dans la nef de l'église Saint-Maurice d'Angers[1]. »

Cette tombe du XVIe siècle porte le nom et les armes de l'illustre maison de Châteaubriand : *Castobria de gente.*

18. « Épitaphe en cuivre contre le mur, à la deuxième chapelle à gauche, dans la nef de l'église Saint-Maurice d'Angers. »

Elle est aux armes et au nom de Jacques de Mandon et fut placée par les ordres de son neveu.

19. « Épitaphe en cuivre contre le mur, au fond de la croisée, à droite (aile sud), dans l'église de Saint-Maurice d'Angers ; Calvaire gravé près de l'inscription. »

20. « Épitaphe en cuivre contre le mur, au fond de la croisée, à droite (aile sud), dans l'église Saint-Maurice d'Angers, devant l'autel Saint-Thibaud. »

C'est celle de Thibauld de Vallettes, prêtre licencié ès-droit, natif de la paroisse de Bocé, près Baugé, chanoine prébendé et archidiacre d'outre-Loire, décédé en 1373.

21. « Épitaphe en cuivre contre le pilier de la porte du chœur, dans la chapelle à gauche de l'église Saint-Maurice d'Angers. »

Elle mentionne le nom de Yves de Tessé, prêtre pro-

[1] Sous l'arc-doubleau séparatif du transsept et de la nef, côté de l'épître.

tonotaire et chanoine, fondateur en ladite église de la fête du très-saint et sacré Nom de Jésus, et de celle de sainte Barbe. Il mourut le 3 juin 1557.

22. « Épitaphe en cuivre contre le mur, au fond de la chapelle des évêques, à gauche (aile nord), dans l'église Saint-Maurice d'Angers. »

C'est celle de Georges Louet, prêtre, doyen de la cathédrale, chanoine de Paris, etc., décédé en 1608.

23. « Épitaphe contre le mur, proche l'autel de Saint-Maurice, à la croisée à droite (aile sud), dans l'église de Saint-Maurice d'Angers. »

C'est celle de Louis de la Grésille, archidiacre d'outre-Loire, seigneur de Maurepart, décédé le 26 juin 1633.

24. « Cénotaphe orné de marbre de René Breslay, contre le mur, proche les trois autels qu'il a fondés, dans la croisée à gauche (aile nord), de l'église cathédrale d'Angers. »

René Breslay, évêque de Troyes, abbé de Saint-Serges, mourut en novembre 1641, et fut enterré à Troyes. Il avait été l'un des plus grands bienfaiteurs de l'église d'Angers.

25. « Épitaphe contre le mur, à gauche du grand autel, dans le chœur de l'église Saint-Maurice d'Angers. »

Elle se réfère à Gabriel Constantin, doyen de notre cathédrale et du parlement de Bretagne, mort le 19 juillet 1661. L'épitaphe de ce petit monument existe encore derrière la boiserie du chœur ; M. de Farcy en a fait un très-bel estampage qu'il a bien voulu nous donner.

26. « Épitaphe contre le mur, à droite, sous le porche de l'église Saint-Maurice d'Angers [1]. »

C'est celle de demoiselle Renée Bernard, fille de M. René Bernard, licencié en loix, et femme de Jehan Ledus, licencié en loix, sieur de la Forellier, décédée le 15 juin 1507.

Je m'arrête ici dans cette énumération, qui ne forme qu'une faible part des trésors que renferment sur l'Anjou, les seize volumes d'Oxford ; bien plus faible encore relativement aux autres portefeuilles de Gaignières, que la Bibliothèque impériale possède en originaux.

Mais, si incomplète que soit cette énumération, elle suffit à vous montrer quelle richesse de documents de toutes sortes, relatifs à notre province, l'historien serait à même d'exploiter à Paris, rien qu'à l'aide des dessins de Gaignières et de ses manuscrits. Je crois avoir acquis la certitude que cet intelligent collectionneur fit faire ses copies de monuments, vers l'an 1699, en ce qui concerne l'Anjou, mais ce n'est pas le lieu de vous en offrir la preuve ; bornons-nous à vous dire que les articles qui se rapportent à notre cathédrale, depuis le n° 6 jusqu'au n° 26 inclusivement, nous permettront peut-être un jour d'en écrire autant de chapitres particuliers. Faisons remarquer également que la nef de Saint-Maurice, le long des murailles, fut affectée d'abord aux sépultures de quelques évêques, ensuite le transsept intermédiaire, puis la première travée du chœur actuel, côté de la sacristie, et enfin l'aile nord, qui prit le nom

[1] Ce porche, vestibule ou narthex, était en avant du grand portail de la cathédrale.

de Chapelle des Évêques. Aujourd'hui, on les inhume dans le caveau central de la nef.

Il n'y a pas d'exemple depuis Foulques de Mathefelon, année 1355, et Raoul de Machecou, décédé én 1358, qu'aucun prélat ait été enterré sous les voûtes des deux travées de l'abside, et cela sans doute, parce que cet emplacement fut réservé à l'inhumation des princes et princesses de la deuxième maison d'Anjou-Sicile.

Cette observation, Messieurs, nous permet, après ce trop long préambule, d'aborder enfin par une facile transition, l'objet spécial de ce rapport, c'est-à-dire les représentations inédites : 1° du mausolée du roi René; 2° de son inscription; 3° d'un marbre qualifié par Gaignières, à tort suivant nous, de tombeau de Jehanne de Laval; 4° de la sépulture de Thiephaine, nourrice de René d'Anjou et de sa sœur Marie.

Nous y joindrons deux autres copies, étrangères aux dessins d'Oxford, représentant : la première, à la date de 1783, encore le tombeau du roi René, mais avec de notables différences; la seconde, un plan de la distribution intérieure de l'église Saint-Maurice, telle qu'elle était avant l'année 1699, époque où le chœur, qui se trouvait être dans le transsept intermédiaire, fut reporté sous les deux doubleaux de l'abside.

Ces six copies [1], dont quatre sont coloriées, ont été faites par M. Frappaz, celui-là même auquel le Gouvernement avait confié la mission délicate de dessiner le

[1] M. Chapeau, sculpteur et membre de la Commission archéologique, a bien voulu photographier trois d'entr'elles, savoir les deux représentations du tombeau de René et celle de la nourrice Thiéphaine.

contenu des seize volumes d'Oxford. Je ne pouvais pas tomber en de meilleures mains, et nos remerciements en sont dûs à M. Dauban, qui m'a mis directement en rapport avec cet artiste.

Marché provisoire fut convenu entre nous, savoir :

1° Tombeau de René....................	60 fr.
2° Son inscription......................	10
3° Sépulture dite de Jehanne de Laval.....	25
4° Tombe de Thiéphaine................	40
Total.........................	135 fr.

Un marché supplémentaire eut lieu plus tard, se montant à 10 autres francs, pour la reproduction du dessin en date de 1783, et signé Beauxm, du tombeau de René, dessin très-différent de celui d'Oxford, ainsi que nous venons de le dire [1]. Donc, total général : 145 francs.

Enfin M. Frappaz voulut bien me copier gratuitement le plan de l'intérieur de notre cathédrale, d'après une gravure de la Topographie de France (Maine-et-Loire), tome I de la Bibliothèque impériale, département des estampes. Vous me permettrez, Messieurs, de vous en faire hommage.

Les choses étant ainsi convenues, j'en écrivis à notre honorable président, M. Adolphe Lachèse, qui après vous avoir consultés, m'ouvrit un crédit illimité. Qu'il

[1] Le dessin de 1783 est au trait, et classé au département des estampes de la Bibliothèque impériale dans un volume intitulé : *Topographie angevine*. M. Renaudet est tenté de l'attribuer à Beauxmenil, dessinateur de monuments à la fin du XVIII[e] siècle.

en reçoive, ainsi que vous, Messieurs, mes sincères remerciements! Tout pouvoir m'étant donné, le marché provisoire devint définitif. M. Frappaz se mit à l'œuvre, et voilà les six copies qu'il a faites, et bien faites, car elles ont été vérifiées et agréées par M. Dauban, de la Bibliothèque impériale, très-compétent en ces délicates matières.

Le travail de M. Frappaz achevé, le mien commençait, j'aurai donc l'honneur de vous faire part des observations que ces diverses pièces m'ont suggérées.

I. TOMBEAU DU ROI RENÉ.

Plusieurs motifs ont déterminé le choix que nous avons fait de ce tombeau ; c'est d'abord que ce prince, l'amour de ses sujets au XVe siècle, est devenu au XIXe le centre, en Anjou, des études historiques, sous l'impulsion généreuse et chevaleresque de M. Th. de Quatrebarbes ; c'est ensuite que la peinture de la mort, en manteau royal, qui autrefois ornait, à la cathédrale d'Angers, le rétable du tombeau en question, était justement réputée perdue, et qu'Oxford nous en a rendu, dans une belle copie réduite, la forme et les couleurs. Bruneau de Tartifume, Montfaucon, Villeneuve-Bargemont et de Quatrebarbes, ne nous ont laissé dans leurs œuvres aucune trace iconographique de cette étrange représentation. Quant au dessin, en date de 1783, il nous servira de point de comparaison avec celui d'Oxford et nous en discuterons plus tard la valeur.

Auparavant, il convient d'assister au décès d'Isabelle de Lorraine et à celui de René, dont les corps furent

renfermés dans le même mausolée, c'est-à-dire dans le tombeau qui nous occupe présentement.

Isabelle de Lorraine, première femme de René, meurt le 28 février 1453. Ce fut pour elle que le bon roi inventa l'emblème de la chaufferette, ornée de la devise : *d'ardent désir*, lui manifestant ainsi son amour. Ces chaufferettes figurent au nombre de quinze sur notre mausolée (dessin d'Oxford). Elle fut inhumée dans un caveau *ad hoc* creusé contre la muraille septentrionale de la seconde travée de l'abside de la cathédrale d'Angers, à partir du fond de l'hémicycle.

René décède à Aix, en Provence, le lundi 10 juillet 1480. Son testament est ouvert, il porte la date de 1474 et l'on y trouve cette clause : « Item ledict seigneur roy testateur, veult que en quelque lieu que il trespassera, selon la voulenté de Dieu, son corps soyt pourté en l'église d'Angiers, pour estre en icelle sevely ou lieu qu'il ha ja esleu et préparé pour sa sépulture et ou quel est ja, sevely le corps de la feue royne Isabele de très-noble mémoire en son vivant son épouse [1]. »

Il résulte de ce texte que le mausolée en question était suffisamment préparé à recevoir les dépouilles de René, dès avant l'année 1474, peu de temps sans doute après l'an 1453, époque du décès d'Isabelle.

Le corps du bon roi, après être demeuré plus d'une année à Aix, et en avoir été enlevé par un pieux stratagème [2], ne fut déposé près de sa femme qu'en octobre 1481. C'est seulement après cette date que le tombeau

[1] *Œuvres complètes du roi René*, tom. I, pag. 84.
[2] Voir *Répert. arch. de l'Anjou*, janvier 1866, pag. 17.

dut être complété. Aussi Legouvello, dans la vie de notre duc d'Anjou, imprimée à Angers chez Olivier Avril (année MDCCXXXI), pages 36 et 37, s'exprime-t-il ainsi :

« Cet ouvrage, commencé par les ordres de René, n'était pas entièrement achevé au temps de sa mort. La reine Jeanne de Laval (sa seconde femme), y mit la dernière main. »

Ce qu'elle fit faire ce furent : 1° le dé du tombeau proprement dit, revêtu d'élégants pilastres entre lesquels se détachaient les blasons d'Anjou et de Lorraine, sulptés en relief sur marbre blanc ;

2° les statues, également en marbre blanc de Carrare, du roi et de la reine.

M. de Villeneuve-Bargemont assure, page 177, tome III, de son *Histoire de René d'Anjou*, que l'exécution de cette œuvre se fit d'après les dessins tracés par le roi lui-même, ce qui est fort probable.

Quant à la représentation de la mort, en manteau royal, voici ce qu'en rapporte Legouvello, page 37 : « Au fond de l'arcade paraît un tableau qu'on prétend avoir été peint par le roi René, ou au moins par lui commencé ; j'ai dit au moins par lui commencé parce que, dans son testament, il ordonne qu'on achève la peinture de son tombeau. »

La clause du testament à laquelle se réfère Legouvello, est moins explicite qu'il ne l'affirme. La voici, du reste, telle qne nous la trouvons dans le bel ouvrage de M. de Quatrebarbes, tome I, page 95 : « Item veult et ordonne ledict seigneur, que ou cas que tous et chascuns les ouvraiges, édiffices, painctures et aultres choses

par luy commencées ou commandées à commencer en aulcune église, comme à Saint-Pierre de Saulmur, à la chapelle de Saint-Bernardin d'Angiers et aultre part, n'estoient accomplis et parfaicts au temps de son décès, ses héritiers qui tiendront les terres et seigneuries des dits lieux, soyent tenus de les accomplir et parfaire en la manière que elles sont commencées et selon son intencion. »

On ne voit pas qu'il soit ici question de la peinture funèbre de René, il est vrai que la phrase : aultre part, permet de laisser croire que ce tableau était implicitement compris dans l'énumération qui précède.

Quoi qu'il en soit, il paraît avoir toujours été de tradition que cette étrange peinture fut commencée par René, et achevée par son contemporain Gilbert Wandeland, suisse de nation, enterré à la Baumette [1].

Malgré notre bonne volonté d'admettre que le tableau, tel du moins qu'il est représenté sur le dessin d'Oxford, ait été l'œuvre du roi René et de son peintre Gilbert Wandeland, j'avoue que je ne puis croire qu'il appartienne au xve siècle, car il a, au contraire, tous les caractères d'une Renaissance avancée, et ce qui corrobore mon observation, c'est que le clocher de Saint-Maurice, qui se voit dans le coin du tableau à droite, est orné d'une coupole centrale, laquelle n'existait pas avant l'incendie de 1533 [2], et qui ne fut édifiée qu'entre 1540 et 1543 [3].

[1] Villeneuve, t. III, pag. 179 et 343.
[2] *Répert. arch. de l'Anjou,* année 1865, passim.
[3] *Idem.*

S'il nous est permis d'émettre notre avis, nous dirons que le tableau dont il s'agit est bien, par sa composition, dans le goût mélancolique de René; que très-sûrement il en aura dicté le sujet, mais que son exécution en fut retardée [1]; à moins que l'on préfère admettre, ce qui me paraît plus vraisemblable, qu'il ait été refait après l'année 1543. Je crois donc d'autant mieux à une réfection que l'inscription : *Regia sceptra luis*, etc., qui passe sous vos yeux, et dont les vers sont de la composition de René [2], est d'une exécution relativement moderne. La forme des lettres et les entrelacs en sont une preuve suffisante.

La tradition qu'il ne faut pas négliger, mais qu'il ne faut point admettre non plus sans esprit de critique, veut qu'un Wandeland ait absolument travaillé à ce tableau ; eh bien, je n'y contredis pas et j'admets volontiers que le fils de Gilbert, c'est-à-dire Adam Wandeland, né à Angers, et artiste aussi lui, a très-bien pu exécuter ou du moins remanier la peinture en question, car il vivait encore vers 1574, et cette date cadre parfaitement avec le style du tableau.

C'est ici l'heure de parler de cet autre dessin fait en 1783 par Beauxm..., et représentant également la mort en manteau royal. J'ai l'honneur de vous en faire passer la copie. Si vous la rapprochez de celle dite d'Oxford, vous y verrez de notables différences. Le monument y est beaucoup moins complet. Le dé armorié du

[1] Joseph Grandet, dans son manuscrit de *Notre-Dame angevine*, dit formellement que la peinture de la mort n'était pas de la main de René.

[2] Legouvello, pag. 37.

tombeau, l'inscription : *Regia sceptra*, les pilastres prismatiques et leurs niches, le dais brodé d'ogives trilobées, le semis de fleurs de lys, les deux blasons supérieurs, les chaufferettes avec leurs devises y manquent tout à fait; l'architecture y est moins ornée, c'est une simple arcade en plein cintre, creusée dans la muraille. Le sujet de la peinture est bien semblable, mais traité autrement, ainsi le fauteuil ou trône est sans colonnes et d'un style plus gothique, le manteau royal ne laisse apercevoir qu'un seul bras, tandis qu'il permet de voir les deux jambes de la mort. La tête du sceptre est tournée à droite; point de globe crucifère, point d'ailes aux angelots porte-écussons; la statue de René se trouve au premier plan sur la table du tombeau. Les deux fenêtres, à droite et à gauche du fauteuil, sont ogivales; la cathédrale, vue à travers l'une, n'a pas de coupole centrale à son clocher. Enfin, ce dessin est au trait et non colorié.

Bref, l'aspect général est de style plus ancien assurément. Le dessin fait en 1783, que la Bibliothèque impériale possède, ne représente point le mausolée tel qu'il était à cette même date de 1783. Beauxm..., si son travail est authentique [1], aura copié quelqu'ancien dessin primitif du monument, tel qu'il devait être avant la retouche présumée faite au XVIe siècle. De la sorte, des deux copies que nous vous présentons,

[1] J'émets ce doute, parce que, à bien prendre les choses, il se pourrait que ce travail eût été fait de mémoire en ce qui concerne les détails, et alors il serait loin d'avoir un véritable intérêt. Il va sans dire que, si jamais on reconstruisait le mausolée de René, le dessin de Gaignières devrait seul servir de modèle.

l'une non coloriée serait la reproduction plus ou moins fidèle du tombeau de René après son décès, c'est-à-dire au temps de Gilbert Wandeland, et l'autre, la représentation du même mausolée, mais remanié et retouché vers le milieu du XVIe siècle, à l'époque où travaillait Adam Wandeland. Reste la question de savoir si le tableau de la mort avait été peint sur la muraille même? Legouvello n'en dit rien, MM. de Villeneuve et de Quatrebarbes avancent qu'il était à fresque; les manuscrits du sieur Berthe (Bibl. d'Angers, n° 897) assurent qu'il était sur bois, Bruneau de Tartifume (manuscrit, n° 871, p. 78), qu'il était à l'huile.

M. Dainville, qui a très-artistement autrefois dessiné l'arcade renfermant le tombeau de René, pourrait peut-être, s'il était présent, nous donner son avis [1]. Quant aux peintures décoratives des pariétaux de l'arcade, il paraît qu'elles avaient la cire pour base. De ce magnifique mausolée, qu'existe-t-il aujourd'hui? Quelques débris seulement en marbre blanc classés au musée des

[1] Le 15 mai 1866, lendemain de la séance où fut lu ce travail, je visitai les lieux, accompagné de MM. Prévost, commandant du génie, de Farcy, Dainville, l'abbé Joubert et Rondeau. Examen fait, nous tombâmes d'accord qu'il n'était pas aisé de se prononcer. Si, d'un côté, un petit coin de mortier, coloré, au sommet du fond de l'arcade, pouvait faire croire que ce fond avait été peint, de l'autre, l'inégalité de l'enduit de la muraille devait nous laisser dans le doute. En outre, deux trous à droite et à gauche du même fond et en haut, nous disposaient à penser qu'ils avaient bien pu servir de moyens d'attache pour la suspension d'un tableau.

Adhuc sub judice lis est. Plusieurs essayèrent de tout concilier, en disant que le sujet de la mort en costume royal aurait été primitivement peint sur le mur, et plus tard lors de sa réfection au XVIe siècle, peint sur bois ou sur toile.

antiquités, et enfin, derrière la boiserie du chœur, l'arcade ornéé qui encadrait la sépulture. Aussi serait-ce le cas de répéter avec l'inscription même du tombeau :

REGIA. SCEPTRA. LVIS. RVTILIS. FVLGENTIA. THRONIS, *etc.* [1].

Les trois dessins, relatifs au mausolée de René, étant expliqués, passons au *fac simile* du monument qualifié de tombeau de Jeanne de Laval, à tort suivant nous, ainsi que nous essaierons de le démontrer.

II. TOMBEAU DIT DE JEANNE DE LAVAL.

La copie que nous vous remettons, messieurs, est conforme au calque qui fait partie des collections de la Bibliothèque impériale (Gaignières, Oxford).

Ce dessin représente sur un dé de marbre noir, un édicule gothique entourant une femme, horizontalement étendue, enveloppée d'un long manteau à collet rabattu, les mains jointes, la tête ornée d'une couronne ouverte et appuyée sur un coussin, deux écussons muets paraissent à droite et à gauche.

Ce tombeau, d'après Gaignières, était situé derrière le grand autel de Saint-Maurice d'Angers. Ce qui prouve que le dessin qui en a été fait par les ordres dudit Gaignières, fut exécuté postérieurement à l'année 1699, époque où le grand autel, de temps immémorial, placé sous le premier arc-doubleau à partir du fond de l'ab-

[1] Ces huit vers sont imprimés dans les *Œuvres du roi René*, t. I, pag. 153, avec une variante à la fin du sixième vers. On lit en effet *recludit* au lieu de *recondit*.

side, fut reporté plus en avant, sous le second arc-doubleau, toujours à partir du fond de ladite abside.

Il suit de cette explication, que le tombeau dont il s'agit, se trouvait être à peu près sous la clef de voûte de la travée placée entre le transsept et la corde de l'abside, soit en face de la porte de la sacristie, derrière le grand autel actuel; six petites croix rouges sur le dallage en accusent l'emplacement précis.

Ceci duement établi, ouvrons le testament de Jeanne de Laval [1], et nous y trouverons cette clause : « Item, nous voulons et ordonnons que notre corps soit ensépulturé en l'église de Saint-Maurice d'Angers, avec la reine Marie, de bonne mémoire, espouse du roy Loys, premier de ce nom, duc d'Anjou, et qu'il n'y soit fait aultre sépulture que celle qui y est.

L'ordre de cette duchesse fut-il exécuté? Legouvello ne le croit point, car il n'hésite pas à dire, p. 37, qu'on mit cette princesse dans le caveau de René en 1498, avec les corps qui y étaient déjà, d'Isabelle de Lorraine, en 1453, et de la célèbre Marguerite d'Anjou, dès 1482.

D'un autre côté, lorsqu'on découvrit au mois de décembre 1850 la sépulture de Marie, femme de Louis Ier, à l'endroit du chœur où depuis ont été gravées les six petites croix rouges, on n'y trouva qu'un très-petit caveau et un seul corps de femme; Jeanne de Laval ne pouvait donc pas y être avec la reine Marie.

Bourdigné place également le corps de Jeanne près de celui de René [2].

[1] *Œuvres du roi René*, t. I, pag. 106.
[2] Fol. 183.

Cependant il résulte d'un travail fait par M. de Beauregard en 1839, et inséré dans les Mémoires de notre Société (4e vol., 1re livr.), qu'en 1783, lors du posage de la boiserie du chœur, des ouvriers ouvrirent le caveau de René et n'y aperçurent que trois cercueils sur des tréteaux de fer. Et M. de Beauregard ajoute que ces trois cercueils étaient, sans doute, ceux de René, d'Isabelle et de Marguerite.

Mais si Jeanne n'était ni avec René, ni avec Marie, où pouvait-elle être?

M. T. Grille, cité par M. Chanlouineau (même vol. des Mémoires de notre Société, page 44), nous apprend qu'elle avait été inhumée séparément au pied du mausolée de René et d'Isabelle.

Ce point établi, l'emplacement qu'occupait la tombe noire dont vous avez le dessin sous les yeux, ne peut convenir à Jeanne de Laval, mais bien à Marie de Bretagne, femme de Louis Ier et grand'mère du roi René, morte en 1404. Cette tombe noire ne peut donc vraisemblablement représenter en effigie que ladite reine Marie.

L'archéologie toute seule nous donnerait au besoin raison, car si nous comparons les statues de René et d'Isabelle avec l'effigie noire, quelle différence de style! Comme les deux premières sont sculptées avec art et comme, au contraire, la troisième est négligée et, j'oserais dire, de forme barbare! et cependant, si cette dernière représentait Jeanne de Laval, décédée en 1498, il faudrait admettre que l'art eût rétrogradé à l'instant précis où les délicatesses de la sculpture faisaient, dès la fin du xve siècle, pressentir les finesses, les subtilités et les grâces de la Renaissance.

Non, l'effigie noire ne peut être de la fin du xve siècle; elle est trop fermement accentuée pour cela, conséquemment elle ne peut représenter Jeanne de Laval.

Ces difficultés d'interprétation ne se reproduiront pas à la vue du dessin de la nourrice Thiéphaine, car les deux charmants petits poupons qu'elle porte si amoureusement sur son sein, ne laissent aucun doute sur sa personnalité.

Mais, sans abandonner la mémoire du roi René que nous allons retrouver ici, avec toute sa candeur, il nous faut cependant quitter la cathédrale d'Angers, afin de nous rendre à Saumur, dans l'église de Notre-Dame de Nantilly, où repose l'excellente nourrice.

III. TOMBEAU DE LA NOURRICE THIÉPHAINE.

C'est encore à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford que nous devons la conservation du dessin de ce tombeau détruit pendant les guerres civiles du xvie siècle. L'épitaphe seule fut conservée sous un blanc de chaux et remise en lumière par Bodin [1]. Elle est en vers et de la composition de René. L'auteur des Recherches l'a publiée en 1814, mais elle diffère de celle d'Oxford au onzième vers. Bodin l'écrit ainsi :

« De la nourrice dessus dicte, » tandis que sur l'inscription d'Oxford on lit : « De l'un à l'autre du devoir s'acquitte. » Rien ne sera plus facile que de vérifier sur la pierre elle-même la véritable lecture, et rien ne sera

[1] Saumur, t. I, pag. 400.

plus aisé que de rétablir à Nantilly, d'après notre dessin, ce modeste tombeau que toutes les révolutions auraient dû respecter, tant le sujet en est naturel et touchant. On y reconnaît bien les douces affections de René, son âme tendre et son esprit reconnaissant; je ne sais pas s'il existe en sculpture quelque chose de plus naïvement simple et de plus émouvant. C'est tout un petit drame entre trois cœurs dévoués. Ne nous en étonnons pas : si le frère s'appelait René, la sœur se nommait Marie d'Anjou, et Thiéphaine était leur seconde mère.

Puis, comme ces vers sont bien l'expression d'une vive sympathie :

« La magine qui ot grand peine à nourrir de let en enfance Marie d'Anjou, reine de France, et après son frère René. »

Notez, messieurs, que Marie était née en 1404, René en 1408, et que Thiéphaine mourut en 1458. Un demi-siècle ne put donc attiédir leur reconnaissance envers la bonne nourrice. Et ils se font représenter, sur sa tombe, en poupons qu'elle serre affectueusement dans ses bras, comme pour lui dire : nous n'avons point vieilli, nous sommes toujours tes petits enfants. Cette délicatesse de sentiment est la vraie signature de René au bas de ce tombeau; il n'est aucunement besoin d'une autre pour nous prouver que cette composition émane de lui.

Ne soyons plus surpris de l'amour vraiment irrésistible que lui porta son peuple, car il ne le traita jamais autrement qu'il n'avait traité la chère Thiéphaine. Je vous laisse, messieurs, sous l'empire de cette délicate image qui m'a séduit comme elle vous séduira. On ne

résiste pas à ces doux exemples qui n'ont d'autre tort que celui d'être trop rares dans l'histoire.

IV. PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-MAURICE D'ANGERS.

Ci-joint le plan de la cathédrale telle qu'elle était avant l'année 1699, plan dont nous avons restitué la légende comme suit :

A. Maître-autel, caveau dessous.

B. Autel Saint-René.

C. Chapelle Saint-Jean, bâtie sous Louis XI par l'architecte de celle de Béhuard.

D. Chapelle de Job.

E. Chapelle Sainte-Anne, bâtie par Hugues Fresneau en 1466, y enterré. Blason de Hardoin de Bueil à la clef de voûte. Concile en 1533.

1. Tombeau de Raoul de Machecou, mort en 1358, près de l'hydrie.

2. Tombe de Foulque de Mathefelon, mort en 1355.

3. Cuve dite de Marsilius (aujourd'hui bénitier à gauche du grand portail).

4. Sacrarium ou trésor.

5. Tombeau du roi René.

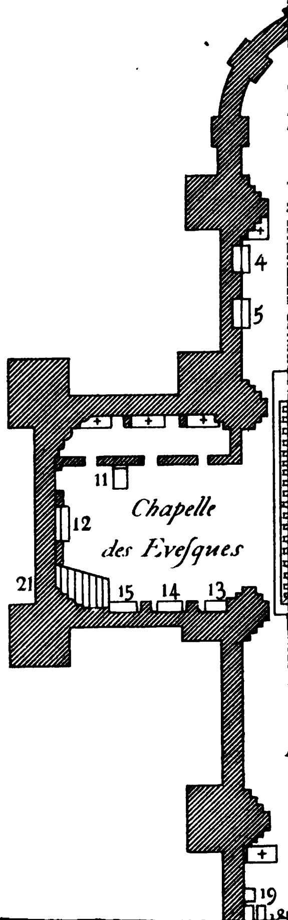
6. Cierge pascal, et en deçà, tombe de Marie de Bretagne, morte en 1404.

7. Trône épiscopal.

8. Tombe de Guillaume de Beaumont, décédé en 1240.

9. Tombe de Nicolas Gellant, décédé en 1290.

PLAN DE L'EGL



10. Tombe de Jean du Mas, doyen de l'église d'Angers, évêque nommé de Dôle, décédé en 1557.

11. Tombe de Jean Michel, mort en 1447.

12. Tombeau de Jean de Beauvau, mort en 1479.

13. Tombeau de Jean de Rély, mort en 1498.

14. Tombeau de Jean Olivier, mort en 1540.

15. Tombeau de Claude de Rueil, décédé en 1649.

16. Tombe de Guillaume de la Varenne.

17. Tombeau d'Ulger, mort en 1148, le premier évêque qui y fut enterré.

18. Tombeau de Raoul de Beaumont, le plus près du mur, décédé en 1197.

Tombeau de Hugue Odard, en avant du précédent, mort en 1323.

19. Epitaphe de Jacque de Mandon, chanoine, décédé l'an 1555.

20. Porte du parterre de l'évêché, dans ce parterre fut fondu le gros Guillaume.

21. Escalier de l'évêché.

22. Sortie du cloître.

V Godard-Faultrier.

SÉPULTURE DU ROI RENÉ

Dans sa séance du 14 mai 1866, la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, après avoir entendu la lecture de M. Godard, décida, sur la proposition de celui-ci, qu'une commission spéciale se transporterait à la cathédrale pour visiter l'emplacement du tombeau du roi René, et vérifier :

1° Si la scène de la mort en habit royal, qui existait autrefois, avait été peinte sur la muraille;

2° S'il serait possible de trouver le moyen de pénétrer sans grands frais dans le caveau renfermant les cercueils de René, d'Isabelle et de Marguerite.

3° Si deux statuettes, présentement déposées au Musée diocésain, provenaient des deux petites niches situées à droite et à gauche de l'arcade qui protégeait le mausolée en question.

Le lendemain 15 mai, vers l'heure de midi et demi, se trouvèrent à la cathédrale : MM. l'abbé Joubert, ancien custode, Prévost, commandant du génie, Dainville, architecte, Rondeau, trésorier de la Société, de Farcy, nouveau membre, et Godard-Faultrier, chargé de la rédaction du rapport.

Passant derrière la boiserie du chœur (côté vers nord), nous pûmes, éclairés par des bougies, très-bien voir les lieux, et sans entrer dans plus de détails qu'il ne faut, voici le résultat de nos observations.

Sur la première question, il nous parut qu'il n'était pas aisé de se prononcer, car, si d'un côté, un petit coin de mortier, coloré, au sommet du fond de l'arcade, pouvait faire croire que ce fond avait été peint, de l'autre l'inégalité de l'enduit de la muraille devait nous laisser dans le doute. En outre, des trous à droite et à gauche du même fond et en haut, nous disposaient à penser qu'ils avaient bien pu servir de moyens d'attache pour la suspension d'un tableau. Plusieurs d'entre nous essayèrent de tout concilier en disant que le sujet de la mort en habit royal pouvait avoir été primitivement peint sur le mur et plus tard lors de sa réfection au XVIe siècle, peint sur bois ou sur toile. Conclusion : *Adhuc sub judice lis est.*

Sur la seconde question, on tomba d'accord qu'à l'aide de deux sondages (pardon du mot qui n'est guère français), l'un derrière la boiserie, et l'autre devant, à nn point marqué d'une croix gravée sur une pierre, il serait facile et peu coûteux de se rendre compte de la situation du caveau sépulcral qui doit être en avant de l'arcade de l'ex-mausolée, sous les marches mêmes de la boiserie, faisant face à la sacristie. M. Prévost nous assura qu'après ces sondages, au moyen de trous de mineur obliquement pratiqués, l'on pourrait, sans déranger la boiserie, pénétrer dans le caveau.

Une somme de 80 à 100 francs suffirait à cet effet. Il fut entendu que l'autorisation d'effectuer cette re-

cherche serait demandée à Mgr Angebault, ainsi qu'à M. Joly-Leterme, architecte diocésain.

Sur la troisième question, examen fait des deux statuettes que l'on alla voir au Musée diocésain, dans la Cité, à la Psallette, il fut reconnu que par leur style et leur taille, elles n'avaient pu provenir des niches de l'arcade de l'ex-tombeau de René.

La Commission, avant de se séparer, constata que plusieurs des fameuses chaufferettes qui se voient dans les dessins de Gaignières, présentés par M. Godard à la séance du 14 mai, existent encore, les unes peintes et les autres légèrement sculptées sur les deux colonnes de l'arcade, toujours derrière la boiserie du chœur.

Cet emblème de l'amour de René pour Isabelle se reproduit en outre deux fois, sur une troisième colonne, voisine de l'ancien trésor ou sacrarium.

M. de Farcy nous a promis de dessiner ces chaufferettes dont l'une porte encore la devise en lettres romaines : D'ARDANT DÉSIR. A cette occasion M. Prévost nous fit remarquer que la forme de ces caractères, ne pouvant pas remonter au delà du XVIe siècle, fortifiait nos conjectures sur le remaniement à cette époque des peintures du tombeau de René. J'ajoutai que cette même forme qui se reproduit aussi dans les dessins de Gaignières, certifiait l'authenticité de ceux-ci.

La Commission visita également les orgues de la cathédrale, où M. de Farcy nous signala deux pieds droits en bois très-bien sculptés de l'époque de François Ier; il nous montra aussi deux grandes fleurs de lis peintes contre la muraille, derrière le buffet d'orgue, elles provenaient sans doute d'une ancienne litre.

Le 16 mai, vers midi, M. Prévost et moi, avant la séance de la Commission des bâtiments civils à la préfecture, nous fîmes part à M. Joly du projet de la Société. Il nous répondit qu'il fallait absolument obtenir de S. Exc. le Ministre des cultes l'autorisation de faire nos recherches projetées, qu'il allait en conséquence lui écrire à ce sujet avec l'agrément de Monseigneur.

Nous en sommes là.

V. Godard-Faultrier.

LA

CATHÉDRALE D'ANGERS

I.

ANCIEN NARTHEX.

Messieurs,

A votre séance du 14 mai dernier, M. de Farcy, notre nouveau collègue, vous présentait le dessin qu'il avait fait du porche aujourd'hui détruit de notre cathédrale, il vous indiquait qu'il l'avait fidèlement copié sur un original qui se trouve à Paris, à la Bibliothèque impériale, département des estampes, dans l'un des volumes intitulés : *Topographie de la France,* arrondissement d'Angers.

Cette copie, faite avec talent, mérite d'autant mieux d'être lithographiée qu'elle pourrait servir dans le cas où l'on reconstruirait un jour l'ancien porche ou narthex.

Ce porche datait de l'an 1336, sous l'épiscopat de

Foulques de Mathefelon. Il n'est point prouvé qu'il n'en existât pas un autre antérieurement; car ces *porches*, *vestibules*, *antifratri*, *narthex*, furent surtout, jusque vers le milieu du XIIe siècle, comme une annexe obligée des portails des cathédrales, et même des simples églises. Voici ce que nous apprend Viollet-le-Duc, en son Dictionnaire d'architecture.

« Dans la primitive église, le narthex était destiné à contenir les catéchumènes, les énergumènes, et au centre, en face la porte de la nef, les pénitents auditeurs, c'est-à-dire ceux auxquels il était permis d'assister au service divin en dehors du temple. » (Tome VI, page 411.)

« Lorsqu'il n'y eut plus de catéchumènes en Occident, c'est-à-dire lorsque le baptême étant donné aux enfants, il ne fut plus nécessaire de préparer les nouveaux convertis avant de les introduire dans l'église, l'usage des porches n'en resta pas moins établi. » (T. VII, p. 259.)

Jusqu'au XIIe siècle, l'on enterra sous ces vestibules les personnages marquants, souverains et prélats; car, avant cette époque, l'interdiction d'inhumer dans l'intérieur des églises était absolue.

Cette interdiction a été même constamment, mais exceptionnellement maintenue pour l'église de Chartres, à cause, dit-on, du respect tout particulier que l'on doit à la vierge célèbre de cette cathédrale (*Virgini pariturœ*).

Dans la nôtre, nous ne connaissons pas de sépultures d'évêques avant ce même XIIe siècle. Quant à l'inhumation d'Hermengarde, femme de Louis-le-Débonnaire,

que l'on dit avoir été faite à Saint-Maurice, au IXe siècle, il est probable qu'elle doit être entendue d'un lieu voisin du portail primitif de cette église, les lois ecclésiastiques étant alors inflexibles en cette matière.

Sous les porches, jusqu'au XIIe siècle, étaient placés les fonts baptismaux et quelquefois aussi des fontaines où les fidèles faisaient leurs ablutions avant de pénétrer dans la nef; nos bénitiers paraissent être des restes de ce primitif usage.

Également, sous ces vestibules, les exorcismes se pratiquaient et les reliques des saints, à certaines fêtes, y étaient exposées. Ils servirent aussi, mais dans des cas très-rares, de plaids pour les affaires temporelles et civiles, malgré les protestations du clergé; des boutiques même s'y étaient installées, usage vraiment profane et inconvenant, car le narthex était un lieu saint.

Guillaume Durand, écrivain du XIIIe siècle, fait en effet remarquer que le porche signifie « le Christ, par qui s'ouvre pour nous l'entrée de la Jérusalem céleste; » que son nom latin de *porticus*, *porta*, vient de ce qu'il est ouvert à tous, comme un port, *a porta*. Bien que cette étymologie soit fort contestable, il n'en demeure pas moins vrai que telle fut la signification principale que l'on attacha désormais aux vestibules d'église après qu'ils eurent cessé d'être le rendez-vous des catéchumènes. Toutefois s'ils perdirent cette attribution primitive, quelques-uns, et entr'autres celui d'Angers, conservèrent celle qui avait trait aux pénitents publics. Aussi M. Viollet-le-Duc nous semble-t-il être trop absolu quand il écrit, page 411, tome VI :

« que le mot narthex n'est pas applicable à nos édifices religieux. »

Nous allons voir en effet que des traces de pénitences publiques, sous l'ancien porche de notre cathédrale, ont perduré jusqu'au XVIIe siècle, et que ces curieux vestiges s'associent très-bien avec la signification du mot d'origine grecque *narthex*, qui veut dire *férule*, ainsi qu'avec la signification du mot *antifratri*, nom que portait au XVIe siècle le vestibule de notre cathédrale d'Angers et qui provenant du verbe de basse latinité *antifro*, je m'agenouille, indiquait bien un lieu de prosternation et d'expiation. Ces vestiges de pénitence publique, les voici :

« Il était nécessaire, dit l'auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique d'Anjou*, au XVIIIe siècle, mémoires manuscrits que nous possédons, il était nécessaire, dit-il page 9, qu'il y eût un vestibule pour y mettre les pénitents qui étaient dans les pleurs. Il y en avait encore au commencement du dernier siècle, et l'on observait l'usage de les faire sortir de l'enceinte intérieure et de ne leur permettre l'entrée que le jeudi saint, jour auquel on leur donnait l'absolution. Le nombre de ces pénitents se bornait dans ces derniers temps à quelques femmes coupables du meurtre involontaire de leurs enfants qu'elles avaient étouffés la nuit dans leurs lits en les faisant coucher avec elles. Aussi ce reste précieux de l'ancienne discipline fut sagement aboli par nos évêques qui voyaient avec regret que ces peines canoniques ne retombaient que sur les pécheurs les moins coupables, tandis que les plus criminels en bravaient impunément la sévérité en ne se présentant pas pour demander la pénitence publique. »

D'un autre côté, à l'appui de notre thèse, nous lisons dans un livre anonyme intitulé : *Observations sur quelques cérémonies de l'Église d'Angers*, imprimé en cette ville chez René Hernault, typographe du Roi et de l'Université, vers 1705, nous lisons, dis-je, cette note [1] : « Le mercredi des cendres et le vendredi saint, on exposait sous le narthex des verges placées sous un prie-Dieu, afin d'indiquer aux pénitents que c'étaient les armes dont ils devaient se servir pour expier leurs fautes. »

Observons en outre que la cathédrale comptait un pénitencier au nombre de ses huit dignités. Quoi qu'il en soit, notre vestibule avait perdu ses anciennes attributions, il y aura bientôt deux siècles. Vous ne serez peut-être pas fâchés de savoir en quoi, dans les narthex de la primitive Église, elles consistaient.

Les mémoires précités, pour servir à l'histoire ecclésiastique d'Anjou, page 10, vont nous l'apprendre en ces termes :

« Il est ici à remarquer qu'il y avait anciennement quatre différentes sortes de pénitents, ou pour mieux dire, ils étaient distingués en quatre classes appelées *fletus, auditio, substratio et consistentia,* qui sont excellemment décrites dans le canon dernier de l'Épître canonique de saint Grégoire le Thaumaturge, et quoique l'on doute que ce canon ne soit supposé, toujours est-il certain qu'il est ancien :

« *Fletus* est extra portam oratorii, ubi peccatorem stantem oportet fideles orare ut pro se precentur.

« *Auditio* est intra portam in narthece ubi oportet

[1] *Bulletin hist. et mon.*, année 1860, p. 24.

eum qui peccavit stare usque ad catechumenos et illinc egredi.

« *Substratio* autem est ut intra portam templi stans cum catechumenis egrediatur.

« *Consistentia* est ut cum fidelibus consistat et cum catechumenis non egrediatur. Postremo est participatio sacramentorum. »

« Le pape Félix III, dans son Épître à tous les évêques, décrit de la même manière ces quatre degrés de pénitence, et quoique l'on ne puisse pas dire qu'ils soient d'institution apostolique, néanmoins, il est bien assuré qu'ils sont fort anciens, puisque non-seulement saint Cyprien, mais encore Tertullien, avant lui, en fait mention.

« Or, les pleurs se faisaient hors de la porte de l'église, dans le portique vestibulaire, et pour ce les anciennes églises cathédrales et les paroissiales champêtres avaient des vestibules. Il fallait que les pécheurs se tinssent là debout, pour supplier ceux qui entraient dans l'église de prier pour eux. Saint Ambroise nous représente fort naïvement ce que devaient faire les pénitents de la première classe pour obtenir le pardon :

« Volo veniam, reus speret, petat eam lacrymis, petat gemitibus, petat populi totius fletibus et cum 2° et 3° dilata fuerit ejus communio, credat remissius se supplicavisse. Fletus augeat miserabiliter, posteà revertatur, teneat pedes brachiis, osculetur osculis, lavet fletibus nec dimittat ut de ipso dicat Dominus Jesus : Remissa sunt peccata ejus multa quoniam dilexit multum. »

« Il n'y avait point de temps limité pour la pénitence de ceux qui étaient dans les pleurs et dans les larmes;

cela dépendait du jugement et de l'ordonnance de l'évêque qui avait égard au repentir et à la contrition du pénitent.

« Le 2e degré est celui de l'écoute, au dedans de la porte dans le narthex... Il fallait que les pénitents demeurassent debout jusqu'au catéchumène et puis qu'ils sortissent; là ils entendaient les saintes Écritures et l'explication de la commune doctrine, et puis ils sortaient avec les catéchumènes et n'assistaient point au reste de la messe; c'est pourquoi on nommait ce degré l'écoute.

« Après que le pénitent avait demeuré quelque temps dans ce degré, il en pouvait sortir pour passer à la prosternation quand bon lui semblait; mais il fallait qu'il en demandât la permission à l'évêque qui l'examinait de rechef pour voir s'il en était capable.

« L'on en usait de même pour passer au dernier degré, c'est ce que nous apprenons de l'Épître de saint Cyprien. »

Ainsi, dans la primitive Église, quatre endroits répondaient aux quatre degrés de pénitence.

Fletus était en dehors du narthex; *auditio*, sous la porte dudit narthex; *substratio*, sous la porte de l'église; et *consistentia*, dans la nef.

Revenons au vestibule de notre cathédrale pour dire qu'il servait quelquefois de cimetière aux corbeliers de Saint-Maurice, chanoines semi-prébendés; et enfin que ses combles contenaient autrefois les grands soufflets de l'orgue.

On voit par là que, si jamais on rétablit ce porche, il ne sera pas seulement un monument propre à com-

pléter la cathédrale, mais encore un édifice utile pour la bonne appropriation des grandes orgues.

Cet ancien narthex fut détruit, non point en 1794, comme Bodin l'a écrit le premier, mais vers 1806, et cela est si vrai que, sous la première République, on vit sur le fronton de ce porche, en grandes lettres d'or, l'inscription suivante : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. »

Plus tard, vers 1805, Mgr Montault fit réparer la toiture et voulut même faire restaurer le vestibule entier, au moyen de fonds qu'il espérait obtenir du Conseil général.

Celui-ci, sur les conclusions de M. Desmarie, architecte du département, n'agréa pas la demande de Monseigneur, et il fut décidé, assure M. Baugé, curé de Candé, que ce narthex serait abattu. MM. Puysegur et Desmarie s'entendirent à cet effet, et, vers la fin de l'automne 1806, on commença cette œuvre justement qualifiée de vandalisme, par le vénérable pasteur précité, auquel nous devons ces renseignements. On pourra, du reste, voir à ce sujet son intéressante note, page 210 du *Répertoire archéologique* de 1865.

II.

ANCIENS USAGES.

1.

PRISE DES CHANOINES, CLERCS ET AUTRES.

Une étrange coutume existait au moyen âge, dans les églises de Nevers, de Nantes, d'Angers, et sans aucun doute ailleurs; on la nommait prise des chanoines, etc. (*prisio canonicorum*).

« Les Bénédictins, derniers éditeurs du Glossaire de Du Cange, au mot *prisio*, rapportent l'article suivant des statuts (année 1246) de l'Église de Nevers, imprimé au IV[e] tome des *Anecdotes* de D. Martenne (col. 1070). *Inhibemus*, dit ce statut synodal, *ne prisiones canonicorum, clericorum, seu servientium ipsorum, quas inter Pascha et Pentecosten aliqui vestrum usu detestabili quandoque faciunt de cætero faciatis.* »

Traduction : « *Nous défendons que désormais on exécute les prises des chanoines, des clercs, ou de leurs valets même,* comme quelques-uns de vous le font *par une habitude détestable, entre Pâques et la Pentecôte.* »

Le canon d'un concile de Nantes, de l'an 1431, donne la clef de ces prises singulières.....

« *In crastino Paschæ clerici ecclesiarum et alii ad domos adjacentes et alias accedunt, cameras intrant, jacentes in lectis capiunt et nudos ducunt per vicos et plateas et ad ipsas ecclesias non sine magno clamore et*

super altare et alibi aquam super ipsos projiciunt, ex quibus sequitur divini officii turbatio, corporum læsio et membrorum quandoque mutilatio. Insuper quidam alii tam clerici quam laici, primâ die maii, de manè ad domos aliorum accedunt et capiunt et cogunt per captionem vestium seu aliorum bonorum, et se redimere oportet. »

« Un concile d'Angers de l'an 1448, rapporte les mêmes folies, et en parlant de ceux qu'on prenait dans leur lit les fêtes de Pâques, il dit qu'on les menait à l'église *nudos penitus.*

« Ainsi donc, les prises que l'on faisait à Nevers du temps de saint Louis, devaient être de même nature. On entrait de grand matin chez les ecclésiastiques qui restaient dans leur lit, et on leur faisait faire apparemment quelqu'une des cérémonies ci-dessus marquées.

« Maintenant, pour quelle raison en usait-on ainsi, et cela entre Pâques et la Pentecôte? L'origine de cet usage pouvait venir de la frayeur continuelle où étaient les séculiers, que les vignes et les arbres ne fussent endommagés par les gelées qui arrivent quelquefois les matinées d'après Pâques. Les laïques obligeaient les prêtres de se lever et de faire des prières ou des processions matinales . . . .

« On était ennemi des ecclésiastiques dormeurs, par raison d'intérêt... On s'en prenait à eux lorsque, ne continuant pas après Pâques de venir à matines, les vignes gelaient; et afin que pas un n'y manquât, on prenait ceux qu'on trouvait dans leurs lits et on s'en saisissait. »

Ces trop curieux passages, extraits du tome IV, page 463, *Rational de G. Durand,* note 10 de Charles Barthé-

lemy, prouvent assurément la foi de nos pères dans l'efficacité de la prière, mais aussi leurs tendances superstitieuses combattues sans cesse par les conciles. Tant il est vrai que les meilleures intentions conduisent à l'absurde, lorsque la haute raison de l'Église cesse d'être écoutée en matière religieuse.

Voir aussi l'abbé Tresvaux, Église d'Angers, t. Ier, page 277.

II.

CROSSES ET MITRES A LA FÊTE DES INNOCENTS.

Au tome Ier, folio 39 (*Église d'Angers*, fabrique, man. Joubert), dans un inventaire du 18 mars 1421, on lit : *Unus baculus pastoralis de argento pro festo Innocentium* [1] *in quo defficit pometa cuprei ponderis* X marc. *prout est.*

Traduction : « Une crosse garnie d'argent pour la fête des Innocents ; il y manque la petite pomme de cuivre. Cette crosse pèse dix marcs (cinq livres). »

Au même inventaire, on lit sous la rubrique : *Item septem mitre, etc.* : *Fracte fuerunt que fuerunt quondam predicte feste Innocentium.*

[1] Même mention dans l'inventaire du 18 avril 1418, fol 15, t. Ier. Dans l'inventaire de 1467, folio 75, on lit : *Item una altera parva crocea argentea que deservire solebat in festo Innocentium.* Même mention dans l'inventaire du 15 octobre 1505, fol. 218, et dans celui du 23 juin 1525, fol. 249, verso, avec cette addition : *in medio sinus sunt tria scuta, emaillés gallicè cum armis Leomini ponderis cum ferro et ligno* IX *m.* Au même inventaire on voit que la crosse de l'évêque pesait 16 marcs 3 onces, à peu près le double de la précédente. Mention analogue dans l'inventaire du 31 octobre 1532, fol. 276.

Traduction : « Item sept mitres, etc. : Celles qui servaient autrefois à la susdite fête des Innocents ont été détruites. »

Que devons-nous entendre par ces crosses et ces mitres qui furent en usage dans l'Église d'Angers, à la fête des Innocents ?

Notre embarras dura longtemps et durerait encore, s'il ne nous était par hasard tombé sous les yeux un article de M. Arnauld, chanoine honoraire de Poitiers et de Viviers, membre de la Société de l'histoire de France, article inséré dans le journal le *Monde*, du 15 décembre 1865. D'après cet auteur, ce serait au XIe siècle que la fête de l'évêque des Innocents, ou fête des enfants, aurait été instituée en mémoire du *Sinite parvulos venire ad me.* Laissez venir à moi les petits enfants, disait Jésus-Christ à ses apôtres. Les évêques du moyen âge, partant de cette idée, choisirent parmi leurs enfants de chœur, l'élève le plus distingué et le plus propre à remplir le rôle d'évêque des Innocents. On lui attribuait, pendant une journée, « tous les honneurs qu'on pouvait accorder à un adolescent. »

Le 28 décembre, fête des saints Innocents, était le jour choisi.

« La veille où l'Église fait l'office de saint Jean l'Évangéliste, au moment marqué par la liturgie pour annoncer la fête du lendemain, l'évêque des Innocents sortait de la sacristie en grande pompe, revêtu des ornements pontificaux, coiffé de la mitre et portant la crosse pastorale, précédé de tous les enfants de chœur en aube et en chape, et faisait dans cet appareil son entrée dans le chœur des chanoines. Il était conduit au trône de

l'évêque diocésain où il avait deux de ses condisciples pour assistants. Ceux qui devaient remplir les fonctions de choristes allaient occuper les places du lutrin et les autres se rendaient aux hautes stalles que les chanoines leur cédaient. Dès lors, la direction du chant et les divers emplois du service divin appartenaient exclusivement aux enfants de chœur, et les jeunes choristes allaient solennellement porter à l'évêque enfantin l'antienne des premières vêpres des Saints Innocents. »

Le petit évêque, heureux de prononcer le *Dominus benedicat vos*, manquait rarement de donner sa bénédiction avec grâce à tous les fidèles.

Le lendemain, jour de la fête, il allait de nouveau s'asseoir sur le trône épiscopal.

« A l'office de matines, il entonnait l'invitatoire, chantait la 9ᵉ leçon comme la plus solennelle et commençait le chant du *Te Deum*.....

« A la grand'messe, qui était célébrée en sa présence par un chanoine ; et à vêpres, il jouissait..... des mêmes honneurs que l'évêque..... Mais la gloire de ce monde est de courte durée. Lorsqu'au *Magnificat* on chantait le verset *deposuit potentes de sede*, on ôtait la crosse des mains du jeune évêque, elle était mise en réserve pour celui qui l'année suivante mériterait de lui succéder, et le chapitre reprenait ses droits pour la continuation des offices.....

« Les chanoines fournissaient généreusement des ressources à l'évêque des Innocents, pour soutenir sa dignité et payer le repas qu'il donnait.

« Plus tard, il finit par exiger comme un droit l'ac-

quittement de ces contributions toujours joyeusement payées. »

D'après M. Arnauld, une monnaie aurait été frappée en l'honneur des jeunes symphoniastes, avec cette légende : *Vivant pueri symphoniaci.*

On prisait tellement l'honneur d'avoir été évêque des Innocents, qu'on mentionnait cette distinction sur une tombe. On en voyait un exemple à Lille, dans la collégiale de Saint-André.

Un décret du concile de Bâle, de l'an 1435, défendit cet usage. Cependant, le 6 novembre 1638, on élisait encore un évêque des Innocents à la collégiale de Saint-Furzi, à Péronne.

Et de nos jours même, « du nord au midi de la France, dans la plupart des cathédrales, les enfants de chœur, à pareil jour, exercent exclusivement toutes les fonctions sacrées au lutrin et aux différentes cérémonies de l'autel. »

Assurément à son origine, cette fête du petit évêque était pieuse et charmante. Mais beaucoup de bonnes choses dégénèrent en abus, aussi les conciles et les papes abolirent sagement cet usage. En veut-on la preuve ? la voici : le grotesque vint à la traverse et prit le dessus ; la parodie s'en mêla à ce point que les frères lais du couvent des franciscains d'Antibes, se revêtaient d'ornements sacerdotaux déchirés et mis à l'envers. Ils tenaient leurs livres à rebours et faisaient semblant de les lire avec des lunettes qui avaient des écorces d'orange à la place de verres [1].

[1] Morery, aux mots : Feste des Innocents, *Dict. de Trevoux.*

Il nous paraît incontestable que l'Eglise d'Angers eut aussi sa fête du petit évêque des Innocents, mais qu'elle fut abolie antérieurement à 1421, c'est-à-dire plus de quatorze ans avant le décret de Bâle : *De spectaculis in ecclesia non faciendis*.

La phrase précitée : *Mitre fracte fuerunt que*[1] *fuerunt quondam predicte festo Innocentium*, le prouve surabondamment.

Cependant, à titre de souvenir, l'on conserva dans notre cathédrale jusque vers le premier tiers du XVIe siècle, le second petit bâton pastoral, l'*altera parva crocea argentea que deservire solebat in festo Innocentium*, lisons-nous dans nos inventaires de 1467, 1505, 1525 et 1532.

L'imparfait *solebat* indique suffisamment le passé de cette coutume.

La seconde petite crosse, qu'il ne faut pas confondre avec sa sœur, du poids de cinq livres, mentionnée au commencement de cette notice, pesait neuf marcs (quatre livres et demie), c'est-à-dire environ moitié moins que les grandes crosses vraiment épiscopales mentionnées dans nos inventaires, et pesant plus de 16 marcs. Si j'appuie sur cette circonstance, c'est qu'il résulte, 1° du faible poids de cette petite crosse, 2° de son adjectif *parva*, 3° de son usage à la fête des Innocents, qu'elle ne pouvait convenir qu'à des mains d'enfant, à celles d'un petit évêque des Innocents.

De ces deux petites crosses, la première mentionnée était de cuivre garnie d'argent.

[1] Les *e* sont ici pour *æ*.

La seconde, dont la hampe était de fer et de bois, avait une volute ornée de trois blasons enrichis d'émaux.

III.

DRAME LITURGIQUE DES MARIE.

Dans la grande bible des Noëls angevins, édition de MDCCLXXX, à Angers, chez A. J. Jahyer, libraire, rue Saint-Michel, se trouve à la page 25, composé par Urbain Renard, un Noël qui renferme cette strophe :

La joie est angélique
  A Pâques d'ouïr
Cloches, orgues, musique,
  Les Marie venir
Chercher dans le sépulcre
Jésus qui n'est plus là ;
Puis portant œufs d'autruche
On chante *Alleluia*.

Ce passage indique que le drame liturgique des Marie, aussi nommé drame de la Résurrection, se jouait autrefois à notre cathédrale le saint jour de Pâques.

Cet usage existait dans la plupart des églises d'Occident, et prenait quelquefois le nom de mystère.

Le plus complet que nous connaissions, car il y avait d'assez nombreuses variantes dans ces pieuses représentations, est tiré d'un très-ancien manuscrit de Saint-Benoist-sur-Loire, et a été publié par la Société des bibliophiles français en 1839, ainsi que dans le *Rational ou manuel des divins offices*, de Guillaume Durand, t. IV, page 460, année 1854.

Le drame de Saint-Benoist-sur-Loire avait pour acteurs neuf personnages figurant : les trois Marie, trois anges, Pierre et Jean, et enfin le Sauveur en costume de jardinier. Les religieux chargés du rôle des femmes étaient habillés de manière à imiter les trois Marie ; ils devaient s'avancer lentement et l'air triste vers le sépulcre, puis ils chantaient en forme de dialogue diverses strophes sur un ton lamentable.

Ils s'approchaient du tombeau comme des gens qui cherchent, et chantaient ensemble un verset indiquant qu'ils ne pouvaient ouvrir le sépulcre sans l'aide de quelqu'un.

En ce moment, un ange leur apparaissait vêtu d'une aube dorée, ayant une mitre sur la tête, une palme dans la main gauche et dans la droite un rameau chargé de bougies, et cet ange, assis en dehors et près du tombeau disait : Qui cherchez-vous ?

— Jésus de Nazareth, répondaient les saintes femmes.

L'ange : Il n'est pas ici, il est ressuscité.

Les trois Marie se tournaient ensuite vers le peuple en répétant les paroles de l'ange ; puis Marie-Madeleine se séparant de ses compagnes, s'approchait du tombeau et disait en le regardant fréquemment :

— Hélas ! ô douleur ! hélas ! qui a ôté du sépulcre ce corps tant chéri ?

Après quoi elle s'avançait rapidement à la rencontre de deux personnages chargés de représenter saint Pierre et saint Jean, et leur disait tout éplorée :

— Ils ont enlevé mon Seigneur et je ne sais où ils l'ont mis. On a trouvé son tombeau vide et le suaire avec le linceul plié dedans.

A leur tour Pierre et Jean, entendant ces paroles, de s'élancer en courant vers le sépulcre. Jean, le plus jeune, arrive le premier et s'arrête à l'entrée, puis tous deux pénètrent dans le tombeau. Peu après, Jean sort et s'écrie :

— Le Seigneur a été furtivement enlevé.

— Non ! dit Pierre, il est ressuscité !

Ici deux strophes dialoguées qu'il serait trop long de traduire.

Pierre et Jean s'éloignent. Vient Marie-Madeleine, l'air triste, en chantant pour la seconde fois.

— Hélas ! ô douleur ! hélas ! etc.

Sur ces entrefaites, deux anges apparaissent assis au pied du tombeau, et adressent ces paroles à Marie-Madeleine :

— Femme, pourquoi pleures-tu ?

Ici trois strophes dialoguées entre l'un des anges et Marie.

Puis celle-ci de s'écrier :

— Mon cœur brûle du désir de voir mon Seigneur.

Alors paraît un religieux chargé de représenter le Sauveur en costume de jardinier. Il s'arrête près du tombeau et dit :

— Femme, pourquoi pleures-tu ? Qui cherches-tu ?

Ici touchant dialogue dans lequel le jardinier dit : Marie ! et Madeleine : Rabboni ! maître ! en se jetant à ses pieds.

Celui-ci se retire comme s'il feignait d'éviter son attouchement et prononce le : *Noli me tangere.*

Marie se tourne vers le peuple et s'exprime ainsi :

— Félicitez moi..., j'ai vu mon Seigneur.

Ensuite deux anges disent :

— Venez et voyez l'endroit où le Seigneur avait été déposé.

Deux vicaires répondent :

— *Credendum est magis, soli Mari veraci quam Judæorum turbæ fallaci.*

Enfin le chœur reprend :

— *Scimus Christum surrexisse à mortuis verè.*

Puis le *Te Deum.*

Ce drame liturgique de la Résurrection se passait différemment à Angers.

Au lieu de neuf acteurs, on en comptait seulement quatre, savoir : deux corbelliers agissant au nom des saintes femmes, et deux maires chapelains chargés de représenter les anges.

Le tombeau était préparé en forme de grotte tout au fond de l'abside de la cathédrale, à l'autel Saint-René, où l'on plaçait sur deux bassins de vermeil des œufs d'autruche habillés d'une gaze blanche. Là, dans le sépulcre se tenaient les anges ou plutôt les deux maires chapelains, en chape, qui attendaient la venue des corbelliers. Ceux-ci, à la fin de matines et avant le chant de l'hymne ambroisien, partaient de la sacristie couverts de l'amict et de la barette, portant l'aube, des gants brodés, une ceinture et une dalmatique blanches sans manipule et sans étole, puis ils se rendaient au tombeau précédés de deux thuriféraires. Arrivés au sépulcre et agenouillés au pied de l'autel, le dialogue ci-après avait lieu entre les quatre figurants :

Les maires chapelains :

— *Quem quæritis in sepulcro?*

Les corbelliers :

— *Jesum Nazarenum crucifixum.*

Les maires.

— *Non est hic, surrexit sicut prædixerat; venite et videte locum ubi positus est Dominus.*

A ce moment les corbelliers, au nom des saintes femmes, pénétraient dans le sépulcre, baisaient l'autel, se saisissaient chacun d'un œuf d'autruche et quittaient le tombeau que les thuriféraires encensaient trois fois.

Sur ces entrefaites, les anges chantaient :

— *Ite, nuntiate discipulis ejus quia surrexit.*

Obéissant à cet ordre, les corbelliers se dirigaient vers l'évêque siégeant au trône et chantaient :

— *Resurrexit Dominus hodiè, resurrexit leo fortis, Christus Filius Dei.*

Le chœur répondait :

— *Deo gratias, alleluia !*

Arrivés au trône, l'un des deux corbelliers, le plus âgé, approchait ses lèvres de l'oreille droite du pontife et lui disait très-bas et très-mystérieusement :

— *Surrexit Dominus, alleluia !*

L'évêque répondait :

— *Deo gratias, alleluia !*

L'autre corbellier agissait de même, mais du côté de l'oreille gauche.

Pareille scène se reproduisait à l'égard de chaque prêtre, en commençant par les chanoines dignitaires. Après quoi les deux corbelliers retournaient au revestiaire (la sacristie), et y déposaient les œufs d'autruche.

Pendant qu'ils se retiraient, l'évêque entonnait le *Te Deum.*

Ce n'était pas sans motif que l'on choisissait pour établir le sépulcre, l'autel Saint-René. Une pieuse légende en effet voulait que cet ancien évêque eût été ressuscité par saint Maurille : le nom de René, *rursus natus*, signifie né de nouveau. Cet autel fut donc considéré comme un emblème de résurrection. La même idée s'attachait aux œufs d'autruche.

Nous renvoyons sur ce sujet à notre article inséré au *Répertoire archéologique*, de juin-juillet 1865, pages 149, etc., et à la *Semaine religieuse du diocèse d'Angers*, dimanche 1er avril 1866.

IV.

ENTERREMENT DE L'ALLELUIA.

Dans les manuscrits de Lehoreau (bibliothèque de l'évêché d'Angers), tome Ier, page 434, en marge, on lit cette note aussi curieuse que mal rédigée :

« La cérémonie (l'enterrement de l'*alleluia*) se faisait ainsi : Les enfants, revêtus de certains habits, avec des cierges allumés et une image voilée qu'ils appelaient *Alleluia*, sortaient de la sacristie après nones du samedi avant la Septuagésime, et couraient au travers du chœur jusqu'au réfectoire, qui est la salle de théologie, chantant *Subvenite*.

« Le pénultième jour 1547. Cette cérémonie fut défendue aux enfants de chœur, parce qu'elle déplaisait à Mgr l'évêque Guillaume Ruzé, le 16 avril 1576. Dumesnil, page 136 [1]. »

[1] Guillaume Ruzé, évêque d'Angers de 1572 à 1587. Dumesnil,

A quoi se rapporte la phrase : le pénultième jour 1547 ? Je l'ignore. Ce fut peut-être que la cérémonie se fit cette année d'une manière plus solennelle. La coutume d'enterrer l'*Alleluia* n'était pas seulement propre à la cathédrale d'Angers ; on la retrouve en d'autres églises. Il paraît qu'elle est originaire de l'Église de Metz, au IXe siècle, et que c'est de là qu'elle se répandit en France [1].

A Angers, le procédé d'inhumation ressemblait beaucoup à celui que nous trouvons mentionné à l'article XV des statuts de l'église cathédrale de Toul, rédigés au XVe siècle.

Voici cet article :

SEPELITUR ALLELVIA.

Sabbato Septuagesimæ in nona conveniant pueri chori feriati in magno vestiario, et ibi ordinent sepulturam Alleluia. Et expedito ultimo Benedicamus, procedant cum crucibus, torciis, aqua benedicta et incenso, portantesque glebam ad modum funeris, transeant per chorum, et vadant ad claustrum ululantes usque ad locum ubi sepelitur; ibique aspersa aqua et dato incenso ab eorum altero redeunt eodem itinere. Sic est ab antiquo consuetum.

Traduction : « Le samedi, veille du dimanche de la Septuagésime, à l'heure de none, il est ordonné que les enfants de chœur se réuniront vêtus de leurs costumes

chanoine d'Angers. Voir ses œuvres manuscrites à la Bibliothèque d'Angers, nos 658 et 590 du catalogue de M. A. Lemarchand.

[1] *Manuel des Divins offices* de G. Durand, notes de Charles Barthélemy, t. III, p. 483.

de fête, dans la grande sacristie ; que là ils prépareront la sépulture de l'*Alleluia*. Le dernier *Benedicamus* prononcé, ils ouvriront la marche avec les croix, les torches, l'eau bénite et l'encens ; puis, portant une figure de personnage mort, ils traverseront le chœur, iront au cloître en poussant de profonds gémissements jusqu'au lieu de la sépulture. Sur la fosse, il y aura aspersion et encens ; l'enterrement achevé, le cortége reviendra par le même chemin. Cet usage s'observe ainsi depuis longtemps. »

A Angers comme à Toul, l'inhumation du défunt *Alleluia* avait lieu au fond d'une fosse creusée dans le cloître. Chose bizarre ! ce mot hébreu qui signifie : louez le Seigneur, est devenu 1° une sorte de substantif : *Alleluiarium* (eucologe des Grecs) ; 2° un verbe : *Alleluiare ;* 3° enfin un personnage susceptible de mourir, capable d'être enterré et certain de ressusciter.

C'est là, disait un spirituel chanoine d'Angers, un enterrement que je n'eusse pas fait sans rire.

Au XVIIIe siècle, on découvrit dans un missel du XIIe siècle à l'usage du diocèse d'Auxerre, la collecte qui servait de conclusion à l'office de l'*Alleluia*, car ce défunt avait son office particulier ; plus tard, il eut même son hymne spéciale, qui ne manque ni de grâce ni d'élégance. La voici :

HYMNUS.

Alleluia dulce carmen
Vox perennis gaudii.
Alleluia laus suavis
Et choris cœlestibus,
Quam canunt Dei manentes
In domo per secula.

Alleluia lœta mater,
Concivis Jerusalem,
Alleluia vox tuorum
Civium gaudentium ;
Exules nos flere cogunt
Babilonis flumina.

Alleluia non meremur
In perenne psallere ;
Alleluia nos reatus
Cogit intermittere ;
Tempus instat quo peracta
Lugeamus crimina.

Undè laudanda precamur
Te, beata Trinitas,
Ut tuum nobis videre
Pascha det in æthere,
Quo tibi læti canimus.
Alleluia perpetim. Amen.

TRADUCTION.

Alleluia douce mélodie,
Chant de l'éternelle joie,
Alleluia louange suave,
Partage des chœurs célestes
Que chantent les tenants
De la maison de Dieu dans la durée des siècles.

Alleluia joyeuse mère,
Concitoyenne de Jérusalem,
Alleluia voix de tes
Concitoyens pleins d'allégresse ;
Pauvres exilés nous pleurons
Car les rives du fleuve de Babylone nous y convient.

Alleluia ! nous sommes indignes
De te chanter toujours ;

Alleluia ! la voix du péché
Nous force à t'interrompre ;
Le temps approche où nous
Devons pleurer nos fautes passées.

C'est pourquoi nous te prions, très-louable
Et bienheureuse Trinité,
Qu'il nous soit donné de voir
Au jour de ta pâque, dans le ciel,
Ce signe qui nous fera chanter
Au sein de l'allégresse, l'éternel Alleluia. Amen.

Saint Udalric nous apprend que dans l'ordre de Cluny, à la Septuagésime, on ensevelissait l'usage du gras avec l'*Alleluia* : *in Septuagesima adeps simul cum Alleluia sepelitur*.

Le carême commençait autrefois à la Septuagésime [1], et ceci nous explique pourquoi l'enterrement de l'*Alleluia* se faisait à cette époque.

Cette cérémonie était la mise en action de cette idée que les jours de joie finissaient, et que l'Église allait jusqu'à Pâques convier ses fidèles à l'abstinence et au jeûne.

Ces petits drames, à l'époque où les livres étaient d'une extrême rareté, avaient l'avantage de rappeler au peuple d'une façon saisissante, ses devoirs et ses obligations à certains temps de l'année.

Il ne faut pas s'empresser de condamner des usages qui présentement nous feraient rire, je l'avoue, mais qui, lorsqu'on les connaît bien, ont eu leur raison d'être. On comprend donc parfaitement que certaines églises particulières aient institué primitivement ces sortes de représentations, et que plus tard elles aient voulu les abolir.

[1] *Dict. de Trevoux*, au mot : Septuagésime.

Du reste, il faut reconnaître que Rome ne s'est généralement jamais montrée favorable à ces usages ; dépositaire des vérités éternelles, elle n'aimait pas qu'on les rapetissât au rôle de comparses, en les personnifiant. Mais son action bienfaisante était en ce temps-là même, souvent méconnue.

V.

CHIENS.

Au tome II, Église d'Angers, fabrique, folio 32, inventaire de 1539, on lit : *unum magnum breviarium completum in duobus voluminibus dilaceratum à canibus, etc.*

Traduction : « Un grand bréviaire en deux volumes, déchiré par des chiens, etc. » Au folio 296, tome III, il est question des chiens du secrétain (sacristain).

On peut induire de ces textes que des chiens pouvaient être chargés de faire le guet dans la cathédrale.

Dans une de nos notes nous avons constaté, notamment au XVIe siècle, l'existence de lits au fond de l'aile sud, probablement destinés aux surveillants.

Du rapprochement de tout cela, il paraît résulter que la garde de notre cathédrale était confiée, au XVIe siècle, à la double surveillance de chiens et de gardiens spéciaux.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner, eu égard à la richesse du trésor de cette église à cette époque.

Une coutume absolument semblable existait, de nos jours, à la cathédrale du Mans. Vers 1826, cette église fut confiée à la garde d'un gros chien, mais on ne tarda pas à renoncer à ce désagréable moyen de surveillance,

III.

MONUMENT FUNÈBRE

DE GABRIEL CONSTANTIN, DOYEN DE L'ÉGLISE D'ANGERS ET DU PARLEMENT DE BRETAGNE.

Derrière la boiserie du chœur, contre la muraille septentrionale, près le transsept, existe encore une table de marbre, sur laquelle est gravée l'inscription suivante, que M. de Farcy a pris le soin d'estamper à notre demande :

GABRIEL	MAGNO MAIOR NOMINE VIRTUS	CONSTANTINUS

ÆTERNÆ MEMORIÆ
CLARISSIMI VIRI D . D . GABRIELIS
CONSTANTIN
HVIVS INSIGNIS ECCLESIÆ ANDEGAVENSIS ET
AREMORICI SENATVS DECANI

LEGE VIATOR ET MIRARE

VENERANDA OCTOGENARIVM PROPE SENEM FACIE, OMNIB' ANIMI CORPORISQ' DOTIB' ILLVSTREM VNVM QUOD SCIAM POST MAGNVM CONSTANTINVM RELIGIONE PIETATE MORVM GRAVITATE SAPIENTIA, BENEFICENTIA MAGE INCLYTVM HOC MAGNO SVPERIOREM QVOD CLERO ET POPVLO PLVRES ANNOS PROFVIT HVIVS QVIPPE INSIGNIS ECCLESIÆ VT ET AREMORICI SENATVS DECANVM MERITISSIMVM ET CLERVS ANDEGAVENSIS ET POPVLVS AREMORICVS SVMMO SEMPER ET AMORE ET HONORE COMPLEXVS EST VTRIVSQVE IN ORE ÆTERNVM VICTVR^VM NON TAM IGITVR MORTVVM QUERERE QVAM BEATE VIVEN-

TEM ASSERE ANNIS MERITISQV PLENVM ET QVO DIGNVS NON ERAT MVNDVS CÆLVM SIBI IVRE VINDICASSE DE BENE PARTIS PAVPERES IVVIT INSIGNEM HANC ECCLESIAM PARI SYNPHONIACORVM PVERORVM AVXIT PIIS FVNDATIONIBVS AMPLIAVIT DENIQVE QVI SIBI OMNES CONCILIAVIT OMNIBVS INGENS SVI DESIDERIVM RELIQVIT

DEVIXIT ANNO SALVTIS 1661
ÆTATIS 78 DIE 19 IVLII

PONEBAT CLARISSIMO PARENTI FILIA AMANTISSIMA ET OBSEQVENTISSIMA AMORIS PIETATISQVE MONIMENTVM

Plounier fecit.

Plusieurs choses sont à remarquer dans cette inscription :

1° La crosse et le bonnet, deux insignes que les doyens pouvaient porter, mais seulement dans leurs armoiries.

2° Deux monogrammes, l'un du prénom *Gabriel*, l'autre du nom *Constantinus*.

3° Le nom de l'artiste qui s'appelait *Plounier*.

Cette plaque a été connue de Gaignières qui l'a fait reproduire au XVII[e] siècle; aussi la trouve-t-on dans l'un de ses portefeuilles que possède la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, et parmi les calques faits par M. Frappaz, aujourd'hui déposés à la Bibliothèque impériale, département des estampes [1].

Cette plaque y est environnée d'un édicule, surmonté d'une croix posée sur un globe. Au dessous paraît le portrait de Gabriel, profil à droite, le visage orné de

[1] Collect. Gaign., tome VIII, *Églises de France*.

moustaches et d'une barbe en pointe. Une calotte couvre sa tête et une aube ses épaules.

Plus bas est l'inscription portant à son sommet la crosse en dedans et le bonnet de doyen. Une tête de mort ailée la termine. Au dessous sont les armoiries du défunt, mal définies, où l'on distingue entre deux branches servant de supports, une couronne de comte surmontée des mêmes insignes, de la crosse et du bonnet. Aux flancs de la plaque se dressent deux pilastres d'ordre plus ou moins ionique, voilés à demi de tentures noires semées de larmes. Deux anges éplorés, l'un à droite, l'autre à gauche, et placés au bas des pilastres, complètent l'ornement de cet édicule.

Ce côté extérieur décrit, il nous reste à donner la traduction des lignes qui composent l'inscription.

A cet effet, j'ai cru devoir la soumettre à l'un de nos collègues les plus compétents en cette matière comme en beaucoup d'autres, à M. Sorin, inspecteur honoraire d'académie. La voici telle qu'elle a été agréée de commun accord.

GABRIEL	GRAND NOM, VERTU PLUS GRANDE.	CONSTANTIN.

A
l'éternelle mémoire
de très-illustre personnage Monseigneur Gabriel
Constantin,
de cette insigne église d'Angers et
du parlement de Bretagne doyen.

Lis, voyageur, et admire

ce vieillard presque octogénaire, aux traits vénérables, doué de toutes les qualités de l'âme et du corps, plus illustre qu'aucun autre que je sache après le grand Constantin par la religion, la piété, la gravité des mœurs, la sagesse, la bienfaisance, supérieur même à ce grand homme en ce qu'il fut pendant un plus grand nombre d'années [1] le protecteur du clergé et du peuple. Aussi l'éminent doyen de cette insigne église et du parlement de Bretagne a été pour le clergé angevin et pour le peuple breton, un constant et suprême objet d'amour et de respect, et dans les hommages de l'un comme de l'autre il vivra éternellement.

Ne déplore donc pas sa mort, affirme plutôt qu'il jouit d'une heureuse vie, cet homme plein d'années et de mérites, dont le monde n'était pas digne et que le ciel a justement revendiqué.

De ses richesses bien acquises il soulagea les pauvres, il créa pour cette insigne église deux emplois d'enfant de chœur [2], il la dota de pieuses fondations, enfin

[1] Le grand Constantin vécut 63 ans, et le personnage en question 78. Voilà pourquoi nous pensons qu'on peut conserver à *plures* le sens littéral du comparatif au lieu de lui donner celui de *plurimos*.

[2] Peut-être serait-il possible de traduire *pari symphoniacorum puerorum*, par *un pareil nombre* ou *un nombre double d'enfants de chœur*. Mais pour admettre ce sens, nous croyons qu'il faudrait dans la phrase latine le mot *numero*, dont l'ellipse ne nous paraît pas admissible. Nous sommes donc d'avis de regarder *pari* non comme adjectif, mais comme substantif, qui signifie : *une paire, une couple*. Alors au lieu de : *il doubla le nombre des enfants de chœur*, nous disons : *il créa pour cette insigne église deux emplois d'enfants de chœur*. A la vérité, cela ne constitue pas un grand bienfait; mais ce sens est

après s'être concilié l'amour de tous, il a laissé à tous un immense regret de sa perte.

Il cessa de vivre l'année du salut 1661, de son âge la 78e, le 19e jour de juillet.

A un très-illustre père, sa fille pleine de tendresse et de respect a élevé ce monument de piété filiale.

Plounier l'a fait.

Quoi qu'il en soit de cette emphatique inscription, il reste vrai que Gabriel fut un des bienfaiteurs de l'église d'Angers. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans l'extrait que nous allons faire d'une pièce cotée folio 379, t. 2 (Fabrique, manuscrits Joubert). Nous y voyons en effet que par acte du 24 juillet 1657 « Messire Gabriel Constantin, seigneur de la Fraudière, prestre doyen de l'église d'Angers, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé et doyen en son parlement de Bretagne, demeurant en la cité de ceste ville, paroisse sainct Aignan, » fit don à la Fabrique d'une chapelle « composée d'une croix, crucifix, deux chandeliers, un benistier, aspercouer, clochette, bassin à laver, boueste avecq son couvercle à mettre le pain, un calisse avec sa platine (patène) et deux choppineaux, le tout d'argent vermeil doré cizelé pezant ensemble 26 marcs

en rapport avec l'emphase du reste de l'épitaphe. Un auteur capable de mettre sur la même ligne le grand Constantin et le doyen du chapitre d'Angers, de placer même ce dernier au dessus de l'illustre empereur, était bien capable aussi de voir un important bienfait dans l'institution de deux enfants de chœur. La traduction que nous proposons a d'ailleurs l'avantage de ne pas forcer le sens de la phrase latine qu'elle reproduit exactement.

9 onces 4 gros. » Cette donation fut faite à la condition de certaines prières qui devaient être dites du vivant du donateur et après son décès. L'acte stipule en outre que le doyen pourra faire mettre si bon lui semble sur la dite argenterie ses armes, dont la principale pièce, fort mal blasonnée d'ailleurs dans le dessin de Gaignières, paraît avoir été comme une sorte de rocher. Gabriel Constantin appartenait à une ancienne famille très-distinguée par ses alliances et ses propriétés. Un membre de cette maison posséda le château de La Lory, près de Segré [1].

[1] Voir *Vita petri Ærodii*, page 291).

IV.

NOTE SUR JEHAN DE BORDINIÈR

OU BOURDIGNÉ.

Cet historien de l'Anjou, chanoine prébendé de l'église d'Angers, comparaît comme témoin dans un inventaire des reliques, vases sacrés, etc., etc., du 1er mai 1539 (manusc. Joubert, tome II, fol. 5), et dans un projet de règlement pour le son des cloches et service à la mort des chapelains, sans date, tome IV, fol. 314.

Il remplit les fonctions de secrétaire dans une affaire où ses collègues ecclésiastiques protestaient contre l'usurpation de certains priviléges.

Au catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Angers, dressé par M. Albert Lemarchand, on voit numéro 631, que Jehan de Bourdigné, auteur de l'*Histoire agrégative des annales et chroniques d'Anjou*, rédigea de sa main un grand nombre de procès-verbaux attestant certains miracles qui se seraient effectués sur le tombeau de l'évêque Jean Michel. Ces procès-verbaux sont consignés dans un manuscrit de la bibliothèque d'Angers commencé en 1497. Bourdigné y rédigea de l'an 1532 à 1535. Ce manuscrit fut découvert en janvier 1844, et acquis vers cette époque par la ville.

Au même catalogue, numéro 133, verso, on lit cette note: « Anno Domini M. D. XLVI, antè Pasqua, obiit

« dominus Johannes de Bourdigne in legibus doctor et « canonicus hujus ecclesie Andegavensis. Cujus anima « requiescat cum bonis! Amen. »

Traduction. — L'an du Seigneur 1546, avant Pâques, mourut messire Jean de Bourdigné, docteur es-loix et chanoine de cette église d'Angers. Que son âme repose avec les bons! Ainsi soit-il.

Son histoire agrégative fut imprimée l'an 1529, à Paris, par Anthoine Couteau, pour Charles de Boingne ou de Boigne et Clément Alexandre, marchands libraires à Angers. L'auteur dédia son œuvre à Louise de Savoie, mère de François Ier.

Les Chroniques de Bourdigné, trois cent treize ans plus tard, eurent l'avantage d'une nouvelle édition imprimée dans l'année 1842, par MM. Cosnier et Lachèse, imprimeurs à Angers.

M. le comte Théodore de Quatrebarbes en fit les frais et mit à la tête un avant-propos de 68 pages où le style et la critique sont excellemment représentés. J'eus l'honneur d'être chargé de faire les notes.

M. de Quatrebarbes, au commencement de l'édition, a fait placer le portrait de Bourdigné, et au-dessous sa signature qu'il écrivait ainsi, *de Bordigné*. Quelques auteurs le disent frère de Charles de Bordigné, auteur de la légende de maître Pierre Faifeu. Mais cette filiation est douteuse (Avant-propos, page LXIII).

La Croix du Maine, page 209, nous apprend que notre historien était issu « de la maison de Bordigné, « au Maine, à cinq lieues du Mans, en la paroisse de « Bernay. »

Son père, Roland de Bourdigné, fit en 1512 la campagne d'Italie à l'armée de Gaston de Foix (avant-propos, page LXXV).

Il existe encore dans le Maine une famille de ce nom représentée notamment par le baron de Bourdigné, qui s'empressa de communiquer à M. de Quatrebarbes divers documents dont ce dernier a fait un heureux usage.

V. GODARD-FAULTRIER.

CERCUEILS EN PIERRE

TROUVÉS

PRÈS DE L'EX-ÉGLISE SAINT-MARTIN D'ANGERS.

Vers le milieu de juin 1866, M. le Maire voulut bien nous informer que par suite de travaux de construction entrepris dans la cour de la maison de M. Bougère, notaire à Angers, rue Haute Saint-Martin, l'on venait de découvrir trois cercueils de pierre enfouis sous environ 1 m. 66 cent. de terre rapportée.

Il nous priait en même temps de lui faire savoir si réellement ces anciennes sépultures valaient la peine, au point de vue archéologique, d'être enlevées et déposées au Musée d'antiquités.

Après donc nous être transporté le 17 juin sur les lieux, nous pûmes constater que ces tombeaux étaient de la classe de ceux appelés *non apparents*, qu'ils étaient orientés les pieds vers l'est; qu'ils n'affectaient point la forme parallélipipède, étant plus larges du côté de la tête que du côté des pieds; qu'ils avaient été creusés dans une pierre plus ou moins coquillière en manière d'auges; que cette pierre très-poreuse ne se trouvait

point autour d'Angers; qu'elle devait provenir des bancs fossiles de Doué-la-Fontaine, où se faisait au moyen âge un commerce très-actif de cercueils de cette nature; que les couvercles également en pierre et chacun d'une seule pièce, avaient une surface plane; que ces tombeaux avaient fait partie d'un ancien cimetière qui environnait autrefois, vers sud et vers l'ouest, l'église d'origine carlovingienne de Saint-Martin; que l'un d'eux reposait sur une construction faite exprès et composée de moëllons où n'entrait pas d'ardoises, genre de construction qui cessa à Angers vers le milieu du XIe siècle; que ces sépultures entièrement semblables, ne pouvant être plus anciennes que la fondation de l'Église, devaient par conséquent trouver leur date entre le IXe siècle et le milieu du XIe; qu'elles n'avaient rien de particulièrement remarquable; bref qu'elles ne valaient pas les frais d'extraction et de transport devant monter à plus de 50 francs, le Musée Toussaint en possédant d'ailleurs de pareilles.

Notre examen terminé, nous nous rendîmes au domicile de M. Montrieux, auquel nous fîmes de vive voix notre rapport et qui admit nos conclusions. Toutefois M. le Maire nous pria de rédiger la note qui précède afin que le souvenir de cette découverte fût du moins conservé dans les Mémoires de notre Société.

V. Godard-Faultrier.

(*Extrait des Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. IX.*)

Angers, imp. P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

RAPPORT

SUR UNE ÉTUDE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

M. GODARD-FAULTRIER

Qui a obtenu la médaille votée par le Conseil général et décernée par la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, dans sa séance du 6 décembre 1866,

PRÉSIDÉE

PAR M. PORIQUET

Préfet de Maine et Loire.

Monsieur le Préfet,

Messieurs,

Il y a quatre ans, notre compagnie, grâce à son ancienneté et à son titre de Société impériale, fut appelée la première à jouir seule du généreux, et désormais périodique, subside antérieurement partagé chaque année entre quatre sociétés. Nous eûmes alors la bonne fortune de répondre à la bienveillance du Conseil général en lui offrant un de ces travaux qui honorent à

la fois leur auteur, le corps studieux qui les provoque et le pouvoir public qui les récompense. Un des magistrats du ressort d'Angers qui conservent le mieux les laborieuses traditions des anciennes corporations judiciaires, M. d'Espinay, nous avait adressé sa belle *Étude historique sur la législation féodale en Anjou, d'après les cartulaires angevins*. C'était, suivant l'appréciation du rapporteur, éminemment compétent [1], chargé d'analyser ce travail, « une œuvre hors ligne, dépassant la proportion ordinaire d'un mémoire académique, une œuvre dont la vaste étendue et l'abondante érudition révélaient un auteur familier avec les recherches historiques et avec les sources originales du droit dans notre province. » Ajoutons qu'à ces qualités de bénédictin le docte magistrat joignait le talent et le goût d'un habile écrivain. Il était donc sous tous les rapports parfaitement digne de la médaille du Conseil général. En la lui décernant nous ne faisions au reste qu'accompagner de notre modeste suffrage ses succès à l'Institut.

Aujourd'hui, Monsieur le Préfet, nous venons sous vos auspices reproduire la même distinction pour un de nos collègues, couronné déjà ici une première fois, et honoré, lui aussi, de plusieurs récompenses dans les hautes régions du savoir.

Le fondateur et conservateur du Musée archéologique d'Angers est un de ces hommes laborieux avec lumières et avec fruit, qu'une société d'étude est heureuse de compter parmi ses membres, et dont elle s'enorgueillit de pouvoir considérer comme siens les travaux et leurs

[1] M. l'avocat Fairé.

résultats. Aussi, Messieurs, éprouverons-nous une sorte de satisfaction de famille en vous entretenant des nouvelles découvertes que notre collègue a faites dans les Archives de l'Empire et à la Bibliothèque impériale [1]. Nous remplirons cette tâche avec d'autant plus de plaisir que ses recherches cette fois se sont portées sur un sujet dont l'intérêt pour les Angevins est toujours nouveau. Il s'agit du *bon roi René*, comme on l'appelait jadis et comme on l'appelle encore, de ce prince qui partage dans notre pays le privilége trop exclusivement attribué à un autre excellent souverain par ce vers fameux :

Le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

Le récent travail de M. Godard-Faultrier se compose de deux parties, bien distinctes par les idées qu'elles éveillent, mais logiquement enchaînées par le souvenir de René. L'une nous introduit dans l'intimité de sa vie ; l'autre nous le fait, pour ainsi dire, suivre jusque dans la mort.

La première se rapporte à quatre inventaires inédits, provenant des Archives de l'Empire et contenant l'énumération des meubles et objets divers qui garnissaient, au temps du roi René, quatre de ses demeures, savoir : le château d'Angers et les manoirs de Chanzé, de la Menitré et de Reculée.

[1] M. Godard s'est fait un devoir et un plaisir d'indiquer qu'il a été aidé dans ses recherches par M. Vallet de Viriville, professeur à l'École des Chartes, et par M. Dauban, directeur-adjoint du cabinet des estampes et frère du conservateur du musée angevin de peinture et de sculpture.

La seconde partie contient l'historique et la description de plusieurs anciens dessins, inédits jusqu'à ce jour, et que M. Godard vient de faire fidèlement reproduire pour les publier. Ces curieuses images représentent : le tombeau du roi René ; celui de Jeanne de Laval, sa seconde femme, ou peut-être de Marie de Bretagne, sa grand'mère ; celui de la bonne Thiéphaine, nourrice de René et de sa sœur, Marie d'Anjou, reine de France ; puis un plan, restauré avec légende explicative, de la cathédrale d'Angers, telle qu'elle était environ deux siècles après que le corps de René y fut déposé et à deux siècles de distance également de l'époque actuelle ; enfin une vue de la façade de cette église au commencement du XIVe siècle [1].

Je vais, Messieurs, en parcourant l'une et l'autre parties, essayer de vous en indiquer les principaux détails.

Des quatre habitations dont les inventaires décrivent l'ameublement avec une telle fidélité qu'on croit revoir, sans altération produite par le long cours des ans, l'intérieur complet de ces royaux édifices, deux surtout étaient pour René des séjours de prédilection. Il était né au château d'Angers, il y retrouvait ces souvenirs du premier âge dont le charme augmente à mesure qu'on avance dans la vie. Au manoir de Reculée, il goûtait plus que partout ailleurs les douceurs d'un commerce d'affection avec les humbles sujets dont sa

[1] La gravure copiée par M. de Farcy porte la date 1699 ; mais évidemment elle représente l'édifice à une époque bien antérieure, puisqu'elle reproduit le *narthex* construit sous l'épiscopat de Foulques de Mathefelon en 1336.

bienveillante familiarité lui conciliait l'amour sans le priver de leur respect. « Là, dit M. Godard,.... il se plaisait à tendre le filet aux petits poissons.... Aussi les pêcheurs, ses bons amis, l'avaient-ils appelé le *Roi des gardons*. Roi des gardons! (continue notre collègue) vraiment ce sobriquet lui convenait, non qu'il ne fût pas capable de très-grandes choses, car en mainte occasion il montra de l'héroïsme et un vrai talent d'administrateur; mais il se préoccupait par-dessus tout du sort des humbles, des souffrants et des petits, moins pour les charger d'impôts que pour les gouverner en père. Et cet amour qu'il leur portait, ils le rendent à sa mémoire après tantôt quatre siècles; car les pêcheurs de Reculée n'ont pas encore oublié leur bon roi des gardons. »

M. Godard n'a étudié spécialement que l'inventaire du château d'Angers, laissant avec trop de modestie à ses lecteurs le soin de tirer des trois autres les inductions qu'il était plus que personne capable d'en faire sortir.

Ce sont en effet de véritables documents historiques, ces procès-verbaux de récolement de mobiliers, comme nous dirions maintenant. Plus ils sont secs, froids et même ingénus, plus ils sont expressifs. C'est, si l'on veut, par certains côtés, l'envers de l'histoire; mais cet envers, notre époque s'est mise à l'observer, à l'interroger sérieusement, et elle n'a pas lieu de s'en repentir. Elle lui doit d'importantes révélations sur les hommes et sur les choses. Les choses ont été généralement mieux appréciées. Parmi les hommes, quelques-uns y ont perdu; tant pis pour leur mémoire! tant

mieux pour la vérité! En fait d'histoire, même à l'égard des plus renommés personnages, il faut adopter le principe : *Amicus Plato, magis amica veritas.* Point de dénigrement systématique et passionné; mais aussi point d'engouement traditionnel et non justifié. « *Il n'y a pas de grand homme pour son valet de chambre*, dit M. Godard..... Mais ce ne serait pas le roi René qui perdrait au déshabillé. Toujours semblable à lui-même, dans sa vie publique comme dans sa vie privée, il n'a pas deux faces,..... et de quelque manière qu'on l'envisage, il restera constamment le modèle des princes, d'une popularité sans reproche parce qu'elle était sans recherche. »

Recueillons donc avec M. Godard dans un des inventaires, et, même privés de son secours, dans les trois autres, quelques-uns de ces faits qui, en peignant la vie intime d'un personnage célèbre, font voir aussi ce qu'étaient les arts, l'industrie et la civilisation à l'époque où il a vécu.

En lisant ces quatre pièces, on est frappé d'abord de l'exactitude, rigoureuse jusqu'à la naïveté, avec laquelle elles ont été rédigées. Permettez-moi, Messieurs, de vous en citer quelques exemples. Si leur ingénuité vous fait sourire, elle vous prouvera du moins quelle confiance méritent de si consciencieux documents.

Divers objets y sont inscrits avec la note : *qui riens ne vault* ou *guères ne valent.*

On y trouve :

« Une eschelle de charpenterie qui ne sert de riens.

» Ung meschant couteau tout rouillé à manche d'yvoire.

» Une escriptoire plate à la faczon de Turquie, mengée de ratz. »

Ailleurs :

« Troys coffres de boys fermans à clef, et ne sçait-on qu'il y a dedans, pource que on na pas les clefs. »

Puis encore :

« Une petite boueste en faczon de boueste d'apothicaire painte à feuillage en faczon de drap d'or en laquelle a dedens ne sçay quelle petite chose torteisse que ne savons nommer.

» Item une autre chose de corne en faczon de gobellet et y a un siblet au bout. »

Les quatre inventaires qui, comme on le voit, témoignent de la plus scrupuleuse attention à ne rien omettre, furent rédigés par ordre de René dans les années 1471, 73 et 78, les trois premiers par *Guillaume Rayneau*, *secretaire du roy de Sicille et clerc de ses comptes, à Angiers,* le dernier par *Jehan Muret, conseiller du roy de Sicille*, etc. et *Jehan Lepeletier, huissier*. Au dos de celui du château d'Angers est écrit :

« Inventaire des meubles et utensilles estans au chastel d'Angers et appartenans au Roy, fait par Messire Guillaume Rayneau, par son commandement, après son partement du pays d'Anjou pour aller en Prouvence, l'an mil IIII LXXIII. »

« Ce mot de *partement,* dit M. Godard, a quelque chose de pénible, rapproché de la date de 1473; en effet ce fut à cette époque que René quitta notre pays sans espoir de retour, pour aller mourir dans sa ville d'Aix, le 10 juillet 1480, âgé de 72 ans. »

La Provence du moins, Messieurs, était pour lui un

autre Anjou. Dans cet asile de sa royauté déchue, il put conserver jusqu'à la fin les habitudes de sa vie angevine, simple, mais d'une simplicité élégante et de bon goût, telle que devait être celle d'un prince homme de guerre au besoin, mais surtout homme de paix et d'affections douces, homme d'étude, de talents variés et de gracieuse imagination. Tel apparaît René, en quelque sorte photographié, si longtemps avant la photographie, dans la sincérité de nos naïfs inventaires.

Les ustensiles de guerre n'en sont pas absents; mais ceux dont il est spécialement fait mention semblent, d'après leur forme, leur origine et leur ornementation, avoir été surtout des objets de parade et de curiosité comme ceux dont on compose aujourd'hui des trophées dans les cabinets d'amateurs. Ce sont, par exemple :

« Quatre targettes (c'est-à-dire de petits boucliers) de cuir bouilli à la faczon de Tunis.

» Ung escu de boys, paint de blanc et roge.

» Six arcs turquois.

» Sept vieux carquois de Turquie, un couteau en façon de masse, à pommeau et poignée de fer, deux autres carquois de drap pers, rouge et vert, toujours à la mode de Turquie. » On sait que le vieux mot *pers* désigne une couleur intermédiaire entre le vert et le bleu. C'est, si je ne me trompe, le vert de mer, couleur tellement noble que comme dit La Fontaine,

On en faisait jadis le partage des dieux.

C'est la couleur que le vieil Homère attribuait aux yeux de Minerve, *glaucôpis Athênê.*

« Ung crenequin, garni de criq, et ung carquois, garni de viretons.

» Une herbalaistre (arbalète) d'acier de Cathelongne (Catalogne), garnie de criq, une autre petite herbalaistre de Cathelongne, garnie de petites tilloles.

» Ung cric d'Alemaigne en ung estuy de cuir noir.

» Une paere d'estrées (étriers) noirs, à la faczon de morisque, une autre paere d'estrées blancs à la genète, deux paeres de petits esperons, les uns blancs et les autres noirs, une paere de vieux estriés de léton à l'entienne faczon.

» Une bride de cheval, *égayée* de deux boulons aux armes du roi, ayant pour supports deux sauvages. » Remarquons en passant le joli mot *égayée* (pour ornée), mot que René était bien capable d'avoir lui-même introduit dans l'inventaire.

Enfin, et ce n'est pas l'objet le moins curieux, « ung boys de lance creux où il y a dedans un rollet de parchemin auquel est dedans la pourtraicture de la royne de Sicille. »

« Cette reine, dit M. Godard, devait être la seconde femme de René, Jeanne de Laval, qu'il avait épousée en 1455 et laquelle vivait à l'époque où se faisait notre inventaire. Ce portrait de ses plus chères affections, caché dans le bois d'une lance, était assurément tout-à-fait dans le goût du roi de Sicile.

» Pour lui, la lance dut être un emblème de valeur et le rollet un emblème de tendresse. Cet objet à ses yeux signifiait, sans aucun doute, amour et bravoure. »

Ajoutons, Messieurs, que, de nos jours, une reine aussi

aurait pu faire graver cette lance comme vignette de la romance au refrain devenu national :

Amour à la plus belle,
Honneur au plus vaillant !

Il ne serait pas aussi facile d'attacher une idée nette à certains objets faisant partie des mobiliers de René. Qu'était-ce, par exemple, qu'une « petite chose de fer faicte en faczon de gresillon suspendu à ung cordon de soye ? » Cela ressemblerait assez à un cordon de sonnette dont le bouton aurait eu la forme de l'insecte appelé *grillon* ou *gresillon;* mais il est plus que douteux que les appartements du roi René fussent munis de sonnettes comme le sont maintenant ceux du moindre bourgeois. En effet, longtemps encore après René, les grandes dames portaient des petits sifflets d'ivoire et d'or, suspendus à leur ceinture, pour se faire entendre de leurs gens.

Le genre de service qu'elles demandaient à leurs sifflets, René le demandait peut-être aussi à un objet bizarre dont nous avons vu ci-dessus la description; outre que cette *chose de corne en faczon de gobellet et y a un siblet au bout* pouvait bien, quand le roi chassait, lui être utile tour à tour pour se désaltérer et pour rappeler ses chiens.

Ce n'était pas seulement à la chasse que les chiens de René le suivaient. D'après l'usage d'alors, il les admettait dans ses appartements. L'entrée d'aucune pièce de ses habitations ne leur était interdite. On se bornait à quelques précautions pour empêcher ces favoris trop peu réservés d'abuser d'une si large tolérance. Ainsi,

dans la description d'un *charlit de parement* (lit de parade) qui ornait une des plus belles entre les cinquante-cinq chambres du château d'Angers, nous lisons : « Ung grant treillis de boys pour garder que les chiens ne se couchent dessus. » Et ailleurs, dans une galerie, qui probablement servait de garde-meubles : « Ung treillis fait de lattes cousues ensemble pour mectre sur les litz pour les deffendre des chiens. »

On peut bien croire que tous les objets à l'usage d'animaux si chéris étaient dignes d'eux. Aussi trouvons-nous :

« Deux lesses de poil blanc, rouge, pers et vert;

» Item une autre lesse de poil rouge et pers;

» Item un collier de levrier de satin violet escript dessus en alman en lettre de fil d'or. »

Quand on traite si bien les chiens, il est probable qu'on aime aussi les oiseaux, et certain que, si on les aime, on aura pour eux de délicates attentions. La glu et les cages figurent dans le mobilier royal; il faut bien y avoir recours pour se procurer certains oiseaux et pour les conserver. Mais un oiseleur compatissant tempère du moins autant que possible ces inévitables rigueurs. Deux fois les inventaires parlent d'échelles sur lesquelles il fallait monter pour panser les oiseaux. Il eût été plus simple de faire descendre et remonter les cages à l'aide d'un cordon; mais apparemment la sollicitude du bon roi pour la tranquillité de ses petits pensionnaires allait jusqu'à ne pas vouloir qu'on les effrayât en agitant leur mobile prison.

Quant à ceux qu'on pouvait sans inconvénient laisser jouir d'une liberté au moins relative, tels que des paons, des faisans, des perdrix, le roi aimait à les voir prendre

leurs ébats dans ses jardins. Ils offraient à ses pinceaux des modèles vivants. M. Godard rappelle que René peignait une bartavelle quand on lui annonça l'usurpation de l'Anjou par Louis XI.

Deux autres espèces d'oiseaux (les inventaires en font foi) plaisaient encore à René. C'étaient les tourterelles, sans doute à cause de leurs doux penchants, et les perroquets, probablement pour l'éclat de leurs vives couleurs. Suivant M. Godard, ce double goût du roi ne lui était pas exclusivement personnel. « Les tourterelles, dit-il, appelées en ce temps-là *turtes*, et les perroquets, nommés *papegaults*, étaient particulièrement les heureux favoris des grandes dames. » Puis il ajoute : « Je ne mets aucune intention, je vous prie de le croire, à grouper ici ces oiseaux de l'amour et du babil. Si vous y trouvez malice, c'est à l'inventaire qu'il faut s'en prendre. » Pour moi, Messieurs, j'en demande pardon à M. Godard, ici je trouve qu'il ressemble un peu à ces commentateurs qui font honneur de leurs propres idées aux poètes de l'antiquité; mais il y a une différence capitale, toute à l'avantage de notre collègue. Les maladroits annotateurs de l'*Iliade* ou de l'*Énéide* appauvrissent ces chefs-d'œuvre en voulant les enrichir. M. Godard, au contraire, enrichit véritablement l'œuvre aride de Messire Guillaume Rayneau. Pour trouver de l'esprit dans un travail de commissaire-priseur, il faut bien lui en faire l'aumône.

Demanderons-nous maintenant aux inventaires un aperçu de l'ameublement proprement dit des maisons royales au xve siècle? C'est là surtout que nous trouverons une simplicité qui n'exclut ni l'élégance, ni même la richesse et la grandeur.

Le bois s'y montre abondamment et sous toutes les formes. Pour siéges des escabeaux, des bancs et des chaises de bois (appelées *cherres* ou *chaieres*), quelques-uns de ces siéges revêtus de tapisseries et trois ainsi désignés :

« Ung buffet à escripre, en faczon d'escabeau.

» Item un petit buffet en forme d'escabeau sur lequel escript Berthélemy.

» Item une cherre à coffre et à ciel sur laquelle se siet Berthélemy pour besongner. »

Çe Berthélemy devait faire bien des envieux. C'était probablement un secrétaire intime qui avait l'honneur de *besongner* sous la dictée du roi.

Les larges lits, *à ciel de menuserie*, aux « flancs peints et sculptés de façon à former des ornements imitant de petites fenêtres, » sont élevés sur des estrades comme des trônes. On y monte au moyen de gradins, qui souvent sont des coffres servant d'armoires. Quelquefois le dossier est formé d'une armoire « pour mectre, dit le texte, le harnois du roi. » D'autres armoires, d'autres coffres, dont plusieurs servent de siéges, des tables de divers genres, des tréteaux, des pupîtres peints ou ornés de velours vert, des *torchiers* (torchères) en bois varient l'aménagement et la décoration des chambres.

Outre les torchères, elles sont éclairées avec des chandeliers à deux, trois, quatre et même six bobèches, les uns en laiton, en cuivre ou en fer-blanc, d'autres en verre, mais un grand nombre aussi en bois. Sur les tables et sur les *dressouères* (dressoirs), à côté de la faïence et de la verrerie, le bois encore se prête à tous les usages : pots et plats peints, écuelles et salières, *go-*

bellets et coupes, bouteilles et flacons, le bois est propre à tout. Il est vrai qu'on le façonne et le pare pour lui donner plus de grâce et de valeur. Un « *draiouer* (drageoir) est ouvré sur le bort de bestes et de fleurs; un bâton à main est couvert de plumes de paon; un *benoistier* (bénitier) est ouvré à ymaiges et en devant a une ymaige de Nostre-Dame de Pitié; une *coppe* (coupe), appelée aussi *esguère* (aiguière), est ouvrée à fleurs et a le pié percé à jour, et a un couvercle pareillement ouvré, sur lequel a au maillieu une jeune fille qui tient une *patenostre* (un chapelet). » Quelques-uns de ces objets sont en racine de *couldre* (coudrier), de *bouys* (buis) et d'autres bois.

Comme le bois, l'ivoire est élégamment approprié à des usages variés. Il fournit de beaux échecs; « quatre bastons fais à petites casses, et semble que ce soit une *quenolle* (quenouille) par pièces; » puis, pour couteaux et autres ustensiles, des manches sculptés en forme de personnages ou d'animaux, et ornés de la double croix de *Jherusalem* avec la lettre R, initiale du nom de René; une *paix* de chapelle, représentant l'Annonciation; enfin, deux objets plus remarquables que tous les autres par leurs dimensions. Ce sont :

« Ung grant tablez bien marqueté, ouvré à bestes et feuillage;

» Ung coffre vieil tout fait à personnaiges disvoire. »

Par ces mots *ung grand tablez* je pense qu'il faut entendre un panneau sculpté et destiné à la décoration d'un appartement d'honneur. Quant au coffre, c'était évidemment un de ces meubles à riches sculptures comme il y en a quelques-uns à Paris au musée de

Cluny. Si le coffre et le tablez existaient encore, ils mériteraient d'y figurer parmi les plus curieux spécimens de l'art de tailler l'ivoire.

Connaisseur en toute espèce de choses propres à flatter les yeux d'un artiste, René aimait les cristaux et les beaux produits de la céramique. Je ne finirais pas si je voulais énumérer les vases de *verre cristallin* (comme parlent nos inventaires) et de faïences variées qui chez lui joignaient à l'utilité du service l'agrément d'objets rares et précieux. Il en serait de même, s'il fallait, Messieurs, vous faire connaître les ustensiles de tous genres et de toutes matières qu'il recherchait à cause de leurs formes empruntées à la tradition des nations les plus renommées alors pour la fécondité de leur imagination et l'originalité de leur goût. Entrant dans cet ordre d'idées plus que je n'en ai ici le temps, M. Godard trace un vaste et brillant tableau dont je tiens à vous montrer du moins une partie :

« Lorsque par la pensée, dit-il, on groupe ensemble les lieux lointains d'où provenaient la plupart des objets de luxe de notre inventaire, on pourrait être surpris de l'étendue du commerce à cette époque, principalement sur les côtes de la Méditerranée, si l'on ne savait que depuis les temps les plus reculés le négoce avait uni l'Orient à l'Occident. Il sera facile de se rendre compte de ce très-ancien et civilisateur mouvement, en lisant le chapitre quatrième, tome I, de l'*Histoire de Jules César* par Napoléon III, chapitre intitulé : Prospérité du bassin de la Méditerranée avant les guerres puniques.

» Mais, sans prendre les choses de si haut, bornons-nous à dire que ces rapports, même au point de vue

du commerce, n'ont fait qu'augmenter avec les croisades.....

» L'impulsion était donnée, et ce remarquable mouvement, même après la fin des croisades, se soutint par l'entremise des Vénitiens, des Génois et des Pisans. Leurs vaisseaux couvraient la mer, leur navigation servit à former cette remarquable école méditerranéenne qui ne dut pas être sans influence sur l'esprit de Christophe Colomb et d'Améric Vespuce, le premier Génois et le second Florentin. Tout se lie, tout s'enchaîne : les pèlerinages enfantèrent les croisades, celles-ci imprimèrent un incroyable essor au commerce ; le commerce à son tour donna le goût de l'inconnu, ce goût mit au cœur du marin l'amour des lointaines contrées, l'amour des découvertes, et vers la fin du xv[e] siècle, le monde fut doublé.... Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de voir figurer dans nos inventaires des objets provenant de Turquie, de Turin, de Venise, de Valence, de Catalogne, etc., etc.

» D'ailleurs, la maison d'Anjou, par ses rapports continuels avec le sud de l'Italie, était plus à même qu'aucune autre de se procurer les poteries de Valence, les cuivres ornés à la façon de Turquie, les étriers morisques, les cuirs turquois, les verres de Venise, les tissus chatoyants du Levant et les targettes de Tunis. »

Grâce à M. Godard, voilà, Messieurs, en quelques lignes, un résumé aussi complet qu'animé, qui me dispense d'entrer dans plus de détails sur une partie très-étendue des inventaires.

Il en est une bien restreinte, au contraire, et dont le peu de développement rappelle combien était rare au

xve siècle un objet mobilier devenu maintenant si commun que, malgré son apparence de luxe, il est à peu près classé parmi ceux de première nécessité. Il n'y a pas aujourd'hui une maison de petit bourgeois où l'on ne voie une pendule et souvent plusieurs. Or, Messieurs, voulez-vous savoir combien il y en avait dans les trois maisons royales dont nous nous occupons? Une, une seule !.... Nous la trouvons au château d'Angers, dans une pièce qualifiée *chambre de retraict du roi*, et cette unique pendule est appelée *petite orloge*. Le manoir de La Menitré avait bien aussi son horloge, mais elle n'ornait pas les appartements; elle est cataloguée de cette manière : *une aureloge au hault de la chapelle*. Enfin, dans une pièce de notre château angevin, pièce respectable entre toutes, et qui était presque un sanctuaire, car on la nommait *Estude du roy*, il y avait « ung petit cadran de leton en ung estuy de cuir. » M. Godard pense que c'était un cadran solaire. Cela se peut ; mais le lieu où il se trouve inscrit et le soin qu'on prenait de tenir ce cadran renfermé dans un étui prouvent que c'était moins un instrument usuel qu'un simple objet de curiosité.

Le roi de Sicile était sans doute plus riche en orfévrerie qu'en horlogerie. Il paraît en effet avoir été lui-même par anticipation un peu confrère de M. Josse : témoins cinq articles de nos inventaires qui énumèrent établis, tour, enclume, fourneau, marteaux, tenailles et autres *petits ferrements* (est-il dit), tout un outillage expressément désigné comme celui d'un orfèvre :

« Ces instruments, dit M. Godard, par leur situation dans la petite chambre du haut retrait du roi, nous

laissent deviner qu'ils ont bien pu être à l'usage de René.

» S'occuper d'orfévrerie, tourner le bois ou les métaux, ne semblent d'ailleurs point choses étrangères à ses habitudes. Si plus d'une fois il a été comparé par sa spontanéité loyale, franche et généreuse, à Henri IV, il pourrait l'être à Louis XVI par son goût pour les arts industriels et quelque peu par ses infortunes. » Touchant rapprochement, Messieurs, inspiré à notre collègue par sa vénération pour la mémoire de deux excellents princes qui demandaient à des travaux manuels l'oubli momentané des soucis de la royauté, toujours si féconde en amertume, et pour eux si tristement terminée! Moins à plaindre toutefois que Louis, René fut-il même réellement bien malheureux? Il ne perdit que la couronne. S'il la regretta, il est permis de penser que ce fut seulement parce qu'en la lui ravissant on lui enleva le pouvoir de faire du bien à ses sujets.

Dans ses loisirs, Messieurs, le bon roi ne se refusait pas des distractions d'un caractère moins spécial que celui dont je viens de vous parler. Les inventaires le montrent pratiquant tour à tour, suivant les saisons :

Les *patins*, nommés aussi *esgaloches pour aller sur la glace.* — Vous le voyez, ce n'est pas d'aujourd'hui que cet exercice d'agilité est encouragé par les plus hauts personnages.

La *Paume,* dont, bien longtemps après, le nom devait se rattacher politiquement à celui de Mirabeau, et pourtant aussi amusement princier, remis à la mode, il y a un demi-siècle, par le duc de Berry, jeu négligé depuis et qui en ce moment reprend faveur.

Les *Échecs*, jeu de rois et roi des jeux.

Le *Billard*, différent plus ou moins alors de ce qu'il est à présent.

Les *Boules*, jeu de bons bourgeois, qui ne pouvait manquer de plaire à René.

Les *Dés*, moins innocents, longtemps admis dans les palais des rois et maintenant relégués dans les tripots.

Quant aux *Cartes*, il ne paraît pas que René en ait fait grand usage; car dans nos quatre inventaires, si chargés d'objets de toute sorte, elles brillent complétement par leur absence. Il y avait cependant un siècle déjà que la démence de Charles VI avait doté les oisifs de ce genre de distraction, légué aux gens d'esprit par un insensé.

Je l'ai dit, Messieurs, rien de ce qui pouvait flatter la vue ou frapper l'imagination d'un artiste n'était indifférent à René. Au nombre des objets qui décoraient ses appartements étaient des curiosités d'histoire naturelle; aussi nos rédacteurs d'inventaires avec leur exactitude habituelle, qui dégénère ici en emphase, font-ils mention de « grandes, larges et grosses coquilles de mer. »

Quant à la musique, bien que René en goûtât les charmes, elle est, il faut le dire, un peu singulièrement représentée dans ses mobiliers.

Voici d'abord « deux guiternes (guitares) de boys, l'une painte de rouge à foullage (feuillage) de jaulne, et l'autre est de boys blanc. »

Puis « ung grant tabourin, en faczon de tamballe, couvert de cuir noir. » — « C'était, dit M. Godard, une sorte de tambour propre aux Provençaux, moins

large et plus long que le tambour; on le battait avec une seule baguette, en s'accompagnant avec le galoubet ou flûte à trois trous. »

« Item un cor de boys, garni de ferrements d'or. » — « Ce n'était pas assurément, dit encore M. Godard, un cor d'harmonie. Ces cors servaient de trompes principalement à la chasse. »

« Item une grosse courte corne noire foncée et est faicte en faczon de cor.

» Item un petit cor de verre esmaillé. » Celui-là du moins était élégant. Je laisse, Messieurs, à de plus compétents que moi le soin d'en apprécier la valeur au point de vue musical.

Enfin, « un vieil manicordion désaccordé et mal en point. » — M. Godard fait observer que l'étymologie indique assez qu'il s'agit d'un instrument à cordes que le musicien touchait avec les doigts. Ne pourrait-on pas, Messieurs, ajouter que ce *manicordion désaccordé et mal en point*, ressemble passablement au « luth de Bologne, garni de toutes ses cordes, ou peu s'en faut, » si plaisamment introduit par Molière dans le *Mémoire des hardes, nippes et bijoux* que le seigneur Harpagon veut faire accepter à son emprunteur comme bel et bon argent comptant? Et de même les *grandes, larges et grosses coquilles de mer*, portées sur les inventaires avec une si évidente admiration, ne font-elles pas penser un peu à la fameuse « peau d'un lézard de trois pieds et demi, remplie de foin, curiosité agréable pour pendre au plancher d'une chambre? »

Peintre lui-même, René se plaisait à honorer les autres artistes en s'entourant de leurs travaux. Sa piété

accordait naturellement la prééminence aux tableaux religieux, il en avait un grand nombre; mais son imagination de poète trouvait aussi de l'attrait dans les sujets mythologiques. D'autres peintures, sur toile, servant de tapisseries, répondaient agréablement aux prédilections du prince et de l'homme privé. Ainsi :

« Ung grant drap où sont paintes les villes de Prouvence et les villes qui sont depuis Prouvence jusqu'à Gennes.

» Item une autre pièce de toille où est la ville de Gennes en peinture.

» Item deux toilles où il y a en chacune ung homme paint tenant un vouge.

» Item trois autres petites toilles à mectre en une chambre, dont en l'une a paint ung paon, ung fesant et deux perdrix, une cheveche, ung cinge et plusieurs autres chouses. En l'autre est pareillement paint ung paon, ung fesant, ung oyseau de rivière, deux potz de grubelles, etc. En l'autre a escrips plusieurs petiz personnaiges à pié et à cheval, ung faulcon, ung connin blanc (lapin) et une ville, etc.... »

« Je ne sais si je me trompe, dit à ce propos M. Godard (et il ne se trompe pas), mais il me semble que toutes ces toiles ont un certain air de famille avec les goûts de René; elles lui rappelaient sa chère Provence, qu'il aimait tant à parcourir, après l'Anjou toutefois. Elles mettaient sous ses yeux Gênes, la superbe alors, si riche par son commerce du Levant, Gênes dont son fils, Jean d'Anjou, duc de Calabre, avait été gouverneur en 1459. Ces belles rives de la Méditerranée, je ne serais point surpris qu'il les eût peintes lui-même, comme

aussi ces oiseaux qu'il se plaisait à élever dans ses châteaux, paons, faisans, faucons et perdrix. »

Ne croyez pas toutefois, Messieurs, que des oiseaux vivants ou peints, objets de distraction et d'études artistiques, représentent seuls dans nos inventaires, avec les beaux chiens de chasse dont nous avons parlé, l'histoire naturelle des animaux : ils en sont la partie poétique; en voici la partie prosaïque, mais qui a aussi son genre d'intérêt. Je vais la citer dans toute la crudité de son réalisme.

« S'ensuyvent les bestes qui sont de présent à la mectayrie de la Rive (c'était une dépendance du manoir de Chanzé) :

» Six bœufs tirans, — deux mères vaches, — deux toreaux venans à troys ans, — deux genisses de ceste année, — une genisse venant à deux ans, — deux truys, dont il y a une qui a cinq ans, et l'autre venant à deux ans, — deux porcs venans à deux ans, — cinq petitz porceaux, — neuf brebis que masles que femelles. »

De même pour le domaine de La Menitré :

« Sensuyt le nombre des bestes estant de présent audit lieu de la Menistré :

» Premièrement :

» De vaches mères seize, — de jeunes vaches d'un an et de deux ans cinq, — de jeunes veaulx de ceste année quatre, — de bouvars de troys ans quatre, — ung thoreau et ung petit thorillon d'un an.

» A la mestayrie de la Menistré :

» De bœufs de hernoys huit, — de bovars quatre, — de vaches mères deux, — de genices deux et ung veau. »

Et pour que rien ne manque à l'énumération, cette note où le foin, comme cela doit être dans une métairie, s'appelle naturellement du foin et ne flatte pas l'odorat comme dans le beau vers de M. Ponsard :

L'herbe coupée exhale un parfum qui m'enivre.

« En la granche de la Menistré soixante charretées de foing ou environ.

» Une grant barge de foing qui est en un placistre devers le bucher où il a huit vingts charretées de foing ou environ. »

Je ne vous demande pas pardon, Messieurs, de ces rustiques détails. Dans une Société d'Agriculture, Sciences et Arts, il est naturel de regarder comme un titre d'honneur pour un prince, artiste et poète, d'avoir aussi été un peu agriculteur et éleveur de bétail. D'ailleurs, puisque l'histoire ne croit pas déroger en constatant que le puissant empereur Charlemagne faisait vendre au marché les œufs de ses poules et les légumes de ses jardins, elle peut bien jeter un coup d'œil sur les étables et les bergeries du roi troubadour. Elle y verra que, si René par la simplicité patriarcale de ses mœurs avait du rapport avec les rois pasteurs des anciens âges, il était loin de leur ressembler par l'opulence de ses troupeaux.

Ce que nous venons de voir constituait un aménagement rural qui pour un particulier eût été confortable, comme nous disons maintenant. Pour un souverain il n'était que modeste ; mais il devait paraître suf-

fisant au *Roi des gardons*, arrière grand-père du *Roi d'Yvetot.*

Rien ne donne lieu de supposer qu'il eût, comme le *bon petit roi* immortalisé par Béranger, *une soif un peu vive;* mais on peut tenir pour chose certaine qu'*il faisait ses quatre repas*... et les faisait bien. Ce n'est pas un crime :

> ..... en rendant son peuple heureux,
> Il faut bien qu'un roi vive.

Or, Messieurs, René vivait et faisait vivre ses commensaux avec une abondance vraiment homérique, du moins si l'on en juge par le nombre de quelques-uns des ustensiles affectés dans ses châteaux au service culinaire. Une seule cuisine, outre un bel assortiment de petits et grands rôtissoirs, était munie de *cinq grandes broches de fer;* une autre de « quatre grans broches de fer et une petite. » — « Une grant table à dresser viande, sur deux gros tréteaux, » était accompagnée de « troys grosses tables à hacher viande. » De chaque cuisine il dépendait une ou même deux chambres spécialement appelées la *saulcerie*. Un de ces laboratoires de Comus (celui de Chanzé) montait du rez-de-chaussée au premier étage. A cet égard les héros d'Homère étaient dépassés. Achille et Patrocle se faisaient bien servir des bœufs presque entiers, rôtis à l'aide de broches à cinq broches; mais assurément ils n'avaient pas un luxe de sauces comparable à celui du roi de Sicile.

Cela nous étonne un peu de sa part ; mais rappelons-nous le vers de Voltaire :

Quel homme est sans erreur, et quel roi sans faiblesse?

Faiblesse donc, si l'on veut; n'en tenons pas trop rigueur au bon René. Passons-lui ce petit raffinement dans la nourriture corporelle en faveur des soins qu'il donnait à la nourriture de l'esprit chez lui et chez les autres.

« Il appela d'Italie des savants, dit un de ses derniers biographes, établit des colléges, fonda des bourses gratuites, encouragea les hommes instruits et expérimentés à faire des livres élémentaires, les examina lui-même, et s'appliqua à répandre la lumière parmi ses peuples [1]. »

Quant aux livres à son propre usage, il y cherchait tour à tour agrément et instruction. Nous en avons pour preuve la mention que font nos inventaires des *coffres* de la *librairie* royale. Ce n'était pas en effet sur les rayons d'une bibliothèque, mais dans des coffres qu'étaient placés les livres de René, et ces coffres bien fermés à clef mettaient en sûreté le précieux trésor. Lisons les titres de quelques-uns des ouvrages dont il était composé.

Voici d'abord la langue latine, et avant tout son application aux cérémonies religieuses :

« Un missel, dit l'inventaire, un missel à l'usage de Rome. »

[1] A. Og. — Dictionnaire de la conversation, t. XLVI, p. 460.

Puis des traités divers dans cette même langue, tels que :

« Un livre couvert de parchemin qui se commence : *A veritate quidem*.

» Item un autre livre en papier escript en latin qui se commence : *Hic nota quædam deffinita* (sic).

» Item un autre livre en parchemin couvert daes escript en latin ouquel est escript dessus : Description des parties orientales. »

Ces derniers mots nous conduisent naturellement à :

« XXIII livres tant granz que petiz escripz en lettre turquine et morisque.

» Item un rolle en parchemin jaune escript en lettre turquine.

» Item un grant tableau auquel sont escripz les ABC par lesquelz on peut escripre par tous les pays de chrétianté et de sarrasinaisme. » C'était, on le voit, un tableau synoptique d'alphabets orientaux et occidentaux. M. Godard remarque avec raison que cette pièce mérite d'être signalée aux bibliophiles et à tous ceux qui s'occupent de linguistique. Malheureusement ce n'est désormais qu'un souvenir.

Il me semble que les bibliophiles ne pourront aussi lire sans une surprise mêlée d'un certain intérêt : « Item ung cayer en papier rollé du pas fait à Bruxelles par Messire Philipe de La Lain. »

Ce titre est équivoque. Philippe de La Lain avait-il présidé le pas d'armes de Bruxelles? Ou bien, en avait-il plutôt rédigé le récit et exécuté les dessins, contenus dans le *cayer rollé;* en était-il, comme nous disons aujourd'hui, à la fois l'auteur et l'éditeur? C'est ce

dernier sens qui appellerait l'attention des bibliophiles. Assurément je ne pense pas que la célèbre maison typographique Delalain ait la prétention de remonter jusqu'au messire Philippe de La Lain figurant dans la *librairie* (ou bibliothèque) du roi René; mais l'identité du nom a quelque chose de piquant. Il ne serait pas difficile de citer des arbres généalogiques d'une autre nature qui n'ont pas de plus solides racines et sur lesquels pourtant de complaisants d'Hoziers font pousser et s'étendre à perte de vue les plus luxuriantes ramifications.

« Item ung autre livre en papier ou nagueres d'escriptures couvert de parchemin commançant : Compositions et condamnacions. » *Guères d'écritures!* mot charmant, Messieurs, et qui répond bien à l'idée qu'on se fait de la justice du roi René! Heureux le prince, heureux le peuple, quand le registre des condamnations n'est guère autre chose qu'un cahier de papier blanc!

Il est tout simple qu'à ce gracieux article viennent se joindre les deux que je vais citer; car il devait chanter volontiers, le prince qui condamnait si peu.

« Item ung livre en parchemin tout escript de chanczons ensiénes, commançant : *Amour et desirs my destroient.*

» Item ung autre livre en papier longuet ouquel a un commanchement de chanczons notées, commanzant : *Quant elle voy qui noccist.* »

Mais écoutez, je vous prie, Messieurs, voici quelque chose de plus grave :

« Ung livre en parchemin nommé — cette désignation est vraiment curieuse — nommé Dante de Fleurence, es-

cript en lettre ytalienne. » Évidemment le rédacteur de l'inventaire se serait trouvé bien embarrassé pour dire quel était ce *nommé Dante*, dont il cataloguait le *livre en parchemin, escript en lettre ytalienne*, avec la même scrupuleuse et ignorante bonne foi que plus loin : « Ung petit livret en parchemin couvert de cuir noir fermant à esguillettes. » Personne de vous, Messieurs, ne fera au roi René l'injure de supposer qu'il ne savait pas mieux que son candide serviteur quelle différence existait entre un bouquin quelconque et l'œuvre du grand poète florentin.

Deux ou trois titres encore, si vous le permettez, Messieurs :

« Item ung autre livre en papier couvert de cuir noir ouvré à la devise du roy commençant : Cy s'ensuivent les histoires des Belges.

» Item ung autre livre en papier de la générale division de toute la terre. »

Ajoutons-y cette *Description latine des parties orientales* dont nous avons parlé, quatre mappemondes, petites et grandes, dont une ornée des XII signes du zodiaque, puis un astrolabe et une boussole : de tout cela nous pourrons conclure que dans les études de notre bon prince une place notable était accordée à l'astronomie et surtout à la géographie. C'est encore un point de ressemblance entre René et Louis XVI, qui avait pour la géographie un goût très-prononcé ; il en donnait des leçons au dauphin jusque sous les verroux du Temple.

J'ai cédé bien longuement, Messieurs, au plaisir de suivre M. Godard dans la première partie de son riche

travail. Je m'étendrai beaucoup moins sur la seconde, pour ne pas abuser de votre attention, et aussi parce que, malgré l'intérêt du sujet et l'habileté avec laquelle notre collègue l'a traité, cette partie ne prête pas autant que la première à des observations de détail.

Dans la seconde moitié du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, vivait en France un archéologue appelé Gaignières, très-savant homme et dont le profond savoir était rehaussé par une extrême modestie. Cette dernière qualité (s'il fallait en croire M. Godard, bien sévère sur ce point envers ses pairs), la modestie ne serait pas précisément la vertu dominante chez les antiquaires actuels. Quoi qu'il en soit, voici comment s'exprime notre collègue : « Quel personnage était donc Gaignières? Une façon d'antiquaire comme il n'en existe plus. — Ah.... M. Godard nous permettra du moins de lire *presque plus*, — » recueillant de tous côtés et ne publiant pas, amassant des trésors de quoi faire vingt réputations et négligeant la sienne, homme modeste parce qu'il était homme de dévouement. Les services qu'il a rendus sont immenses.... Il n'est peut-être pas en France une cathédrale, pas un édifice religieux un peu remarquable, qui ne puissent, à l'aide de ses portefeuilles, rétablir leurs anciens tombeaux, leurs vieilles inscriptions et leurs autels primitifs. C'est une mine féconde où l'historien, l'archéologue, le sculpteur, le peintre et l'architecte peuvent puiser à l'aise et sans mécomptes. » — Heureux résultat, Messieurs, d'une studieuse passion qui a, dans une certaine mesure, protégé l'immortalité de tant de belles œuvres contre les outrages du

temps ou des hommes! Quand, doublement impies, les iconoclastes de 93 brisaient dans nos temples les statues des saints et les tombeaux des personnages historiques dont ils jetaient les cendres au vent, ils ne se doutaient pas que, depuis un siècle, une sorte de pieux pressentiment avait d'avance atténué du moins les effets de leur sacrilége démence. On peut donc appliquer aux œuvres d'art ce que le poète latin dit des livres, qu'une spéciale destinée les plonge parfois dans l'oubli, mais parfois aussi les lui dispute avec succès : *habent sua fata* (Hor.).

A la mort de Gaignières, en 1715, son cabinet, qu'il avait légué au roi, fut annexé à la bibliothèque de la rue Richelieu. Les manuscrits et les imprimés, les médailles et monnaies, les tableaux et dessins, en faisaient un véritable musée archéologique. « Cette collection, dit M. Dauban de la Bibliothèque impériale, placé mieux que personne pour en juger, cette collection est peut-être la plus considérable qu'un particulier ait jamais possédée, et on a peine à comprendre aujourd'hui comment un homme isolé, dont la fortune était bornée, a pu la former. »

Seize des volumes *in-folio* qui contenaient les dessins sont maintenant dans la bibliothèque d'Oxford. Comment ont-ils été transportés en Angleterre? On l'ignore; mais on ne peut guère expliquer le fait que par un vol. A qui doit-il être imputé? On ne le saura probablement jamais. Toujours est-il qu'il en résultait à la Bibliothèque impériale une très-fâcheuse lacune. Pour la combler autant que possible, le gouvernement a fait prendre, dans ces dernières années, à Oxford, la copie

parfaitement exacte de tous les dessins qui manquaient en France. M. Godard, à son tour, a obtenu de faire copier dans les portefeuilles de la Bibliothèque impériale les *fac-simile* qu'il jugerait convenable de publier. Son choix s'est naturellement porté sur les monuments inédits de l'Anjou. Il en désigne un certain nombre « qui ne forme, dit-il, qu'une faible part des trésors que renferment sur l'Anjou les seize volumes d'Oxford ; bien plus faible encore relativement aux autres portefeuilles de Gaignières que la Bibliothèque impériale possède en originaux. » Il est amené ainsi à discuter, au double point de vue de l'histoire et de l'art, les dessins inédits dont il a préparé la publication et dont je vous ai, Messieurs, indiqué les sujets.

C'est d'abord le tombeau du roi René. M. Godard nous en donne deux reproductions empruntées, l'une aux portefeuilles d'Oxford, l'autre à un dessin de la Bibliothèque impériale, exécuté en 1783, probablement d'après une ancienne image du monument. Les deux exemplaires présentent dans plusieurs parties de notables différences; mais l'aspect général de l'ensemble et surtout l'idée principale sont identiques. On y voit, couchées côte à côte, les statues de René et d'Isabelle, sa première femme; leurs blasons d'Anjou et de Lorraine, supportés par des anges; puis une étrange figure qui était peinte au centre du monument et qui dominait tout le reste. Elle représente la Mort sous une forme et dans une attitude inusitées. Ordinairement, sur les tombeaux, c'est un squelette immobile, s'appuyant sur la faux et tenant à la main un sablier. Dans les peintures connues sous le nom de *danses macabres*, le

squelette court, entraînant à sa suite ou chassant devant lui ses victimes de toutes les conditions et de tous les âges. A ce genre d'allégorie appartenait la peinture ainsi décrite dans l'inventaire du manoir de La Menitré : « Ung tableau de toille paincte en ung chasseis de boys cousu contre la muraille ouquel est la mort qui picque lamoureux. » Au tombeau du roi René, la Mort, couronnée et drapée dans les plis d'un magnifique manteau royal, est assise sur un trône. Elle penche la tête d'un air indolent, l'affreux rictus de sa bouche décharnée grimace comme dans les danses macabres un sourire narquois, et sous ses pieds est un sceptre qu'elle foule avec dédain.

D'après une ancienne tradition, dont M. Godard prouve que l'exactitude est contestable, cette figure aurait été ébauchée par René lui-même et achevée par son peintre suisse Gilbert Wandemont. Ce qui est certain, comme le remarque M. Godard, c'est que ce tableau « était bien, par sa composition, dans le goût mélancolique de René. » Il était d'ailleurs en rapport de pensée avec les huit vers latins gravés sur le tombeau et dont René était l'auteur. Ces vers, Messieurs, j'en demande pardon à la muse royale, ne sont pas virgiliens ; mais on les voit cependant avec intérêt parmi les dessins que publie M. Godard, de même que dans la belle édition des œuvres complètes du roi René due au patriotisme angevin et national de M. le comte de Quatrebarbes [1].

Le tombeau paraît avoir été au moins commencé du

[1] Œuvres complètes du roi René, t. I, p. 84.

vivant de René, sur ses propres indications, puisqu'on lit dans son testament : « Ledict seigneur roy testateur veult que, en quelque lieu qu'il trépassera, selon la voulenté de Dieu, son corps soyt porté en l'église d'Angiers, pour estre en icelle sevely ou lieu quel est ja sevely le corps de la feue royne Isabelle de très noble mémoire en son vivant son épouse. »

« De ce magnifique mausolée, dit M. Godard, qu'existe-t-il aujourd'hui? Quelques débris seulement, en marbre blanc, classés au musée des antiquités, et derrière la boiserie du chœur de la cathédrale l'arcade ornée qui encadrait le sépulcre. Aussi serait-ce le cas de répéter avec l'inscription même du tombeau :

« REGIA. SCEPTRA. LVIS. RVTILIS. FVLGENTIA. THRONIS, etc. »

Le monument représenté dans le second dessin est, suivant Gaignières, le tombeau de Jeanne de Laval. M. Godard estime que c'est celui de Marie de Bretagne, femme de Louis Ier et grand'mère de René. Il appuie son opinion sur de savantes considérations, demandées à l'histoire, à l'archéologie et à son goût exercé par l'étude des arts. Pour abréger, détachons seulement de sa dissertation les quelques lignes qui décrivent le tombeau.

« Ce dessin représente, sur un dé de marbre noir, un édicule gothique entourant une femme, horizontalement étendue, enveloppée d'un long manteau à collet rabattu, les mains jointes, la tête ornée d'une couronne ouverte et appuyée sur un coussin; deux écussons muets paraissent à droite et à gauche. »

Quant au tombeau de la bonne Thiéphaine, nul doute,

moindre honneur), attache la plus haute importance à la conservation et à la restauration intelligente des monuments de tous genres qui, de siècle en siècle, ont affirmé tour à tour et souvent ensemble la foi religieuse, le génie artistique et l'héroïsme guerrier de nos pères. Dans cette patriotique pensée, de magnifiques travaux ont été achevés déjà ou sont en cours d'exécution à Paris et sur divers points de la France. La cathédrale d'Angers aura son tour, on ne peut en douter. Nous avons la certitude, souffrez que je le dise, Monsieur le Préfet, nous avons la certitude qu'une voix sûre d'être écoutée s'élèvera en sa faveur puisqu'il s'agit du plus bel ornement de la ville chef-lieu d'un département que vous voulez bien considérer désormais comme votre patrie d'adoption.

Je termine en vous priant, au nom de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, de remettre à M. Godard-Faultrier la médaille qu'il a méritée. Il sera doublement honoré de la devoir au Conseil général et de la recevoir de votre main.

Le Rapporteur,

J. Sorin,

Président honoraire de la Société.

RECTIFICATIONS

NOTE

SUR CHANZÉ ET LA RIVE

MAISONS DE PLAISANCE DU ROI RENÉ.

Parmi les maisons de plaisance qui appartenaient au roi René le bon, duc d'Anjou, on cite celles de Chanzé et de la Rive.

La première est située dans la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire et est désignée par erreur sur la carte de Cassini, feuille n° 98, sous le nom de Chaussée. Sur la carte topographique de France, dite de l'Etat-major, feuille n° 106, Chanzé est le nom donné à des maisons situées à 3,800 mètres, au nord-ouest de Sainte-Gemmes, entre Châteaubriand et la Baumette et près de la rive gauche de la Maine.

Le 31 janvier 1456, le roi René datait de Chanzé le diplôme de fondation de la Baumette [1].

[1] *Histoire de l'Église et du diocèse d'Angers,* par M. l'abbé Tresvaux, t. I, p. 297.

D'après un inventaire fait en 1471, il y avait à Chanzé une cuisine, une chambre basse près le puits, une salle basse près la fontaine, une chapelle, une chambre près la chapelle, la chambre du roi (René), une galerie près de cette chambre, un petit retrait auprès, une chambre haute de Mme Yolande, et un cellier[1].

En 1474, par son testament, le bon duc d'Anjou ratifie les dons qu'il peut avoir faits ou qu'il fera à l'avenir, à la reine Jeanne de Laval, son épouse, des lieux de la Rive et de Chanzé, etc. [2].

Dans la vie de Guillaume Ménage, page 450, on voit figurer Jacques Gaultier, fils de Jacques et de Charlotte Lanier, écuyer seigneur de Chanzé en 1665, conseiller au Présidial d'Angers et conseiller-échevin perpétuel d'Angers en 1667.

Un Mathurin Nicollon, demeurant à Angers, et époux de Jacquine Caternault, portait le titre de sieur de Chanzé en 1690.

C'est donc par erreur que le *Bulletin historique et monumental*, année 1861-1862, page 55, indique le château de Chanzé, situé près de Thouarcé, dans la commune de Faye, comme ayant appartenu au roi René. Ce vieux manoir qui existait dès le XIe siècle, appartint pendant tout le XIVe et le XVe siècle à la famille Amenard ; il passa vers 1505, à Christophe de Coulaine par son alliance avec Renée Amenard ; Jacques du Bellay, seigneur de Thouarcé, l'eut par échange en 1543, et ses descendants le possédèrent jusqu'en 1663, qu'il

[1] *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1866, p. 179-187.
[2] *Œuvres choisies du roi René*, t. I, p. 89.

fut vendu au duc de Brissac, et la famille de Cossé en resta propriétaire jusqu'à la Révolution.

La Rive est dans la commune de Bouchemaine, sur le bord occidental de la Maine, près et à l'est de Pruniers et en face de Chanzé, aussi d'après l'inventaire de 1471, cette métairie dépendait-elle du domaine de Chanzé.

LOUIS RAIMBAULT.

TOMBEAU

DE LA NOURRICE THIEPHAINE

Dans la partie de mon compte-rendu qui concerne le tombeau de la nourrice Thicphaine et non Thiephaine, je disais à propos de l'inscription de cette tombe (portefeuille Gaignières) : « Rien ne sera plus facile que de « vérifier sur la pierre elle-même la véritable lecture. » Mon appel a été entendu. En effet, M. Ratouis, l'un de nos collègues, a bien voulu procéder à cette vérification et nous adresser la copie qu'il a prise sur la pierre originale de l'église de Nantilly de Saumur. La voici :

CY GILT LA NOURRICE THIEPHAINE
LA MAGINE QUI OT GRANT POINE
A NOURRIE DU LET EN ENFANCE
MARIE DANJOU ROYNE DE FRANCE
ET APRES SON FRERE RENE
DUC DANJOU ET DE PUY NOME
COMME ENCORE EST ROY DE SICILE
QUI A VOULLU EN CETTE VILLE
POUR GRANT AMOUR DE NOURRETURE
FAIRE FAIRE LA SEPULTURE
DE LA NOURRICE DESSUSDICTE
QUI A DIEU RENDU LAME QUICTE
POUR AVOIR GRACE ET TOUT DEDUIT
MIL CCCC CINQUANTE ET HUIT
OU MOYS DE MARS XIIIe JOUR
JE VOUS PRY TOUS PAR BONE AMOUR
AFFIN QUELLE AIT UNG POU DU VTRE
DONNEZ LUI UGNE PATENOSTRE.

Le lecteur, en comparant la teneur de cette épitaphe avec celle de l'un des portefeuilles Gaignières, y verra les différences qu'il était de notre devoir de lui mettre sous les yeux.

Du reste, ces différences n'enlèvent rien à l'intérêt que présente le tombeau de Thicphaine, car cet intérêt porte tout entier sur la statue de la bonne nourrice, que nous ne connaîtrions pas sans le dessin Gaignières.

V. Godard-Faultrier.

e

